

MANDATURE 2020 – 2026

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 – 19H00
EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 00.

Mme Maïlys DERENEMESNIL, Conseillère d'arrondissement, est désignée Secrétaire de Séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2020-075), 27 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme DERENEMESNIL, M. GRÉGOIRE, Mme HAVET, Mme KOPOKA, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MAZETIER, Mme MONTANDON, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, Mme TAIEB, M. TEISSEIRE.

Étaient excusés : M. BOUIGUE, Mme COMUSHIAN, Mme KOMITÈS.

Arrivée, à 19 h 11, de Mme KOMITÈS et de M. BOUIGUE, après le vote de l'adoption de la procédure d'urgence ;

Sortie, à 20 h 26 , de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération 2020 DAC 582 et à 20 h 42, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération 2020 DLH 21 ;

Retour, à 20 h 44, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération 2020 DLH 21 et à, 20 h 45, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération 2020 DLH 111 ;

Sortie, à 20 h 59, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération 2020 DU 15 ;

Retour, à 21 h 13, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération 2020 DU 90 ;

Départ, à 21 h 13, de Mme MAZETIER, après le vote de la délibération 2020 DU 90, après la suspension de séance ;

Sortie, à 21 h 37, de M. GRÉGOIRE, après le vote du vœu 122020-003, relatif à la protection de la Seine ;

Retour, à 21 h 43, de M. GRÉGOIRE, après le vote du vœu 122020-004, relatif à l'éducation prioritaire ;

Départ, à 21 h 53, de Mme KOMITÈS (pouvoir donné à M. GRÉGOIRE) , après le vote du vœu 122020-005, relatif à l'École et à la rentrée scolaire.

- DELIBERATION (12-2020-026) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^{ème} arrondissement du MARDI 21 JUILLET 2020.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du MARDI 21 JUILLET 2020. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non. Qui est pour ? Merci, il est adopté.”

- Nombre de votants :.....24
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :..... 00
- Nombre d'abstentions :..... 01

Personnes présentes à la séance du MARDI 21 JUILLET 2020 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020.

Mme ATLAN-TAPIERO, M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, M. GRÉGOIRE, Mme HAVET, Mme KOPOKA, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MAZETIER, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, M. TEISSEIRE.

Délibération adoptée à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2020-076)

- DÉLIBÉRATION (12-2020-027) : Adoption de la procédure **d'urgence**.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Adoption de la procédure d'urgence. Je mets au vote l'approbation de la procédure d'urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté, je vous en remercie.”

- Nombre de votants :.....27
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :..... 03
- Nombre d'abstentions :..... 00

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2020-077)

Communication de la Maire sur le contexte sanitaire et ses conséquences sur la rentrée dans le 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Mesdames, Messieurs les élus du Conseil d'arrondissement. Mesdames, Messieurs, chers habitantes et habitants du 12^{ème} arrondissement. Je veux vous souhaiter la bienvenue pour ce premier Conseil post-entrée, laquelle s'est déroulée dans un contexte sanitaire, social, institutionnel tout à fait inédit, engendrant des difficultés particulières pour les habitantes et les habitants de l'arrondissement, mais aussi pour nos services et partenaires. Une nouvelle fois, je tiens sincèrement à remercier tout le monde de leur engagement et de l'agilité dont ils ont su faire preuve dans des conditions parfois cocasses. Je laisserai Isabelle ROCCA, mon adjointe aux Affaires scolaires, aux nouveaux apprentissages, à la parentalité et aux familles nous présenter en détail la rentrée des classes du point de vue de la politique que nous portons. C'est toutefois par cet aspect que je débiterai mon propos, car, sans doute, c'est cela qui a cristallisé les craintes de nombre de nos concitoyens et concitoyennes du 12^{ème} arrondissement au cours des dernières semaines. Et pour cause, comment renvoyer sereinement nos enfants en collectivité ? Certes, aujourd'hui, nous savons qu'ils se trouvent moins menacés que d'autres par le virus. Comment la survenance de la maladie, le cas échéant, est-elle prise en compte ? Comment accompagner au mieux les familles pour éviter qu'elles ne soient à nouveau victimes de ce qu'elles ont subi durant des semaines au cours du printemps dernier, avec ce que cela a pu entraîner en termes de peur, d'angoisse et plus prosaïquement de décrochage scolaire pour de trop nombreux élèves ?

Pour la quarantaine d'écoles publiques de l'arrondissement, treize ont été à ce stade concernées à divers titres par la Covid depuis la rentrée. Huit cas d'enfants malades ont pu être dépistés, et dix cas d'adultes, en l'occurrence, tous appartenant aux services périscolaires de la Ville et non à l'Éducation nationale. Heureusement, en l'état actuel de nos connaissances, les enfants comme les adultes concernés se portent bien ou relativement bien. Cela a toutefois entraîné la fermeture, puis la réouverture, d'une dizaine de classes. D'abord, disons-le, dans un sentiment de flou. Car si les services de la Ville avaient travaillé longuement à la préparation de cette rentrée, en tirant notamment les enseignements des différentes situations survenues lors de la période de déconfinement et au cœur de l'été dans nos centres de loisirs, c'est peu de dire qu'une certaine impréparation semblait régner au sein des services de l'État. Non pas pour dire que les chefs d'établissement sont à blâmer. Bien au contraire. Ils et elles ont fait face avec leurs moyens, qui sont en l'occurrence bien faibles, et avec les instructions qu'on a bien voulu leur formuler et qui ont longtemps été soit approximatives, soit changeantes, voire contradictoires. Fallait-il fermer toute une école ? Une classe ? À partir de combien de cas ? Pour combien de temps ? Nul ne savait réellement. Si cela semble aujourd'hui se clarifier progressivement, il faut souligner que ce manquement aura eu des conséquences réelles pour les familles et les enseignantes et enseignants concernés, largement livrés à eux-mêmes. Si les services de la Ville n'avaient pas élaboré leur propre protocole permettant en particulier de réduire le brassage de groupes différents d'enfants et d'adultes dans nos établissements, la situation aurait été bien plus complexe encore à gérer tant pour les personnels que pour les enfants et leurs parents.

Le constat est similaire en crèche avec une dizaine d'enfants positifs au cours des 15 derniers jours pour un nombre à peu près similaire d'adultes les encadrant. Aucun cas n'est à ce jour à déplorer dans nos EHPAD. Au-delà de ces premiers bilans de rentrée, je

veux aussi dire un mot des efforts déployés par la Ville et ses services pour accompagner, non pas seulement les familles, mais l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes du 12^{ème} arrondissement. Deux après-midi, des laboratoires itinérants de dépistage ont été installés au début du mois à la Mairie du 12^{ème} arrondissement. Une expérimentation qui s'est heurtée pour le moment aux capacités générales de dépistage à l'échelle de la région ou du pays, avec des délais qui n'en finissent pas de s'allonger et une stratégie qui mériterait sans doute d'être affinée. Nous le constatons tous les jours jusque dans nos rues, puisque certains laboratoires sont tellement pris d'assaut qu'ils en viennent à poser des difficultés à leur abord, ce qui fait que nous saisissons l'ARS sur ces sujets en particulier.

Les gens sont inquiets à juste titre et nous demandent des réponses. Il est grand temps de leur en apporter. Nous le constatons avec les besoins plus forts qu'à l'accoutumée de nos acteurs de proximité, qu'ils soient sociaux ou culturels, dont la charge et les programmes ont été bouleversés en complexité ou en lourdeur du fait de la Covid. Plusieurs, d'ailleurs, des délibérations de ce jour seront dédiées à l'apport de soutien à ces organismes indispensables à la vie de l'arrondissement. Nous le constatons enfin avec les besoins des commerces qu'il nous faut soutenir et accompagner plus que jamais, en particulier les restaurateurs et commerces de bouche, au prix parfois de difficultés de voisinage inédites liées par exemple aux terrasses éphémères. Il faut néanmoins souligner que ces installations exceptionnelles qui se sont implantées en un temps record ont été très majoritairement adoptées. Je veux également réaffirmer le soutien indéfectible de la Ville aux restaurateurs du mieux qu'elle le pourra, même si elle sera particulièrement vigilante à ce que ces expérimentations ne se traduisent pas en nuisance pour les riveraines et les riverains. Nous y veillerons et saurons le cas échéant nous montrer intransigeants pour faire respecter la nouvelle Charte leur permettant d'occuper plus largement l'espace public avec des conditions d'installation renforcées, des amendes dissuasives de 150 euros à 500 euros et des contrôles plus fréquents.

Cette période singulière nous oblige surtout à inventer de nouvelles pratiques, à nous adapter du jour au lendemain parfois, à reprendre ce qui a pu être testé lorsque nécessaire pour mieux en tirer les conséquences. Vous pouvez compter sur moi, sur la Maire de Paris et sur toute l'équipe municipale du 12^{ème} arrondissement pour que l'époque que nous traversons le soit aussi facilement que possible pour les habitantes et les habitants du 12^{ème} arrondissement et pour en faire un vecteur, non pas de fragilisation, mais bien de renforcement collectif. Je vous remercie et passe désormais la parole à Isabelle ROCCA pour une communication sur la rentrée des classes, laquelle sera suivie par un échange entre nous d'une quinzaine de minutes environ. Merci."

Communication sur la rentrée des classes.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire. Vous venez d'évoquer la rentrée scolaire sous l'angle de la crise sanitaire. Comme vous l'indiquez, le respect des consignes sanitaires fixées par les autorités nationales est notre boussole et le restera. Mais sachez que nous saurons leur rappeler aussi, à chaque fois que nécessaire, les besoins des Parisiennes et des Parisiens en termes d'information comme de moyens. Mais cette crise ne doit pas nous faire oublier, même en cette rentrée très particulière, le cœur de notre mission : améliorer les conditions dans lesquelles les enfants grandissent à Paris et faciliter ainsi la vie de leurs parents.

Cette crise sanitaire, nous le savons tous, a joué comme un puissant révélateur des vulnérabilités sociales et scolaires en démontrant l'importance cruciale de nos services publics de santé, d'éducation, d'accueil périscolaire et d'accompagnement des familles. L'ensemble des dispositifs et des moyens que la Ville de Paris et la Mairie du 12^{ème} arrondissement ont déployés en amont de cette rentrée scolaire, dans les continuités des actions entreprises ces dernières années et qu'elles vont renforcer pendant l'année scolaire 2020-2021 et les suivantes, répond à plusieurs objectifs qui seront des marqueurs forts pour les années à venir et qui se placent sous toute une ambition commune : offrir des écosystèmes de bien-être éducatif et de réussite scolaire à tous les enfants parisiens au plus près des besoins de chaque territoire, quartier par quartier.

Mesures de santé environnementale au sens large, amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage, contribution à la réduction des inégalités sociales et scolaires, soutien à la parentalité, promotion d'une école inclusive, mise en réseau de tous les acteurs éducatifs, voilà notre fil conducteur. Toutes les mesures engagées cet été et les nouveautés de la rentrée 2020 vont en ce sens. Permettez-moi d'en présenter quelques-unes ici, qui précisent notre volonté politique forte de mettre l'enfant élève au cœur de nos priorités et de faire de l'école la capitale de nos quartiers.

Je vais d'abord évoquer les 44 opérations estivales que nous avons conduites pour la transformation des écoles et des collèges du 12^{ème} arrondissement cet été. Afin de bien préparer la rentrée et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du travail des agents, les établissements scolaires fermés durant l'été 2020 ont pu bénéficier d'importants travaux de rénovation pour un budget total de 1,7 million d'euros, dont 761 000 euros pour les collèges. Ces travaux ont pu concerner la rénovation de réfectoires pour améliorer la qualité de la pause méridienne des enfants, maternelle Meuniers et collège Oeben, la rénovation de salles de classe avec installation de nouveaux matériels pédagogiques, par exemple collège Jules-Verne, élémentaire 27 Reuilly, des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des éclairages à l'élémentaire Pommard et aux collèges Verlaine et Tillion, ou la rénovation de sanitaires comme à la maternelle Meuniers et au collège Oeben. L'entretien des espaces végétalisés dans les écoles est aussi une priorité avec un budget accordé cet été de 1000 euros pour chaque école concernée. À cette rentrée, notre espace public a aussi été profondément transformé avec six nouvelles “rues aux écoles” dans le 12^{ème} arrondissement. Depuis la rentrée, six écoles du 12^{ème} arrondissement ont vu leurs abords réaménagés et piétonnisés totalement ou partiellement. Il s'agit des écoles Lamoricière, Charles-Baudelaire, Élisabeth Lemonnier, Rechit-Homma, Meuniers et Jacques-Hillairet. Ces “rues aux écoles” ont vocation à sécuriser le chemin maison-école pour les enfants, mais aussi à lutter contre la pollution et les nuisances sonores en supprimant le

passage de voitures lorsque c'est possible ou leur vitesse en l'abaissant à 20 km/h dans les zones apaisées. Le passage des véhicules de secours, de transport, et des personnes handicapées ou de livraison est bien sûr assuré. La mise en place de ces "rues aux écoles", accélérée par la crise sanitaire, est aussi un moyen pour la municipalité d'assurer le respect des gestes barrières, en particulier la distanciation physique plus difficile sur les espaces restreints que sont les trottoirs. Familles, communauté éducative, riverains ont découvert à la rentrée ces nouvelles rues dans leur premier état qui relève d'un urbanisme tactique. Des concertations vont maintenant être engagées localement pour poursuivre leur aménagement, leur végétalisation et leur animation pour faire de chacune d'elles de nouvelles portions de l'espace public libérées au profit du vivre-ensemble de chaque quartier. Progressivement, c'est l'ensemble des abords des écoles du 12^{ème} arrondissement qui seront transformés et de nouvelles opérations seront engagées dès cet automne, comme par exemple rue de La Brèche aux Loups.

Parce que le bien-vivre ensemble à l'école peut et doit rencontrer le bien-vivre dans chaque quartier, nous travaillons sur de nouvelles cours de récréation ouvertes aux habitants le week-end. Dans le 12^{ème} arrondissement, les cours de récréation de l'école 70 Daumesnil en 2018, de la maternelle Netter et du collège Germaine Tillion en 2019 ont été rénovées et transformées pour devenir des espaces rafraîchis, débitumés et végétalisés, plus agréables à vivre au quotidien pour les enfants. Elles font partie de ces premières cours-oasis parisiennes et des équipements réguliers viennent les compléter. Ce fut par exemple le cas cet été encore au collège Germaine Tillion. Dès cette année, une cour par arrondissement sera ouverte aux habitants et aux associations durant le week-end. Cet effort de transformation se poursuivra tout au long de la mandature avec la création de véritables jardins au sein des cours de récréation pour favoriser l'accès des familles parisiennes aux espaces verts juste en bas de chez elles.

Parmi nos priorités, il y a la restauration scolaire pour mieux manger et respecter l'environnement. En cette rentrée 2020, la part de l'alimentation bio, durable et labellisée atteint 63 % des produits servis aux enfants du 12^{ème} arrondissement. La nouvelle équipe municipale souhaite encore renforcer l'achat de données issues de circuits de proximité et de l'agriculture biologique avec un objectif de 100 % de l'alimentation bio et durable dans les cantines du 12^{ème} arrondissement d'ici 2026. Dès cette rentrée et afin de réduire l'utilisation du plastique, les groupes scolaires Bercy et les collèges Jules-Verne et Paul-Verlaine sur son site Bercy ont été les premiers établissements parisiens à disposer de nouveaux plateaux en inox avec comme objectif la suppression totale du plastique à usage unique dès 2022. La Caisse des Écoles du 12^{ème} arrondissement entend poursuivre son action auprès des enfants pour les inviter à agir contre le gaspillage alimentaire avec des tables et chariots de tri partout et des opérations régulières. Chaque mois, la Caisse des Écoles du 12^{ème} arrondissement propose un menu à thème. Choix a été fait pour la première semaine de rentrée 2020 d'une opération "zéro déchet non alimentaire" sur le temps du déjeuner. Cette thématique sera renouvelée en novembre 2020 durant la semaine européenne de réduction des déchets. Depuis cet été, la Caisse des Écoles du 12^{ème} arrondissement offre aussi un nouveau service aux familles en leur proposant en ligne une carte interactive des menus qui leur indique au survol les allergènes pour chaque composante des menus de la semaine.

Il s'agit aussi de préparer un nouveau service public de l'accueil périscolaire au plus près du besoin des familles. Nous allons poursuivre nos actions pour nous adapter toujours mieux au rythme de vie des familles parisiennes, et notamment des parents seuls, en proposant des accueils tôt le matin et plus tard en soirée. Cette année, le maintien d'un accueil périscolaire dès 7 h 30 à l'école maternelle Netter permet ainsi aux familles

d'envisager sereinement la dépose des fratries dans les différentes écoles de quartier. La Ville souhaite aussi engager une réflexion sur le prolongement de l'accueil périscolaire jusqu'à 19 h dans certaines écoles où les besoins se révèlent plus importants. Cette réflexion d'ensemble sur un nouveau service public de l'après-école fera l'objet d'une concertation avec les parents d'élèves au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Faire de Paris la capitale de la jeunesse, c'est aussi proposer de nouveaux apprentissages pour l'enfant citoyen parisien. Après plusieurs mois de confinement et la mise en place de l'école à la maison, le besoin d'accompagnement des enfants et des familles est particulièrement nécessaire. Dès cet été au sortir du confinement, la Ville de Paris a lancé un été particulier pour proposer une programmation spéciale d'activités partagées à destination des familles et des enfants. En complément, des enfants ont pu bénéficier dans le 12^{ème} arrondissement d'un accueil au sein de 25 centres de loisirs en juillet et de 19 centres de loisirs en août. La fréquentation moyenne par jour a été de 1187 enfants en juillet et de 659 en août. Pourquoi ces chiffres ? Parce que c'est intéressant de voir que c'est sensiblement les mêmes que l'année dernière, malgré le contexte sanitaire. Rappelons aussi que cet accueil a été rendu gratuit pour les enfants des familles les plus précaires. Des équipes d'animation du 12^{ème} arrondissement ont proposé aux enfants des activités ludiques pendant toute la période estivale dans le respect de ce protocole sanitaire pourtant très strict. Elles ont fait preuve d'adaptabilité, de créativité, et remercions-les. Les associations également ont poursuivi leur mission d'animation et de développement du lien social auprès des habitants du 12^{ème} arrondissement. Plus d'une soixantaine d'entre elles ont proposé des animations culturelles sur l'espace public et dix d'entre elles des animations sportives et de l'accompagnement à la scolarité, à l'espace municipal Gabriel-Lamé que la Mairie a exceptionnellement souhaité rendre accessible en cette période. Des activités dédiées pour les adolescents, dont on sait que c'est le public le plus fragile ces dernières années, ont été développées dans deux centres de loisirs pré-ados, où sont accueillis en moyenne chaque jour plus d'une cinquantaine de jeunes. Dès cette rentrée, nous intensifions nos efforts pour favoriser la réussite éducative et offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants. Il s'agit d'aller encore plus loin en leur donnant accès à de nouveaux savoirs et de nouvelles façons d'apprendre. Outre la poursuite de l'enrichissement des ateliers périscolaires en amont avec de nouveaux partenariats avec nos associations de quartier, nous favoriserons dans les futures maquettes d'étape et des centres de loisirs les activités développant les compétences psychosociales des enfants, par exemple la gestion du stress et des émotions, et les compétences éco-citoyennes en lien avec le changement climatique et le développement durable. Nous poursuivrons le développement des centres de loisirs dans les collèges dans le cadre du projet "Tou.te.s au collège, c'est les vacances". Le vif succès du programme déjà déployé au sein du collège Germaine Tillion nous y invite. Il y sera d'ailleurs reconduit dès les prochaines vacances d'automne.

Parce que l'ouverture aux langues vivantes constitue un atout pour la réussite, mais aussi une ouverture sur les autres cultures, la Ville de Paris va généraliser un éveil linguistique dans toutes les crèches, puis un apprentissage de langues étrangères dans les écoles qui sera renforcé dans les quartiers populaires et qui s'appuiera à la fois sur des associations et sur les compétences des agents. La Mairie du 12^{ème} arrondissement entend multiplier le nombre d'assistants de langues déployés dans les écoles et qui ont pour mission d'assister l'enseignant de la classe dans le cadre de l'enseignement des langues, comme c'est le cas à la Brèche aux Loups. Il s'agira aussi d'implanter rapidement dans notre arrondissement un centre de loisirs 100 % bilingue afin de proposer aux enfants des activités ludiques, artistiques ou sportives en immersion dans une langue étrangère, les trois premières expérimentations parisiennes, hispanophone,

italophone et anglophone ayant emporté l'adhésion des plus jeunes et de leurs parents. Cinq écoles élémentaires et maternelles du 12^{ème} arrondissement bénéficient déjà de projets "langue" en anglais et espagnol avec des ateliers et des animateurs volontaires et bilingues.

La Ville de Paris apporte aussi chaque année son soutien financier aux projets éducatifs des sept collèges publics du 12^{ème} arrondissement. Pour l'année scolaire 2020-2021, cela représentera un budget de 95 500 euros sous forme de dotations directement attribuées aux établissements du 12^{ème} arrondissement. La lutte contre la fracture numérique sera également poursuivie dans un contexte sanitaire incertain où l'enseignement à distance pour être remobilisé si la situation sanitaire s'aggravait. Pendant le printemps dernier, ce sont cent cinquante tablettes numériques qui ont pu être mises à disposition des élèves du 12^{ème} arrondissement. Dans le 12^{ème} arrondissement, 20 % des écoles maternelles et élémentaires bénéficient à cette rentrée du portail Paris Classe Numérique, qui est un réseau social éducatif copiloté par la Ville et l'Académie de Paris. Notre ambition est de pouvoir déployer l'outil dans l'ensemble des écoles. Pour ce faire, un appel à candidatures est lancé chaque année avec deux ou trois vannes de déploiement. Réjouissons-nous qu'en cette rentrée, sept nouvelles écoles aient candidaté pour offrir un environnement numérique de travail et surtout d'accompagnement éducatif à leurs élèves.

La Mairie du 12^{ème} arrondissement œuvre aussi pour assurer un niveau d'excellence pour tous dans tous les collèges. Nous sommes donc très heureux de l'ouverture en cette rentrée d'une classe à horaires aménagés théâtre, en sixième au collège Verlaine. Il s'agit de la troisième structure de ce type sur l'Académie de Paris. Ce projet que la Mairie du 12^{ème} arrondissement a fortement soutenu se fera en partenariat avec le conservatoire municipal d'arrondissement Paul-Dukas. Autre priorité pour nous en cette rentrée et dans les années à venir : offrir une carte scolaire et une sectorisation adaptées aux effectifs. Dans le premier degré, selon l'enquête qui procède au dénombrement des élèves dans la semaine qui suit la rentrée, 7 779 enfants sont scolarisés cette année dans les quarante et une écoles publiques du 12^{ème} arrondissement, 2 960 enfants en maternelle contre 3 034 en 2019, et 4 819 enfants en élémentaire contre 4 863 en 2019. Ces chiffres seront consolidés à l'automne, mais on constate toutefois une légère baisse des effectifs dans le 12^{ème} arrondissement qui correspond à une tendance parisienne globale, même si celle-ci est moins marquée par notre arrondissement. En maternelle, la baisse est de 2,4 % pour une moyenne parisienne de 4,1 %. En élémentaire, la baisse est minime, de 0,9 %, là où, à Paris, cela baisse de 1,9 %. Ces chiffres confirment tout de même que le 12^{ème} arrondissement reste un arrondissement apprécié par les familles. Dans les collèges du 12^{ème} arrondissement, les chiffres des inscriptions à la fin août font apparaître une très légère baisse des effectifs : 3 310 élèves attendus à la rentrée, contre 3 372 scolarisés en juin 2020. Un certain nombre de familles du 12^{ème} arrondissement se sont toutefois trouvées confrontées à de réelles difficultés pour l'affectation de leur enfant en sixième en cette rentrée 2020. Rappelons ici que si la Ville de Paris est responsable de la sectorisation des collèges depuis la loi de décentralisation de 2004, c'est l'Académie de Paris qui reste seule compétente et décisionnaire en matière d'affectation et de dérogation. La Mairie du 12^{ème} arrondissement a toutefois alerté les responsables parisiens de l'Éducation nationale sur des dysfonctionnements persistants dans les procédures d'inscription en classe de sixième. Une situation qui touche d'ailleurs tous les arrondissements parisiens depuis deux ans. Pour ce qui nous concerne, la Mairie du 12^{ème} arrondissement va engager dès cet automne un travail approfondi de prévision scolaire qui aboutira à une évolution de la sectorisation des écoles et des collèges à la rentrée 2022 pour accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de nos élèves en lien étroit avec l'évolution démographique et la livraison de nouveaux logements.

Aussi ambitieuse pour l'École de la République que la précédente, la nouvelle équipe municipale aura à cœur de travailler avec l'Éducation nationale pour, d'une part, favoriser la mixité sociale et scolaire au sein de tous nos établissements, et d'autre part, garantir des effectifs moyens par classe qui n'augmentent pas. En cette rentrée 2020, la moyenne par classe est de 24 élèves en maternelle et de 23,4 élèves en élémentaire. Toutefois, comme nous le savons, le bien-être scolaire ne saurait s'apprécier à l'aune de la simple logique comptable, alors nous maintenons une vigilance pour les écoles ayant des effectifs en hausse, comme les maternelles Lachambeaudie, Marsoulan et Pommard, ainsi que l'élémentaire du 27 Reuilly qui, même avec une ouverture de classe anticipée et obtenue par la Mairie du 12^{ème} arrondissement pour cette rentrée, doit accueillir beaucoup d'enfants de nouveaux logements de la Caserne de Reuilly. En parallèle, trois écoles ont vu une baisse plus marquée de leurs effectifs pour cette rentrée, ce qui a entraîné une décision de fermeture. Ce sont les écoles élémentaires Marsoulan, Michel Bizot et Bignon.

L'offre de moyens supplémentaires pour les écoles et collèges parisiens est et restera aussi l'une des priorités en termes de politique éducative pour notre équipe. La Mairie du 12^{ème} arrondissement s'engage à maintenir une attention toute particulière aux trois groupes scolaires intégrés dans le dispositif CAPPE, Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative. Pour rappel, il s'agit des écoles Carnot, Lamoricière, Bercy, Brèche aux Loups. Alors qu'une refonte de la carte de l'éducation prioritaire est en préparation au ministère de l'Éducation nationale pour la rentrée 2021, nous demanderons que les écoles bénéficiant actuellement des dispositifs d'éducation prioritaire continuent de disposer de ces moyens indispensables pour leur public scolaire. Nous demanderons également à l'Académie de Paris la mise en place d'un dialogue local pour identifier dans le 12^{ème} arrondissement et dans le cadre de la nouvelle répartition académique les futurs écoles et collèges de l'éducation prioritaire. De son côté, la Ville de Paris déploie aussi de nombreux moyens pour les établissements scolaires qu'elle identifie comme prioritaires. Avec le dispositif "Tous mobilisés pour les écoles et collèges prioritaires", nous agissons en partenariat avec le rectorat de Paris via une nouvelle méthode d'intervention transversale et participative. Le but est de répondre aux facteurs de fragilité causés par des établissements scolaires enclavés, des difficultés scolaires, des conditions de travail difficiles, un déséquilibre de mixité sociale ou un lien social distendu avec les familles. Après les écoles Carnot et Lamoricière en 2017-2018, le collège Tillion en 2018-2019 et les écoles Bercy en 2019-2020, nous souhaitons en faire bénéficier les écoles Brèche aux Loups pour l'année 2020-2021.

Le dernier volet thématique de cette communication de rentrée concerne notre contribution à l'offre d'un vrai service public de l'école inclusive. Pour faire exister dans le 12^{ème} arrondissement le service public de l'école inclusive à hauteur des besoins de tous les enfants, la Mairie du 12^{ème} arrondissement veut engager un dialogue précis avec l'Académie de Paris pour mieux accueillir tous les élèves à besoins éducatifs particuliers de notre arrondissement. Nous porterons notamment le projet d'implantation en 2021 d'une ULIS-école TFM, c'est-à-dire une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire pour les Troubles des Fonctions Motrices, dans une école de notre arrondissement. Actuellement, nous n'avons dans le 12^{ème} arrondissement que deux ULIS-écoles TFC pour les enfants qui ont des troubles des fonctions cognitives et mentales. Or, tous les enfants du 12^{ème} arrondissement en situation de handicap moteur doivent avoir le droit d'être scolarisés à proximité de chez eux. L'inclusion sur le temps scolaire est également notre priorité. La réussite du CAPPE localisé à l'école Gerty Archimède est pour nous un modèle. Ce centre de loisirs à parité, qui accueille en nombre égal des enfants porteurs de handicaps et des enfants sans handicap est l'une des dix structures parisiennes du

même type. Durant toute l'année scolaire, chaque mercredi après-midi et à chaque période de vacances scolaires, ce centre de loisirs accueille une quinzaine d'enfants en situation de handicap et le même nombre d'enfants valides. L'équipe périscolaire est formée aux questions de l'inclusion et bénéficie d'un effectif renforcé. Cet été, trente enfants en situation de handicap ont pu profiter dans le 12^{ème} arrondissement d'activités ludiques variées et adaptées à chaque niveau de motricité, à chaque spécificité de handicap. Avec ce type de structure, nous misons sur la mixité pour ouvrir le regard des enfants sur la différence et en faire des adultes plus tolérants.

Plus largement et en conclusion, nous souhaitons réaffirmer combien l'accueil de tous les enfants, quels que soient leur talent ou leurs difficultés, demeure notre priorité. Dans les années qui viennent, il est essentiel de mettre collectivement toute notre énergie pour valoriser les établissements publics de notre arrondissement, faciliter les carrières scolaires et la réussite éducative de tous les élèves, mettre en réseau tous les acteurs éducatifs au contact des enfants élèves, accompagner les familles et les personnels au plus près de leurs besoins par des actions fortes de formation, de soutien à la parentalité et d'accompagnement de la difficulté scolaire ou sociale. La qualité du service public d'éducation dans le 12^{ème} arrondissement doit rester notre ambition commune, parce qu'il dessine l'avenir de notre jeunesse, de notre pays et de notre vivre-ensemble."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme ROCCA. Mme ATLAN-TAPIERO pour 3 minutes."

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. Nous regrettons évidemment de ne pas avoir eu un document de cette rentrée scolaire pour mieux préparer nos interventions, mais ce n'est pas grave. Nous allons quand même réagir à un certain nombre de points. J'ai pu constater que lors du développement effectué par Mme ROCCA, elle a longuement développé son vœu, donc ce sera une redite tout à l'heure, c'est un peu dommage. Ce que nous avons constaté et ce que nous constatons toujours, c'est que les communications de rentrée scolaire se suivent et se ressemblent. L'autosatisfaction y règne en maître. Force est de constater que l'adjointe qui présente aujourd'hui se satisfait, mais n'est que pour peu de chose dans cette rentrée. En effet, est-il besoin de rappeler qu'une rentrée scolaire se prépare en février ? Bref, ce qui est truculent, c'est de constater que tout au long de ce développement, Mme ROCCA encense aujourd'hui ce qu'elle jugeait peut-être un peu insuffisant hier. Mais pourtant, elle est rattrapée par ses réflexes pavloviens de présidente locale de parents d'élèves, en réclamant toujours plus de moyens, ce qui transpire du vœu qu'elle a déposé plus tard. Mais nous en reparlerons ensuite.

Nous attendions davantage sur la réussite éducative que des animations. Dans ce contexte complexe de crise sanitaire, nous espérons un engagement fort, beaucoup plus fort en vue d'une harmonisation des systèmes de tableau numérique dans les écoles en ayant soin de nous assurer des ressources pédagogiques suffisantes pour faire face à un retour d'une école à distance. En effet, vous avez évoqué la distribution de 150 tablettes numériques. Quand on sait le nombre d'élèves scolarisés, cela paraît bien peu. Nous voulons profiter également de cette communication de rentrée scolaire pour saluer le travail des chefs d'établissement, directeurs d'école, et des personnels tout au long de la crise sanitaire pendant la période post-Covid et aussi depuis cette rentrée. Vous le comprendrez donc, pour nous, rien de nouveau sur cette

communication. C'est beaucoup de communication. C'est de la com pour la com. Nous vous remercions."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Qui veut continuer ? M. Pierrick PARIS."

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Madame la Maire, prendre ses fonctions de Maire d'arrondissement au cœur de l'été au milieu d'une crise sanitaire sans précédent, avec une rentrée scolaire à préparer dans les conditions que nous savons, relevait d'une gageure que vous avez tenue. Soyez ici remerciée du travail accompli ainsi que votre adjointe aux affaires scolaires, aux nouveaux apprentissages, à la parentalité et à la famille. Permettez-moi également de remercier particulièrement l'ensemble des équipes pédagogiques des écoles, collèges et lycées du 12^{ème} arrondissement, ainsi que les services de la DASSCO et les personnels de la Caisse des Écoles qui ont assuré leur mission dans un climat d'incertitude jamais connu au service des enfants et des familles dans notre arrondissement. Comme tous les Français, ils sont confrontés aux désormais célèbres injonctions contradictoires du gouvernement, voire bien souvent, pour ce qui est du ministère de l'Éducation nationale, à l'absence d'injonctions tout court. La façon dont le gouvernement s'est déchargé sur les collectivités locales des conséquences de la crise Covid quant à l'organisation de la rentrée scolaire n'a échappé à personne, à telle enseigne qu'on en vient parfois à se demander où est passé le Ministre de l'Éducation nationale. Devant cette gestion gouvernementale erratique et anxiogène, la Ville de Paris et la Mairie du 12^{ème} arrondissement font face en assurant leurs missions essentielles : être aux côtés des parents d'élèves, assurer la qualité des bâtiments scolaires, fournir et encadrer une restauration scolaire de qualité, organiser le périscolaire. Isabelle ROCCA vient de rappeler toutes les actions menées en ce sens.

Le débat autour de cette communication est d'abord l'occasion pour moi de rappeler quelques enjeux et les principes qui nous guident. Lors de sa conférence de presse de la semaine dernière, le ministre de la Santé a annoncé un assouplissement du protocole sanitaire dans les écoles et les crèches dans l'objectif de, je cite, conserver notre vie sociale et économique, c'est-à-dire de permettre aux parents d'aller travailler. Il s'agit évidemment d'un enjeu crucial pour éviter que notre pays s'enfonce davantage dans la crise économique et pour l'équilibre des familles. Mais aussi cruciale que soit cette question, nous aurions souhaité que ce problème soit également abordé sous un angle au moins aussi important, celui des missions essentielles, fondatrices de l'École de la République, tout simplement que soit rappelé que l'école est un droit pour chaque enfant et que cela nous fait obligation de tout mettre en œuvre pour assurer une continuité pédagogique et l'égalité des chances, malgré la crise sanitaire. De notre point de vue, à travers la crise sanitaire, c'est une fois de plus la question sociale qui se pose avec acuité. La période du confinement avait déjà mis cruellement en lumière la réalité de ces inégalités. Par exemple, concernant la fracture numérique. Notamment, nous savons bien que le décrochage scolaire n'apparaît pas comme une génération spontanée à l'adolescence. Il est l'aboutissement d'un long processus dans lequel beaucoup se joue dès les premières années de la scolarité.

Faire face, donc, et garantir une rentrée scolaire qui se déroule dans les meilleures conditions possibles, cela passait d'abord par la gestion de la crise sanitaire en ayant

mis en œuvre un strict protocole sanitaire quant à l'approvisionnement en gel hydroalcoolique des établissements scolaires ou quant au nettoyage approfondi et quotidien des écoles parisiennes. Évidemment, cela passait par la fourniture de masques au personnel de la Ville et à tous les collégiens parisiens, question des masques qui fera tout à l'heure l'objet d'un vœu de la majorité municipale. Mais au-delà de la crise, cette rentrée scolaire marque la poursuite et l'amplification des politiques publiques menées par la majorité municipale en faveur d'une ville plus écologique, d'une ville faite pour les familles qui y vivent. Elle est la première illustration de la mise en œuvre rapide de nos engagements de mandature, de la construction de "Ville du Quart d'heure" qui est la condition de la transformation écologique de la ville. Les crèches, les écoles, les familles sont au cœur de ces problématiques. Pour ne prendre qu'un exemple, cette "Ville du Quart d'heure" se concrétise notamment avec "les rues aux écoles" et leur piétonnisation totale ou partielle qui vont par ailleurs grandement contribuer au rééquilibrage des usages de notre espace public. Pour celles et ceux qui auraient des doutes sur la pertinence de ces aménagements et sur les attentes des familles du 12^{ème} arrondissement, je vous invite à aller faire un tour en fin d'après-midi rue Bignon où, grâce au dynamisme de l'association « Périscope et aux Ludomouv », les enfants profitent pleinement de leur quartier.

Avancer vers une ville plus écologique, c'est évidemment aussi agir sur la qualité de la restauration scolaire. Je voudrais renouveler notre reconnaissance aux agents de la Caisse des Écoles qui ont vu la façon d'exercer leur métier profondément modifiée avec la crise et qui le font avec dévouement pour les quelque 10 000 enfants qui fréquentent quotidiennement les cantines de nos écoles. Pour finir, je veux dire à quel point nous avons raison de mettre le maximum de moyens sur les activités périscolaires qui, par l'accès qu'elles donnent aux enfants à la culture, au sport, à la science, sont un outil puissant de réduction des inégalités dont je parlais tout à l'heure. Mes chers collègues, j'ignore à quoi ressemblera le monde d'après, si plus rien ne sera comme avant comme l'a prétendu le Président de la République. Ce que je sais, c'est que ce que montre le bilan de cette rentrée scolaire qui nous a été présenté, c'est que nous, nous dessinons la Ville de demain."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. M. Christophe TEISSEIRE."

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Juste une petite intervention pour vous parler de la lutte contre la pollution aux abords des écoles et la sécurisation des acheminements avec les projets déjà réalisés et ceux qui sont en cours de réflexion. Je vais parler par exemple de l'école Baudelaire. Une préfiguration de la piétonnisation de cette voie a été réalisée durant l'été à l'aide de barrières de police. Nous allons installer un portail fixe bientôt. On peut parler aussi de Bercy. Il y a un grand projet de réaménagement qui est en cours. Il y a encore des choses à voir, entre autres avec l'APURE, la SNCF, mais il y a une préfiguration qui a été aménagée en supprimant la circulation générale sur la rue de Bercy, le boulevard Diderot et rue de Lyon, pour en faire une voie dédiée uniquement aux bus, riverains, vélos et véhicules de livraison. On peut parler aussi de Traversière où une piétonnisation a été réalisée temporairement sur ce tronçon dans le cadre d'une demande de restaurateurs. On en profite, cela protège les enfants aussi. D'autres projets, comme l'école Bouton, la rue Bouton. La section territoriale de voirie avait

instruit en fin de mandature une proposition de fermeture de voie à proximité, mais sur la rue Guillaumot en elle-même.

Propos hors micro d'une personne du public [00.38.20]

Excusez-moi, je vais ralentir. Comme je n'ai que 3 minutes..."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Normalement, le public n'intervient pas. Merci de le respecter. Sans agressivité, c'est mieux. La bienveillance, c'est toujours plus agréable. Si vous continuez, Madame, je vais vous demander de sortir. Il y a une bienséance à respecter. On est dans un Conseil d'arrondissement. Merci de le prendre en compte."

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Pour l'école Bouton, la section territoriale de voirie avait inscrit en fin de mandature une proposition de fermeture de voie à proximité, mais sur la rue Guillaumot en elle-même. L'école ne dispose pas d'entrée à cet endroit, mais souhaiterait développer des activités sur un modèle "rue aux enfants" qui a été cité précédemment, comme sur Bignon. Cela permet également de réduire la pollution aux abords de l'école, il s'agit d'un aménagement que nous pourrions décider de mettre en œuvre en concertation avec le Conseil de quartier et les riverains. Nous parlerons aussi de La Brèche aux Loups, qui est en cours de concertation, très bientôt. Dans quelques jours, il y aura une concertation faite auprès des habitants, des riverains et de la communauté éducative. L'objectif est de piétonniser cet automne. Après, il y a plusieurs projets sur les écoles Daumesnil, Diderot, Lamoricière, Marsoulan, Montempoivre, Sainte-Clotilde, Wattignies et Charenton. J'ai essayé d'être le plus court possible".

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est une communication importante. C'est une communication qui parle de l'avenir de nos enfants. Nous avons pour habitude de faire le point à chaque rentrée. Je pense que c'est important de le faire. Mais il faut noter que cette rentrée est particulière cette année. La crise a bouleversé nos modes de vie et a bouleversé le rapport aux autres. Les enfants, les premiers, sont peut-être les plus concernés. Ils abordent l'école très souvent avec des masques pour les plus âgés et ils ont des enseignants avec des masques, y compris en petite section ou quand ils commencent à apprendre à lire et à écrire. On sait à quel point il nous est difficile, nous adultes, de nous reconnaître et de nous identifier avec les masques, y compris de nous entendre. Ce sujet-là, nous devons le prendre avec force. C'est la logique des vœux que nous déposons ensuite pour essayer d'accompagner les enseignants de ces enfants qui apprennent à lire ou qui sont sourds et muets, ou qui sont allophones. Mais c'est toute l'école qui s'en trouve bouleversée avec des jeux et des rapports à l'autre qui changent, et il faut en tenir compte. Le confinement a été catastrophique pour nos écoles. Il a accentué les inégalités. Même si, Madame la Maire, je salue notre communication et l'ensemble de ce que nous avons réussi à mettre en œuvre cet été, notamment "les vacances apprenantes" et toutes les subventions que nous avons pu donner à nos associations pour que les quartiers restent vivants et les enfants accompagnés, il se trouve que nous sommes devant une vraie situation où les inégalités se sont accrues, où les familles sans matériel informatique, sans capacité de se connecter, ont vu leurs enfants décrocher de

l'enseignement scolaire. C'est cette réalité qu'il va falloir que l'on accompagne. Je tiens à dire que mon groupe est extrêmement attaché à cette question de l'éducation. Nous y reviendrons tout au long de cette mandature. Pour nous, l'école, c'est un peu le dernier espoir de notre promesse républicaine. Il faut vraiment que nous nous y attelions. Elle a été extrêmement malmenée ces dernières années. Il faut vraiment que, malgré cette crise sanitaire, nous soyons au rendez-vous. Cette crise a amené aussi des choses positives, et je tiens à les saluer, comme "les rues aux enfants", comme un travail sur de nouveaux espaces et de nouvelles pratiques. C'est bien que, dans un contexte de crise sanitaire, nous puissions aller plus loin. Je voudrais également saluer des apprentissages et de nouveaux concepts qui vont nous accompagner tout au long de cette mandature. Isabelle ROCCA a été extrêmement exhaustive, mais elle n'a pas forcément eu le temps de parler de l'Académie du Climat. Je pense que c'est extrêmement important que nous pensions que cette génération doit être accompagnée sur les transitions écologiques, car cette crise sanitaire est aussi une crise environnementale. Un dernier mot sur TUMO, qui est une école qui apprend les nouveaux apprentissages en informatique et qui nous permet aussi d'accompagner une nouvelle génération. Vous aurez compris, Madame la Maire, que cette communication est extrêmement importante et qu'elle n'est pour nous que le début de notre engagement. Je vous remercie."

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

"Une petite suggestion. Il y a, à l'ordre du jour de notre Conseil, beaucoup de délibérations qui, peu ou prou, ont un rapport avec la communauté éducative ou les temps d'activités périéducatifs. C'est dommage de ne pas enchaîner. La communication de Mme ROCCA a abordé une multitude de thèmes, dont un certain nombre seront probablement repris au fur et à mesure des délibérations qui concernent à la fois les collèges, mais les états spéciaux de l'arrondissement également, des subventions à des associations qui ne sont pas forcément domiciliées dans le 12^{ème} arrondissement et n'interviennent pas forcément d'ailleurs pour les élèves du 12^{ème} arrondissement. C'est dommage de ne pas avoir ramassé tout cela pour que la clarté de nos échanges soit plus grande. C'est ainsi que nous allons revenir de manière itérative sur des sujets à plusieurs reprises, ce qui ne permet pas à nos concitoyens, et je dirais même à nous-mêmes, d'avoir des angles et une expression ramassée et lisible. Je sais que le règlement intérieur de ce Conseil d'arrondissement va évoluer. J'en avais formulé le vœu cet été. Je sais que c'est à l'ordre du jour. Je vous invite à aller rapidement, de manière à ce qu'on n'examine pas les ordres du jour dans l'ordre d'arrivée des délibérations, mais qu'on puisse avoir des échanges thématiques qui sont beaucoup plus compréhensibles par nous toutes et tous. Merci."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"J'ai combien de temps ? On ne m'a pas précisé. Deux minutes, d'accord. De toute façon, je reviendrai sur la question des collèges dans une délibération et sur la question des masques inclusifs ou qui permettent aux enfants de lire sur la bouche des enseignants tout à l'heure. Je voudrais simplement revenir sur la période de confinement et l'enseignement qu'on doit en tirer. Beaucoup de mes collègues ont insisté sur les questions d'inégalité et sur le fait que l'école est le lieu républicain où l'on construit l'égalité pour les futurs citoyens. Dans la période de confinement, on a maintenu un service public minimum, notamment pour les enfants des personnels soignants ou les personnels des services publics, qui était vraiment nécessaire. On s'est aperçu au fur et à mesure du déconfinement et des normes sanitaires de la difficulté dans nos écoles de pouvoir accueillir des petits groupes qui respectent la distance

sociale, c'est-à-dire 4 m². Vous avez même vu cela à la télévision dans des cours d'école où l'on faisait des croix où les enfants devaient se poser, ce qui nous rappelle de mauvaises images. Mais je voudrais insister sur cet aspect qui doit nous interroger encore sur le nombre d'élèves chargé dans de nombreuses classes, même si vous nous avez parlé d'une moyenne autour de 24 élèves par classe. Quand on voit ce besoin que les enseignants avaient, notamment dans une période de crise, d'avoir le dédoublement des classes qui, d'ailleurs, a été mis en œuvre pour les CP, je m'interroge... Et on a vu dans des modèles comme dans le modèle scandinave, dans le Nord, que le nombre d'élèves par classe est moindre et permet justement d'éviter ces inégalités. J'insisterai toujours sur, évidemment, les moyens de la Ville, mais surtout les moyens de l'Éducation nationale en termes de postes d'enseignant et tout ce qui va avec, et d'aller vers ce dédoublement des classes.

Je voudrais enfin insister sur un aspect qui n'a pas été évoqué, qui est une spécificité de la Ville de Paris sur laquelle il faut qu'on tienne bon, c'est les professeurs de la Ville de Paris qui interviennent notamment sur l'éducation physique et sportive, sur les aspects culturels, et qui sont un complément important et qui permettent un enseignement de qualité et justement de dédoubler les classes quand cela est possible, et d'avoir un temps, si on va un peu plus loin... Quand une classe est prise par un PVP, l'enseignant a la possibilité de prendre des élèves en difficulté d'une autre classe ou autre. Il faut réfléchir à ce système. J'insiste sur un dispositif que vous aviez mis en place dans la précédente mandature avec Fadila TAÏEB et la Maire Catherine BARATTI-ELBAZ, qui est "le savoir-rouler à l'école" qui va devenir une obligation, comme "le savoir-nager", à partir de 2022. Tous les élèves en CM2 devront savoir faire de la bicyclette, mais surtout connaître le Code de la route pour se déplacer correctement dans les rues de Paris. On a reçu la ministre des Sports et le ministre de l'Éducation nationale sur cette opération, qui est inédite dans le 12^{ème} arrondissement. Nous sommes les premiers à avoir mis cela en place, avec les moyens de la Ville. C'est un budget de 400 000 euros pour toute la Ville de Paris, c'est un budget conséquent d'achats de vélos, d'entretien et d'interventions du club le PCO. Je mets cela en avant parce qu'il faudra aussi que l'État assume ses responsabilités. Quand il rend une discipline obligatoire ou un contenu pédagogique obligatoire comme "le savoir-rouler", ce n'est pas aux collectivités de financer seules ce type d'initiative, c'est aussi à l'État de nous accompagner. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci de toutes les interventions qui montrent à quel point l'avenir de nos enfants nous tient particulièrement à cœur.

Nous allons passer désormais au vote de l'ensemble des délibérations et nous allons commencer sur celle du budget supplémentaire, exercice 2020 de l'État Spécial du 12^{ème} arrondissement."

- DÉLIBÉRATION (12-2020-029) : Budget Supplémentaire, exercice 2020 **de l'État Spécial** du 12^{ème} arrondissement de Paris.

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère **d'arrondissement** :

“Je me suis inscrite afin de permettre à M. TABACCHI d'avoir une expression, parce que le règlement actuel du Conseil 12^{ème} arrondissement, dont je trouve qu'il est éminemment perfectible, fait que si personne ne s'inscrit sur une délibération, elle est mise au vote sans qu'il y ait d'exposé de son contenu. Or, en l'occurrence, ce budget supplémentaire et l'État Spécial du 12^{ème} arrondissement, c'est les moyens dont dispose une mairie d'arrondissement pour son action locale. Je n'ai pas d'observation particulière sur ce budget supplémentaire, mais cela permettra à ceux qui nous écoutent en ce moment et ceux qui nous liront peut-être dans les heures, les semaines ou les années qui viennent, de comprendre ce que nous avons voté, ce sur quoi nous avons voté et pourquoi nous votons contre, pour ou nous abstenons sur certaines délibérations. Merci, Madame la Maire.”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Madame le Maire, mes chers collègues, si je respecte l'Académie française. Donc, j'en profite pour dire que notre groupe a changé de dénomination. Il s'appelle désormais Changer Paris Les Républicains, en cohérence avec le nom du groupe de l'Hôtel de Ville, du Conseil de Paris. Le groupe Changer Paris est évidemment toujours attentif aux questions de budget, et il s'inscrira systématiquement sur ces questions. Effectivement, pour le public, puisqu'apparemment, l'idée, c'est de bien expliquer ce qu'on va voter, nous sommes dans un budget supplémentaire, c'est-à-dire que nous votons un acte d'ajustement du budget principal par rapport au compte de résultat de 2019, qui a été examiné lors de notre dernier Conseil d'arrondissement. J'étais déjà intervenu pour expliquer pourquoi nous ne pouvions pas le cautionner, notamment par cohérence avec le budget principal et par ce que nous estimions être un manque de rigueur budgétaire. Exceptionnellement, nous allons nous abstenir parce que j'ai pu regarder les reports de crédit, les reports où vous avez réellement une marge de manœuvre, et ils ont été contraints cette année par les nouveaux besoins, qui sont les fournitures de protection sanitaire, j'imagine que c'est les masques, les gels ou la sécurisation des équipements sportifs, les panneaux pour obliger le port du masque, etc. Évidemment, vous avez été contraints, et à votre place, on aurait dû effectivement faire la même chose. J'ai une toute petite question, parce que j'ai noté que le reliquat allait vers des fournitures de petits équipements de l'Atelier de la section locale d'architecture pour un montant de 118 000 euros. Je voulais que vous m'éclairiez sur ce point. Pour le reste, nous allons nous abstenir.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Je passe la parole à M. TABACCHI pour vous répondre.”

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

“J'enlève le masque, j'ajuste le micro. Je vous remercie. Je vous remercie, Mme MAZETIER, de votre attention, M. SEINGIER également, mais cela devient une

habitude. Donc oui, nous allons parler de ce budget supplémentaire. Tout d'abord, pour dire que c'est un acte, vous l'appellez d'ajustement, mais c'est surtout un acte où l'on constate sur l'exercice précédent les crédits qui sont libres d'emploi et ceux qui ne sont pas libres d'emploi. Ceux qui ne sont pas libres d'emploi, cela veut dire qu'ils ont déjà été engagés à la fin de l'année précédente, donc à la fin de l'année 2019, et qu'ils ont été mandatés, c'est-à-dire réglés, au début de l'année 2020. Il y a toujours un certain glissement d'engagement des fonds. Tout cela pour dire que les crédits non mandatés pour l'exercice 2019 sont montés à 1,6 million d'euros. Ils sont reportés sur chacune des dotations. Cela permet d'observer que, sur l'exercice 2019, il y a eu un taux d'engagement de 96 %, ce qui est quand même une bonne performance. Je pense qu'il faut en remercier les services financiers de la Direction générale des services du 12^{ème} arrondissement. Vous en avez parlé, les sommes qui étaient libres d'emploi, les crédits libres d'emploi, ont été ventilées sur le budget supplémentaire de 2020 vers des dépenses liées à la crise Covid. Il s'agit de masques, de gel hydroalcoolique et désinfectant, de lotion désinfectante, de masques jetables, de masques en tissu, qui s'avéraient nécessaires et dont les sommes ont été ventilées vers les fonctions comptables adéquates. La ventilation va être de 44 500 euros environ vers la fonction "fournitures de protection de l'administration générale", c'est-à-dire la Mairie, de 7 400 euros pour l'Espace Reuilly et environ 29 000 euros pour les équipements sportifs du 12^{ème} arrondissement. Cela concerne, je vous l'ai dit, des masques jetables, des masques en tissu, des gels hydroalcooliques. Cette dépense reventilée correspond à environ 80 000 euros, ce qui est peu ou prou ce qui avait été consommé et mandaté au début de l'année 2020 sur l'exercice 2020. Pour les six derniers mois de l'année, on a un volume de budget qui est quasiment similaire. Voilà ce que je pouvais vous dire. Est-ce que j'ai le temps, Madame la Maire ? Vous m'avez posé la question sur la Section locale d'architecture, M. SEINGIER. Il s'agit de petits matériels qui sont utilisables par la Section locale d'architecture. De mémoire, ce n'est pas la première fois qu'on fait cette ventilation, de façon à permettre d'avoir une meilleure réactivité pour la section locale d'architecture lorsqu'elle a besoin de petits équipements et qu'il faut intervenir sur les équipements de proximité du 12^{ème} arrondissement."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. J'espère que vous avez convaincu nos amis de l'opposition. Je sou mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Cette délibération est adoptée. Je vous remercie. Nous passons la délibération suivante."

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 est soumis au vote.

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

Délibération adoptée à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2020-078)

- DAC 20200582 : Subventions d'un montant de 13 000 euros à cinq associations **dans le cadre de l'activité culturelle locale du 12^{ème} arrondissement.**

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement, rapporteur**

Mme Sandrine MAZETIER, **Conseillère d'arrondissement** :

“Cette délibération attribue des subventions à un certain nombre d'associations qui sont toutes excellentes. La question que je voulais poser, c'était : comment s'articulent ces subventions avec d'autres subventions et d'autres dotations qui sont attribuées à l'arrondissement ? On les évoquera probablement ultérieurement dans la séance du Conseil. Je dis cela, non pas pour regretter ces subventions, au contraire, puisqu'il s'agit d'associations du 12^{ème} arrondissement, mais pour regretter qu'un certain nombre de subventions, par exemple d'une autre délibération de la Direction des Affaires Culturelles, ne bénéficient pas au 12^{ème} arrondissement. Je me félicite de ces subventions aux associations “Progénitures”, “Commune Libre d'Aligre”. Je ne vais pas toutes les citer, Mme TAÏEB le fera mieux que moi, “Les Douze Courts de Minuit” dont je vous invite à découvrir l'excellent festival, y compris pour les plus jeunes, “La Camillienne” qu'on ne présente plus, “Le Théâtre de l'Opprimé”. Mais comment cela s'articule-t-il avec d'autres formes et la dotation pour l'animation locale dont on débattrait probablement ultérieurement dans cette séance ?”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Mme MONTANDON, vous êtes également inscrite sur cette délibération.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Merci, Madame la Maire. Lors de ce Conseil d'arrondissement, il y a beaucoup de votes de subventions. Il faut rappeler que c'est de l'argent public et que l'argent public, c'est l'argent des contribuables et que nous devons être vigilants aux documents qui sont présentés. Ce que je voulais faire comme remarque, c'est qu'il y a des documents assez inégaux dans les présentations. Il y en a qui font des efforts de présentation de tout ce qui est financier. D'autres, où c'est un peu plus léger. Je voulais pointer dans cette délibération des budgets dont les tableaux me semblent erronés. Je voulais faire un focus sur l'association Progéniture. Je ne mets pas en cause tout le travail qu'elle fait. Mais c'est vrai que la présentation des éléments financiers laisse à désirer. Il y a deux tableaux de budget. Donc, ce n'était pas évident de différencier sur lequel il fallait se fonder. Les deux sont intitulés “Budget 2020”. Je me suis demandé s'il y en avait un qui était spécifiquement sur la Coulée Douce ou sur un projet particulier, ou s'il y en avait un qui était global. Je n'ai pas la réponse, car les titres sont identiques. Le premier fait état qu'il a été élaboré fin 2019, et qu'il fera l'objet d'une actualisation. Du coup, je me suis penchée sur la fiche de présentation de l'association Progéniture où il y a un budget prévisionnel. Et sur le tableau, je suis assez dubitative, parce que la somme des chiffres n'est pas correcte. Les totaux sont soi-disant de 192 948 euros. En fait, vous avez une colonne de droite de recettes qui est de 188 000 et l'autre de dépenses qui est de 262 000. Donc, il y a vraiment un souci. Je m'interrogeais aussi sur la subvention de la Mairie, dont le total est de 44 000 euros, mais là encore, il est marqué à 40 000 euros. Il n'est pas tout à fait correct. Mais surtout, vous avez par exemple des ressources propres qui apparaissent pour un montant de 110 000 euros, qui est exactement le même montant que les charges de fonctionnement. Dans ce tableau, honnêtement, je pense qu'il y a vraiment des erreurs. Je ne sais pas si vous vous êtes penchés dessus. Mais on

peut difficilement se faire une idée des besoins. Même quand on compare les deux tableaux, on voit que d'un côté, il y a des ressources propres qui sont non négligeables. De l'autre côté, elles n'apparaissent pas du tout. Je suis embêtée, car je ne remets pas en doute le bien-fondé de l'action de cette association. Mais vraiment, les aspects financiers paraissent ne pas tenir la route."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Mme TAÏEB pour vous répondre."

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement** :

"Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci à Sandrine MAZETIER, qui connaît bien l'arrondissement, d'avoir mis en avant et valorisé le travail de ces associations qui, non seulement font un travail sur le local, mais en plus s'engagent sur des thématiques qui nous tiennent à cœur comme la citoyenneté, l'égalité, des droits, comme l'accompagnement des jeunes. Là, toutes les associations qu'on a citées participent activement. "La Commune Libre d'Aligre" a une animation sociale, culturelle, sportive. Elle a aussi des objectifs de défense de l'environnement et de cadre de vie. Elle crée un lien avec tous les habitants qui se trouvent, non seulement sur le quartier d'Aligre, mais même au-delà. Progéniture, je reviendrai sur ce qu'a évoqué Mme MONTANDON, est une association ancienne très présente sur le 12^{ème} arrondissement puisque, effectivement, elle nous offre le festival Coulée Douce chaque année qui rassemble beaucoup de monde et qui a pour objet de monter, produire, créer des spectacles, de réaliser des films, des créations musicales. C'est tellement divers. D'ailleurs, elle ne se contente pas de se produire elle-même, elle produit d'autres troupes, d'autres associations, d'autres acteurs. L'objectif aussi, c'est de permettre une accessibilité de tous les publics avec le critère de gratuité qui nous tient à cœur quand il s'agit de culture, notamment sur les espaces publics.

Ensuite, il y a l'association "Les Douze Courts de Minuit" qui a pour objectif la promotion de films, de courts-métrages et de leurs auteurs par l'intermédiaire d'un festival cinématographique qui est ancré dans le 12^{ème} arrondissement de Paris et qui maintenant devient presque un incontournable.

"La Camillienne", comment l'expliquer ou la raconter? Elle fait du sport, de la culture, elle accompagne les enfants, les familles. Aujourd'hui, elle axe aussi sur la jeunesse, que nous axons entre les 15-30 ans. Il s'agit aussi d'accompagnement au-delà de la culture sur tout ce qui est projet de création.

Et le "Théâtre de l'Opprimé" est un théâtre engagé qui promeut beaucoup de spectacles, beaucoup d'artistes autres que ceux de son propre équipement et qui, par ailleurs, a fait un travail exceptionnel autour des jeunes pour leur permettre d'être eux aussi des créatifs.

Pour ce qui est des sommes, vous aurez constaté que c'est 13 000 euros pour cinq associations, à raison de 2000, 4000, 2000, 2000, 3000, donc ce ne sont pas des sommes exorbitantes. Même si, peut-être que sur les présentations de "Progéniture", il y a peut-être des choses à améliorer, là, je vous rejoins, Mme MONTANDON, on va leur demander de nous donner des choses plus lisibles et plus claires. Mais en l'espèce, il s'agit de sommes quand même très minimes. On ne va peut-être pas faire un question-réponse, mais je vous l'ai dit, je ne suis pas en désaccord avec vous sur des aspects de

chiffres qui ne sont pas cohérents. Donc, on va leur demander d'être plus rigoureux et on aura une lecture plus rigoureuse pour évidemment avoir un accompagnement qui sera au plus juste. J'ai envie de vous demander de voter, mais avec bienveillance et enthousiasme, cette délibération, puisqu'elle est vraiment au bénéfice des habitants du 12^{ème} arrondissement. Le festival Coulée Douce, il a eu lieu quand même avec du retard au mois de septembre sur le parvis de la Mairie. Il y a eu beaucoup de jeunes, d'enfants, de famille. Ce n'est pas un travail virtuel. Je vous remercie de votre écoute."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. C'était trois vendredis soirs, effectivement, de qualité. Je vous invite à venir parce qu'effectivement, il y avait du monde, contre toute attente. Ça nous a fait plaisir de voir la culture s'exprimer malgré tout, sachant que c'est un euro par habitant pour la culture de proximité. Ce genre de crédits s'ajoute toujours. Il faut aussi peut-être être un peu plus indulgent, comme vous l'êtes à la Région, par rapport aux documents fournis sur les associations cette année puisque nous sommes encore une fois dans un contexte un peu particulier. Je sou mets cette délibération au vote. Qui est contre ?"

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Une explication de vote. Là, on vote 4000 euros pour cette association. Mais sur l'année, elle a quand même 44 000 euros. Ce n'est pas rien. Je ne remets pas en cause son travail. Nous, on va s'abstenir parce que ces documents ne nous satisfont pas. Par contre, si d'ici le Conseil de Paris, vous pouviez leur demander de nous fournir un tableau Excel qui soit correct, parce que là, c'est vraiment les sommes, des chiffres qui ne sont pas justes... Dans le tableau Excel, il y a un souci. Je ne l'ai pas sous format électronique. Si d'ici le Conseil de Paris, on pouvait avoir un tableau Excel révisé, parce que le montant global sur l'année, c'est quand même 44 000 euros. Je vous remercie."

Début de propos hors micro [1.09.42) M.Jean-Luc ROMERO

Je ne vous ai jamais vue au Conseil Régional. Si vous savez mieux que tout le monde, c'est très bien.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Mme MAZETIER."

Mme Sandrine MAZETIER, **Conseillère d'arrondissement** :

"Juste un point de méthode. C'est assez désagréable de devoir voter globalement des subventions qui concernent cinq associations différentes, un type d'action et un territoire de déploiement totalement différents. Vous n'y êtes pour rien, mais vraiment, que les services prévoient des votes dissociés, que l'on puisse éventuellement, si le cas se présente, ce n'est pas le cas pour moi, voter pour une délibération, une subvention, et pas pour l'autre, si on a des nuances. Merci, Madame la Maire."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je soumetts au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Qui ne participe pas au vote ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2020-079 AVIS)

- DASCO 20200112: Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021, d'un montant de 10 500 406 euros.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure**

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

“Je suis inscrite avant M. BONNET, mais je propose de lui passer la parole d'abord, car il a un angle très spécifique et je me permettrai de rappeler que c'est une délibération qui concerne 85 collèges différents et qu'on pourrait avoir un tout petit peu plus de clarté sur la répartition par la collectivité des 10 millions d'euros qu'elle consacre à cette dotation, et peut-être de différencier davantage que ça n'est le cas aujourd'hui les montants accordés aux collèges.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

“Merci, Madame la Maire. C'est 10 millions d'euros pour 85 collèges, donc divisés par les 85 collèges par un calcul qui est une dotation forfait éducatif par élève selon un classement des collèges de 1 à 4. Je me permets au passage de rappeler qu'on a évoqué tout à l'heure la rentrée scolaire. Dans cette rentrée scolaire, la Ville de Paris verse une subvention aux écoles privées sous contrat pour les maternelles depuis qu'il y a eu une modification de la loi de 12 millions d'euros. Là, nous parlons d'une subvention aux collèges, 85 collèges, de 10 millions d'euros. Je me permets déjà de rappeler ces chiffres et je voudrais, Madame la Maire, si vous me le permettez, revenir sur un courrier qu'avaient adressé à l'époque les parents d'élèves sous le collectif Collège Paris Est, qui comporte notamment Germaine Tillion, mais aussi Courteline, Ravel et Hélène Boucher. Ce courrier avait été adressé à la Maire de Paris, à la Maire du 12^{ème} arrondissement, à la députée Laetitia AVIA, au Recteur, et je l'avais eu en copie en tant que Président du groupe Communiste au Conseil de Paris.

La première phrase : “Depuis l'été 2018, la Ville de Paris a relancé le sujet de la mixité sociale dans les collèges parisiens. Ainsi, lors d'une réunion le 6 juillet 2018, Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement, nous faisait part d'un projet de création d'un secteur multicollège dans le 12^{ème} arrondissement en vue de favoriser la mixité scolaire dans les collèges Germaine-Tillion et Courteline.”

En effet, à l'époque, nous avons noté, et l'Observatoire de la mixité scolaire à l'école créé au Conseil de Paris avait noté que l'Académie de Paris est l'A²cadémie en France, voire en Europe, où la ségrégation sociale est la plus importante. À savoir aujourd'hui qu'un élève sur trois va dans le privé, 30 %, et que l'évitement déjà commence à l'école primaire, mais s'accroît au collège et notamment dans les quartiers est de l'arrondissement, notamment dans ce quartier entre l'école de Lamoricière et le collège Germaine Tillion. On n'a pas mis en place ce multicollège. Première question, Madame la Maire : est-ce que ce débat sur le multicollège sera remis sur la table ? Est-ce que nous envisageons de rediscuter de cette question au Conseil d'arrondissement ? Je me permets à travers la délibération de cette dotation aux collèges de faire part de la proposition que j'ai portée au Conseil de Paris avec le groupe Communiste et qui a été adoptée à l'unanimité sur une délibération du groupe sur la mixité sociale comme un objet de modulation de cette subvention de fonctionnement. Cette subvention de fonctionnement est identique quel que soit le collège et son niveau, et va de 93 euros par élève à 111 euros par élève selon un indice de position sociale moyenne et selon l'indice des notes obtenues au Brevet des collèges. La délibération que j'ai fait adopter

prévoyait que l'on prenne en compte l'origine sociale des enfants, c'est-à-dire les métiers des parents, et on peut très bien le savoir par rapport à ce qu'on appelle le coefficient familial qui sert notamment à payer la cantine. La modulation que j'avais proposée avec mon groupe était une modulation qui allait de 1 à 10, et qui favorisait les collèges où nous avons les enfants les plus démunis par rapport à l'origine sociale. Or, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui ne présente une modulation que de 1,7. Évidemment, nous aurons le débat au Conseil de Paris. Au Conseil de Paris, je ferai tout pour faire évoluer cette modulation au moins de 1 à 3, mais qui permet d'éviter qu'il n'y ait aucun levier financier pour la Ville de comparaison entre un collège, je vais prendre deux exemples, de secteur 1 public comme un collège de secteur 1 privé, qui a aujourd'hui la même dotation. Nous savons que par l'évitement des écoles, aujourd'hui, nous avons, permettez-moi de prendre cette caricature, des enfants de familles riches dans des collèges privés qui touchent la même subvention que des enfants pauvres dans des collèges publics. Donc, la proposition que je vous fais, Madame la Maire, c'est qu'au prochain Conseil de Paris, les Conseillers de Paris de la majorité nous soutiennent, et de revoir cette idée de multisecteur dans l'Est de Paris. Je vous remercie."

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement:**

"Mme MAZETIER, vous ne voulez pas compléter? Vous aviez changé votre tour. Avant que je réponde, peut-être."

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement:**

"Je ne voudrais pas allonger excessivement nos débats, mais m'associer à ce que je viens de dire BONNET-OULALDJ et par ailleurs regretter, compte tenu du nombre de collèges qui existent dans cet arrondissement et du caractère vraiment déterminant. C'est le dernier lieu de la mixité scolaire, puisqu'après, les enfants sont séparés avec des districts pour les lycées qui n'ont jamais été remis en cause par l'Académie de Paris, quels que soient les interlocuteurs qui les aient invités à le faire. Mais regretter qu'à titre personnel, je ne siège dans aucun Conseil d'administration de collège. Je trouve qu'il y aurait eu un petit effort de pluralisme, cela aurait été bien. On n'est jamais trop et on n'est jamais trop unis pour accompagner et défendre l'école publique."

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement:**

"Je vous remercie. Je vais commencer par vous répondre, M. BONNET-OULALDJ, en vous disant que, oui, la ségrégation sociale et scolaire dans les collèges de l'Académie de Paris et dans le 12^{ème} arrondissement est la plus forte. Pas dans le 12^{ème} arrondissement, mais dans l'Académie de Paris. Vous le savez, nous l'avons évoqué dans notre communication de rentrée, vous l'avez entendu aussi dans les propos de Madame la Maire, la mixité sociale et scolaire au sein des établissements, non seulement au sein des établissements, mais au sein de chaque classe dans le premier degré et dans le second degré, sera notre priorité. Oui, il faut activer tous les leviers pour lutter contre l'évitement scolaire, qui est particulièrement fort dans certains arrondissements, comme le nôtre, parce qu'il y a une offre importante dans le secteur privé. Je crois qu'il faut aussi à ce niveau-là que nous puissions engager une vraie réflexion sur l'offre du privé sous contrat et du privé hors contrat. Ce n'est pas le lieu ce soir. Mais c'est un vrai enjeu pour nous, parce que nous constatons ces dernières années avec une petite accélération de l'histoire, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, que nous avons de plus en plus de demande et d'offre de privé hors contrat. Nous sommes là, sur cette délibération, sur une délibération qui concerne les collèges

publics. Vous le savez, il faut que nous valorisons et que nous accompagnions, et je le disais tout à l'heure, la réussite scolaire et le bien-être éducatif dans tous nos collèges publics. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous devons faire plus fort et plus vite. Là, il n'y a aucun effet de communication politique. Il faut que nous puissions donner plus à ceux qui ont moins. Ça n'a pas toujours été quelque chose d'unanime, ni au Conseil de Paris ni au Conseil d'arrondissement du 12^{ème} arrondissement. Il faut que nous donnions plus en lien avec les besoins réels des établissements, en lien avec les profils des élèves et des familles.

L'évolution du forfait élève que vous évoquez dans votre intervention a renvoyé à un groupe de travail entre le mois d'octobre 2019 et le mois de mars 2019. Oui, je suis d'accord avec vous, je pense qu'il faudra évaluer, dans le cadre de l'OBMIRE, l'Observation pour la Mixité et la Réussite éducative à Paris, les effets pour en juger l'efficacité par rapport aux objectifs recherchés. Rappelons aussi que, comme l'indique le texte de la délibération du Conseil de Paris de juin 2019, il y a deux portions dans la dotation que nous évoquons dans cette délibération : la partie bâtiment et la partie élèves. C'est sur cette seconde partie que la modulation intervient. Oui, tout cela est complexe. C'est un petit peu abscons parfois, mais je crois qu'il faut qu'on s'y plonge, car c'est en comprenant quels sont les leviers qu'on verra comment on peut aller peut-être plus loin. Autrement dit, la part modulée qui devrait représenter environ 40 % de ce que la Ville donne aux établissements initiaux est concernée. À ce jour, parce que ça n'est pas le sujet de cette délibération et que je ne dispose pas des informations, je ne peux pas vous dire quelle est la part de rééquilibrage qu'il y aura entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat. J'imagine qu'elle sera importante. J'imagine aussi qu'il sera de notre responsabilité collective, parce que nous défendons le service public d'éducation, de porter sur le terrain avec tous les élus ce message fort de rééquilibrage de l'argent public au profit de l'école publique. Mais attention, l'école publique à Paris, et la mission de service public est aussi servie par l'école privée, donc nous devons aussi pouvoir équiper les enfants de ces établissements.

Maintenant, il y a à l'évidence un travail de dialogue de gestion extrêmement ferme à avoir avec les écoles du privé hors contrat pour leur demander de respecter ce qui fait tous les enjeux que nous évoquons depuis le début de la soirée. Ce que je peux vous dire, c'est que près de 50 collèges publics devraient connaître une hausse de leurs dotations en 2021 avec cette modulation et que des collèges en groupe 4 académique auront le maintien de leur dotation du forfait élève le plus élevé. Donc, ce qui est intéressant de voir, c'est que ce classement académique des collèges, qui est figé depuis plusieurs années, cette modulation va nous permettre de l'adapter pour être plus réactifs. C'est-à-dire que typiquement, des collèges qui sont classés 3 ou 2 vont pouvoir toucher rapidement une subvention plus importante. Donc, nous pouvons peut-être ce soir nous réjouir que nous ayons un traitement plus équitable de nos collèges publics. J'insiste, cette délibération concerne les collèges publics. Je pense que nous aurons prochainement tout le loisir d'évoquer notre politique très forte par rapport au rééquilibrage écoles publiques/écoles privées sous contrat."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris:

"Merci. Je soumets donc la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie."

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2020-080 AVIS)

- DLH 20200021 : Réalisation 20-22 rue Beccaria, dans le 12^{ème} arrondissement, d'un **programme de rénovation d'un Foyer pour Travailleurs Migrants comportant 215 logements par 3F Résidences.**

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire. Cela permettra à Mme SLAMA d'exposer le contenu de cette délibération. Cela me permet surtout d'évoquer, non pas le programme de rénovation de cette résidence, mais les gestionnaires, les associations qui sont gestionnaires de ces foyers. Ce n'est pas le cas en l'occurrence de la rue Beccaria, mais je pense au Passage du Génie. Il y a deux foyers différents gérés par deux associations différentes et des riverains ont de bons rapports et sont entendus avec l'un des gestionnaires, et aucun contact, aucune prise en compte de la part de l'autre gestionnaire. La Mairie d'arrondissement n'est pas absolument décisionnaire en la matière. Néanmoins, et je ne suis pas sûre que ce soit à Mme SLAMA qu'il incombe de s'occuper de cela, mais peut-être qu'il peut y avoir une action, une intervention de la Mairie d'arrondissement pour que les associations gestionnaires les moins à l'écoute de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent soient rappelées à l'ordre et aux bonnes pratiques de bon voisinage. Enfin, ce sujet me permet d'évoquer aussi un foyer qui devait être provisoire et qui a ensuite changé petit à petit d'affectation sans que son environnement ne soit forcément informé ni concerté. Je pense au bâtiment provisoire à la Porte Dorée en proximité immédiate de la Pelouse de Reuilly et des équipements Léo-Lagrange. Merci, Madame la Maire. Je ne demande pas à Mme SLAMA de me répondre sur tous les sujets que je viens d'évoquer.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Cela s'appelle Les Fortifications, il est toujours provisoire et il fait partie d'un dispositif bien plus large qui est celui de la réalisation de l'ensemble de nos résidences. Quant à la délégation de Mme SLAMA, je pense que c'est à elle dans sa feuille de route de la décrire, comme elle sera en ligne bientôt. Je passe la parole désormais à M. MARQUE.”

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les Conseillers. Mesdames et Messieurs. Nous nous félicitons que la Mairie de Paris prenne à bras-le-corps le sujet de la rénovation énergétique permettant de diminuer considérablement la consommation en énergie tout en développant l'offre de logements sociaux. Cependant, nous souhaitons attirer l'attention de Madame la Maire sur le comportement méprisant et colonialiste des bailleurs des foyers de travailleurs migrants. En effet, il est extrêmement rare de voir les bailleurs faire profiter les résidentes et résidents des baisses de leurs charges d'énergie et il est en revanche très courant que les prestations incluses dans ces charges payées par les résidentes et résidents soient supprimées ou réduites au strict minimum. Aussi, nous serons très vigilants à ce que le bénéfice énergétique lié aux travaux décidés ait une conséquence heureuse sur les loyers des résidentes et résidents. Nous profitons également de cette délibération pour demander la création d'une délégation dédiée à la classification des foyers de travailleurs, migrants comme

non migrants, afin de ne plus les considérer uniquement sous le prisme de nuisances supposées ou réelles pour le voisinage, mais bien comme un public spécifique avec des revendications politiques spécifiques. Nous serions, le groupe Communiste et Citoyen, honorés qu'un des membres de notre groupe ait la charge de cette délégation. Évidemment, nous appelons à voter pour cette délibération. Je vous remercie de votre écoute."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Ravie de savoir que ces sujets sont l'objet de tant de convoitises. Mme MONTANDON."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Je vais avoir des questions vraiment typiquement sur la délibération. Il y a deux ans, cette délibération était mise aussi en Conseil d'arrondissement. C'était à peu près la même. Elle concernait le transfert de propriété de Coallia à Résidences Sociales de France. Aujourd'hui, on aborde la rénovation. Lors de cette délibération, que nous avons d'ailleurs votée positivement, j'avais fait la remarque qu'il était mentionné 68 parkings et que, vu le public de migrants qui y résidait, je pensais que le parking n'était pas forcément utilisé. En principe, ils ne sont pas propriétaires de véhicule. Donc, je demandais au Conseil d'arrondissement ce qui allait advenir, puisqu'une rénovation de parking était prévue, et je me demandais si quelque chose pour le quartier était prévu, d'autant plus que c'est un quartier assez tendu au niveau des places de stationnement, et pas que de véhicules, de vélo, il y a les commerçants du marché d'Aligre qui ont de vrais problèmes de stationnement, etc. Je disais que c'était une opportunité d'ouvrir une réflexion. Au Conseil d'arrondissement, aucune réponse ne m'avait été fournie. Au contraire, tout le monde était assez dubitatif et interrogatif sur le devenir et la rénovation de ces 68 places. Donc, j'avais déposé un vœu au Conseil de Paris. Ce vœu demandait en effet que la Maire de Paris, en lien avec la Résidence Sociale de France et dans le cadre de la rénovation de la résidence du 20-22 Beccaria, étudie la réalisation d'un projet autour de la mutualisation des places de parking libres, du développement des bornes de recharge électrique, des places pour l'autopartage, pour les vélos et pour les deux-roues. Aujourd'hui, je vois que malgré le fait que ce vœu ait été adopté au Conseil de Paris, alors je tiens à dire qu'il a été adopté parce que pour nous, élus de l'opposition, c'est quand même quelque chose d'assez rare, mais il avait été adopté et je vois que deux ans après, la délibération ne fait aucune mention à une éventuelle réflexion au devenir. Il est encore juste mentionné qu'il y a 68 places de parking qui vont être rénovées. Mais qu'allez-vous en faire? Cela nous ouvre, au-delà de cette interrogation, sur le devenir des vœux. Lorsqu'un vœu est adopté, on s'aperçoit que deux ans après, rien n'a changé. Il n'y a pas de suivi. Je pense que vous ne vous en souvenez même pas, que nous avons eu cet échange en Conseil d'arrondissement et que ce vœu avait été adopté à la majorité au Conseil de Paris. Ensuite, j'ai une question technique. Dans la délibération d'il y a deux ans, le transfert de propriété était entre Coallia et Résidences Sociales de France. Aujourd'hui, directement, Résidences Sociales de France n'est plus mentionné, mais la rénovation va être faite par 3F Résidences. Je comprends bien qu'il y a un partenariat entre les deux. Mais pouvez-vous nous l'expliquer, parce qu'il n'est pas mentionné? Merci."

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement** :

“Ce foyer de travailleurs migrants intéresse, et je m'en réjouis. Pour votre information, Paris en compte une cinquantaine, là où 700 foyers sont recensés dans tout le territoire français. La plupart ont été construits dans les années 60-70 et nécessitent de fait des travaux de rénovation et d'amélioration. Je me réjouis que celui du 20-22 rue Beccaria puisse en bénéficier. C'est 215 logements de type chambre individuelle, F2 ou F3 qui sont concernés. Vous l'avez dit, ce bâtiment est la propriété de la société 3F Résidences depuis 2018, mais est géré par l'association Coallia. Avant de revenir sur la question plus spécifique des parkings, vous dire que cette rénovation permettra une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 50 % et une baisse des émissions de CO². C'est donc une bonne chose pour la planète. Mais pour rassurer M. MARQUE, c'est aussi une bonne chose pour le portefeuille des résidents puisque je vous confirme que les économies réalisées seront répercutées sur les charges des locataires et nous y veillerons avec vous, bien évidemment.

S'agissant des parkings, ce vœu que vous aviez présenté en Conseil de Paris et, si je ne m'abuse, pas en Conseil d'arrondissement, j'ai du mal... Mais pourquoi un migrant n'aurait pas le droit d'avoir une voiture? Excusez-moi... Sur votre conception des habitants du parc social en règle générale, Mme MONTANDON, permettez-moi d'être un petit peu surprise. Sachez que dans l'ensemble du parc social du 12^{ème} arrondissement, mais aussi parisien, la plupart des parkings sont sous-utilisés. C'est d'ailleurs pourquoi, en général, les bailleurs, comme Paris Habitat, permettent aux habitants du quartier de pouvoir louer une place de parking à faible coût, même s'ils ne sont pas eux-mêmes résidents dans le parc du bailleur social. Donc bien évidemment, un migrant a le droit d'avoir une place de parking et il a le droit d'avoir également une voiture. C'est quand même bien un droit qu'on peut lui laisser, excusez-moi. C'est vous-même qui avez évoqué la chose. S'agissant de la rénovation qui va être apportée, elle concerne beaucoup l'isolation thermique par l'extérieur, la reprise de l'isolation existante du plancher bas des parkings, puisqu'on en parle, l'isolation de la toiture-terrasse, le remplacement des menuiseries et des persiennes et la mise en place de chaudières gaz à condensation ainsi que de robinets thermostatiques, pour être très précise et complète sur ce sujet. Je vous remercie. Pour finir peut-être, je vous confirme que la question des foyers fait bien partie de la délégation que Madame la Maire m'a confiée. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Elle en est d'autant plus fière que c'est moi qui m'en occupais sur la mandature précédente et avec beaucoup d'intérêt, croyez-moi. Je sou mets la DLH 21 au vote. Merci. C'est une habitude, Mme MONTANDON ? C'est sûr qu'il n'est pas assez long, le Conseil...”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Ne vous en faites pas, ça ne durera pas longtemps. On va quand même voter positivement, mais Mme SLAMA, honnêtement, si vous ne savez pas répondre, vous n'êtes pas obligée de dire que je stigmatise des gens. Je ne stigmatise personne. Vous n'avez pas la réponse, c'est tout. Vous n'êtes pas obligée d'être arrogante.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Vos paroles vous appartiennent. Merci. Je mets au vote la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2020-081 AVIS)

- DLH 20200111 : **Modification des garanties d'emprunt (Prêts PLAI, PLUS et PLS)** pour la réalisation 52 boulevard de Picpus, dans le 12^{ème} arrondissement, d'un programme de création de 15 logements sociaux par IMMOBILIERE 3F, d'un montant de 2 412 000 euros.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement** et M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur-e-s.

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère **d'arrondissement** :

“Pour une question. Cette délibération nous est soumise du fait de surcoûts. Et donc, dans l'opération, je voulais m'assurer, parce que je ne connais pas le plan de financement initial, que la répartition entre les PLAI, les PLUS et les PLS, c'est-à-dire entre les catégories de logements de cette opération, est inchangée, parce que cela n'est pas expliqué dans la délibération.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“En effet, peu de choses sont expliquées dans cette délibération. Je m'interrogeais sur l'augmentation des coûts de cette opération.”

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire. Oui, c'est un beau projet que cette création de 15 logements sociaux au 52 boulevard de Picpus, dans un endroit, je le rappelle, déficitaire en logements sociaux. Il s'agit bien d'un programme petit, mais très équilibré, puisque nous allons y faire 5 PLAI, 5 PLUS et 5 PLS. Cette répartition n'a pas bougé depuis la dernière délibération. Quant aux surcoûts qui sont intervenus durant la réalisation des travaux, sachez qu'ils sont essentiellement dus à des retards suite à la crise sanitaire et au confinement. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci, Mme SLAMA. Je mets donc la délibération au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Elle est adoptée.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2020-082 AVIS)

- DLH 20200114 : Location de l'immeuble 45, rue de Lyon, dans le 12^{ème} arrondissement, à Paris Habitat.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure.

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

"Je passe, Madame la Maire."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme MAZETIER. J'espère que ce sera la même chose sur les autres. Mme MONTANDON."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Oui, Madame la Maire. Merci. Nous avons une délibération qui est un texte à trous. Je ne sais pas si vous l'avez lue, si vous vous en êtes rendu compte. Il faut savoir, pour le public. Vous avez : "A été notifié le ..., pour un montant de ..., pour avis du ...". Je pense que cette délibération ne peut pas être votée en l'état. Je vous demande son retrait. Quand elle sera complétée, on pourra peut-être se prononcer. Au-delà des "...", il y a parfois des mises entre parenthèses. C'est peut-être une version que vous avez mise en ligne et qui n'est pas terminée. On nous dit qu'on propose d'autoriser à conclure un transfert de propriété avec Paris Habitat ou un autre bailleur social du groupe, peut-être. Ce n'est pas spécifié non plus. Je trouve cela assez folklorique. Par contre, il y a une chose bien claire dans votre délibération, c'est les loyers capitalisés. Ça, le montant des loyers capitalisés, on l'a mis. C'est le seul chiffre renseigné : 4 850 000 euros. Il faut bien comprendre que les loyers capitalisés, vous avez besoin de les faire passer d'ici la fin de l'année pour combler le trou du budget, puisque c'est quand même 300 millions d'euros. Il faut le répéter, les loyers capitalisés, c'est enregistré à l'avance pour les 60 prochaines années, les futurs loyers des locataires, pour combler le trou du budget en cours. Donc, c'est la seule chose qui est claire dans la délibération. Mais vu que pour moi, elle n'est pas conforme, je vous demande le retrait de cette délibération."

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci de revenir sur cette polémique, controverse que vous aimez tant sortir régulièrement, de revenir sur ce sujet. Oui, en effet, les loyers capitalisés sont versés d'avance par les établissements gestionnaires des HLM et sont comptés comme tels dans le budget de la Ville de Paris. Vous le savez, ce n'est pas nouveau, ils sont comptabilisés ainsi depuis trois exercices. La controverse que vous évoquez à chaque fois n'a pas lieu d'être, car tout cela est décidé par le gouvernement. Mais puisque, Mme MONTANDON, vous souhaitez évoquer le sujet, permettez-moi de vous rappeler la bonne gestion financière de la Ville de Paris, vous rappeler aussi qu'investir, c'est s'enrichir, Mme MONTANDON. Je vais vous donner des chiffres, vous allez apprendre des choses, ce soir. Grâce à la bonne gestion, à la stratégie financière de la Ville, Paris dispose d'un patrimoine exceptionnel évalué à près de 40 milliards d'euros, qui s'agrandit au fur et à mesure des investissements faits par la Ville. La Ville a ainsi augmenté de plus de 10 milliards ses investissements entre 2014 et 2019.

Revenons au fond, si vous le permettez maintenant. Je suis encore une fois heureuse que l'on puisse créer des logements dans ce quartier une nouvelle fois déficitaire de logements sociaux dans l'arrondissement. Cela permet aussi de rééquilibrer l'offre qu'on peut proposer aux Parisiens. Cette délibération concerne la conclusion d'un bail emphytéotique, c'est-à-dire un bail de très longue durée, d'une durée de 65 ans entre la Ville de Paris et Paris Habitat, sur un immeuble du 45 rue de Lyon, comprenant 17 logements, une ancienne loge, deux locaux commerciaux, un cabinet médical et des bureaux. Donc la Ville de Paris, et vous vous trompez, on a bien des chiffres dans cette délibération, a fait valoir son droit de préemption pour acquérir cet immeuble pour un montant de 10 500 000 euros en vue de réaliser ce programme de logements sociaux. Oui, un autre chiffre qui figure dans cette délibération, le loyer capitalisé est fixé à 4 850 000 euros pour être précise. J'ai remarqué, parce que moi aussi, je lis les délibérations, qu'il y avait également des trous, des espaces manquants dans cette délibération. J'ai donc interrogé les services. Il m'a été répondu qu'ils sont en attente de l'avis de France Domaine, qui est une instance nationale qui doit obligatoirement être consultée lorsque la loi le prévoit. C'est le cas en l'occurrence pour les transactions immobilières. L'avis devrait arriver dans quelques jours, avant le Conseil de Paris, je précise. Donc, vous aurez tous ces éléments. Bien sûr, la Ville s'y tient, elle s'aligne sur les recommandations de France Domaine. Vous le voyez, dès que l'on peut, les opportunités de préempter des logements privés dans les zones définies en logement social sont ainsi saisies pour créer à chaque occasion plus de logements pour tous les Parisiens. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme SLAMA. Je mets donc la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée."

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 05
- Nombre d'abstentions :01

(DELIB 12-2020-083 AVIS)

- DU 20200015 : Dénomination place Yvette VINCENT-ALLEAUME, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Alice COFFIN, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris et M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseiller d'arrondissement**, rapporteur-e-s.

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

“Je me félicite de cette délibération. L'été a été malheureusement tragique en matière de disparitions, et en particulier de disparitions de femmes qui ont inspiré beaucoup de combats et gagné d'ailleurs beaucoup de combats. Je pense en particulier à Gisèle HALIMI. Une artiste est honorée ce soir à travers cette délibération. J'espère et je serais heureuse que le 12^{ème} arrondissement ait une voie, un lieu, un jardin qui rende hommage à Gisèle HALIMI. Merci, Madame la Maire.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Comptez sur nous pour qu'il en soit ainsi dès que possible, selon la Commission au Conseil de Paris. Je passe la parole à M. SEINGIER.”

M. **Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement** :

“Excusez-moi, je relisais l'intitulé de la délibération parce que ce n'est pas Gisèle HALIMI, mais bien Yvette VINCENT-ALLEAUME. Moi aussi, je me réjouis de ce choix. Je suppose que vous avez été sensibles à son œuvre. Pour ceux qui ne le savent pas, elle maîtrisait énormément le béton. Elle aimait l'usine Lafarge, aussi. Je taquine, évidemment, car elle symbolise effectivement une forme de représentation artistique de la fin du XX^{ème} siècle et elle habitait également le 12^{ème} arrondissement. On peut voir une de ses œuvres à Montempoivre, je crois. Elle avait aussi un œil aigu sur des pays comme le Yémen, l'Afghanistan, des destinations qui étaient limitées à l'époque. C'est une artiste à part entière. C'est une femme. Elle habitait le 12^{ème} arrondissement, donc elle a toute sa place pour que son nom honore une de nos placettes. Merci.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Nous ne sommes pas assez intimes pour le savoir, mais j'ai vécu au Havre et j'ai appris à aimer le béton grâce à M. PERRET. M. MARQUE pour vous répondre.”

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, **Conseiller d'arrondissement** :

“Les habitantes et habitants qui ont proposé le nom de cette place se réjouissent que tout le monde soit d'accord pour la nommer du nom d'Yvette VINCENT-ALLEAUME. Après, j'ai entendu des choses sur la bétonisation. C'est vrai qu'on était plutôt dans le registre de l'humour. Mais il ne faut pas rentrer dans le jugement d'une œuvre artistique. Après, je ne pourrai pas m'étendre plus.”

Mme Alice COFFIN, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris:

“Je me réjouis. C'est l'occasion de rappeler les chiffres. Au niveau parisien, seulement 12 % des dénominations de la voirie portent des noms de femmes. Évidemment, je me réjouis de cela. Je rebondis sur la proposition de Gisèle HALIMI, bien évidemment.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris:

“Merci. Je mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous en remercie. Elle est adoptée.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2020-084 AVIS)

- DÉLIBÉRATION (12-2020-032) : Inventaire des équipements de proximité du 12^{ème} **arrondissement au titre l'année** 2021.

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Il reste un certain nombre de délibérations où seule Mme MAZETIER est inscrite. Est-ce qu'on les passe une par une ou est-ce que vous voulez intervenir sur seulement certaines délibérations ?”

Mme Sandrine **MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

“Je propose qu'on les rassemble. Il y a un sujet État Spécial et délégations données aux Mairies d'arrondissement sur les équipements de proximité qui sont gérés directement par la Mairie d'arrondissement. Ce serait bien que la liste en soit tout à fait publique et accessible facilement. Il y a un sujet que j'évoquais au début de notre Conseil sur les critères de répartition et de dotation, à la fois pour l'animation locale, mais aussi pour les investissements aux Mairies d'arrondissement. Ces critères n'évoluent pas. On proroge, par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2021, le mode de gouvernance actuelle...”

Propos hors micro [1.49.43]

“Là, ça va allonger. Je vous propose que l'on ait des échanges sur la question. Sinon, je reprends la parole à chaque fois, il n'y a pas de problème. Si on me demande de dire de quelles délibérations il s'agit, je pense que les Adjointes et Conseillers en charge de ces questions reconnaîtront les délibérations que j'évoque. Mais il y a un sujet sur la répartition des dotations et évolution des critères des dotations pour les arrondissements, sur la question scolaire, mais pour les arrondissements, y compris pour gérer les équipements de proximité dont l'inventaire est présenté par la prochaine délibération présentée. Il y a ce sujet-là.

Il y a un sujet Caisse des Écoles. Et d'une manière générale, il y a des sujets scolaires que l'on a un petit peu évoqués. Il y a un sujet d'articulation que j'évoquais déjà tout à l'heure, comment on cumule et on compile les actions et les subventions qui sont faites au titre des dotations aux Conseils de quartier pour l'animation locale, qui sont faites au titre de la Direction des Affaires culturelles ou qui sont faites au titre d'une autre direction, l'objectif étant de s'assurer que tous les territoires du 12^{ème} arrondissement sont bien couverts. Je ne suis pas sûre que ce soit absolument toujours le cas. Par ailleurs, des critères qui sont affichés dans une délibération sont balayés par l'accumulation de subventions au titre d'une autre direction et viennent bousculer la répartition de ces subventions. C'est un autre sujet, qui est à la fois culturel, scolaire, mais aussi d'animation locale, d'accès de tous les publics à un certain nombre d'activités culturelles, sportives, associatives. C'est les trois sujets que je voulais évoquer à travers mes inscriptions. Il y a un sujet spécifique Caisse des Écoles, parce que la délibération DASCO 92 prolonge jusqu'à la fin de l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme ROCCA a évoqué dans sa communication sur la rentrée les chiffres actuels de l'alimentation bio et les objectifs de 100 % de bio d'ici 2026, mais il me semble que nous avons pris dans le courant même de cette année, tous autant que nous sommes interpellés par des associations et des collectifs, des engagements sur les

cantines. Je regretterais que l'on repousse à 2020 l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs, qui ne se limitent d'ailleurs pas au bios en l'occurrence.

Par ailleurs, le fait de proroger le fonctionnement actuel jusqu'à la fin de l'année 2021, c'est s'empêcher par exemple de faire évoluer la gouvernance, de faire participer davantage... Moi, j'étais très frappée de voir que la plupart des parents d'élèves dans l'arrondissement ne savent pas qu'ils peuvent participer à la Caisse des Écoles. Je pense qu'on aurait pu prolonger pour six mois, mais prolonger pour dix-huit mois le fonctionnement actuel, la gouvernance actuelle et le mode de calcul des dotations aux différentes Caisses des Écoles d'arrondissement, c'est se priver de leviers d'actions plus immédiats sur lesquels, je crois, nous nous sommes toutes et tous à un moment, dans les mois qui viennent de s'écouler, engagés."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Si je comprends bien, je vais faire intervenir M. Guy TABACCHI sur la délibération 12-2020-032, ainsi que la 12-2020-030."

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

"La première réponse à la première délibération, puisque, jusque-là, j'ai compris : les équipements de proximité à l'inventaire, toujours 198 équipements de proximité en cette fin d'année pour le compte de l'année 2021. C'était le même l'année dernière. Il faut noter que l'année dernière, l'inventaire des équipements de proximité du 12^{ème} arrondissement avait vu son effectif augmenter de 10, avec beaucoup de nouveaux équipements, notamment le multi-accueil Passage Marie Rogissart et le jardin de la Caserne de Reuilly, pour ne citer que ceux-là. Voilà l'état de l'inventaire des équipements de proximité.

Ensuite, la question, si j'ai bien compris, concerne deux délibérations qui sont sur mes papiers : la DDCT 22 et la DDCT 21, qui, depuis 2009, édictent les mêmes règles de calcul des dépenses d'investissements pour l'arrondissement. Ces dépenses sont relatives à des équipements de proximité à l'inventaire et permettent au Conseil d'arrondissement de réaliser des investissements. Ça, c'est pour les investissements. La deuxième délibération jumelle, la DDCT 21, concernait la dotation de gestion en local et la dotation d'animations locales. Tout comme depuis 2009, la délibération donne les règles qui sont les mêmes de calcul de ces dotations. Pour la dotation d'animations locales, 50 % des crédits qui sont accordés le sont en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement. Ça va être relatif aux chiffres du recensement de 1^{er} janvier 2020. Les 50 % restant des crédits sont attribués selon des critères sociaux économiques. Pour la dotation de gestion locale, elle s'effectue dans un dialogue entre le Conseil de Paris et la Mairie d'arrondissement. On a deux parts dans cette gestion de dotation locale. Une première part, dont le seul montant ne peut pas être inférieur à 80 % du montant des dotations de gestion locale des arrondissements globalisés. Et la deuxième part est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou des services qui relèvent de l'arrondissement. Également, cette deuxième part est calculée en fonction de la composition socioprofessionnelle de la population. Sur le fond de ces calculs, de ces modes de rétribution, je pense qu'étant liés aux compositions socioprofessionnelles, ils sont justes, et on a pu le voir depuis 2009. Après, si vous avez une proposition, je pense qu'on peut faire un vœu qu'on examinera. On parlera de votre proposition à ce moment-là."

Mme **Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement** :

“Vous l'avez dit, M. TABACCHI, sur tous les sujets DDCT, États Spéciaux et équipements de proximité, depuis 2009, les critères sont inchangés. Or, dans les équipements, il y a des équipements nouvellement livrés et il y a des équipements qui sont très anciens. Donc, leur état n'est pas du tout le même. Je plaide pour que le Conseil de Paris, dont certains d'entre vous font partie, se penche sur ces critères parce que je pense que le 12^{ème} arrondissement aurait à gagner à revoir ces critères pour y introduire un peu de distance par rapport à l'état des équipements gérés, selon qu'ils viennent d'être livrés ou qu'ils soient très vieux. Ça ne coûte pas exactement la même chose, ça ne demande pas les mêmes investissements.

Par ailleurs, sur la dotation d'animations locales, depuis 2009, il s'est passé beaucoup de choses. Les Conseils de quartier existaient déjà, mais en termes de participation et de modalité pour associer les Parisiens et déployer l'action des mairies d'arrondissement, on n'est pas dans la même situation qu'en 2009. Donc, les modalités de calcul, là encore, devraient être interrogées. Des critères sociaux existent. Mais quand vous les rapportez à la totalité, finalement, cette portion est congrue. Par ailleurs, le critère social est intéressant, mais on devrait aussi avoir un critère d'éloignement, de mobilité réduite, de distance par rapport à toutes les animations proposées, c'est-à-dire un regard sur comment on conquiert de nouveaux publics pour tout ce qui est fait à l'échelle des arrondissements. Un critère social, peut-être, mais il y a aussi un critère de proximité, de connaissance, de facilité d'accès aux outils numériques qui permettent aujourd'hui beaucoup de participer, d'être au courant, et qui ne touchent pas un certain nombre de personnes. Je pense aux plus âgés qui sont souvent les plus isolés. C'est tout ce que je voulais dire. C'est pour ça que, comme tout cela n'est pas remis en cause, je m'abstiendrai. Je formule le vœu oralement, parce que de toute façon, je ne pourrai pas le défendre en Conseil de Paris, que l'ensemble des Conseillers de Paris, quelle que soit leur sensibilité, s'interrogent sur ces critères et les revoient. Je suis sûre que le 12^{ème} arrondissement aurait beaucoup à y gagner.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci, beaucoup. Je vais mettre au vote les différentes délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Merci. Elle est adoptée.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :01

(DELIB 12-2020-085)

Vote global des délibérations :

- DDCT 20200023 : Inventaire des équipements de proximité 2021.
(DELIB 12-2020-086)

- DDCT 20200021 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021.
(DELIB 12-2020-087)

- DDCT 20200022 : États **spéciaux d'arrondissement** - Délibération cadre-investissement 2021.
(DELIB 12-2020-088 AVIS)

- DDCT 20200047 : Subventions d'un montant 26 095 euros au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à huit associations.
(DELIB 12-2020-089 AVIS)

- DASCO 20200092 : Caisses des écoles - **Prolongation pour l'année 2021** des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
(DELIB 12-2020-090 AVIS)

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris:

“Il y avait aussi une réponse à apporter sur la DASCO 92. Mme ROCCA pour vous répondre.”

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre, Mme MAZETIER, la crise sanitaire qui est toujours en cours, et notamment la période de confinement qui a été décidée par le gouvernement, n'a pas permis l'organisation de cette concertation nécessaire pour préparer ce nouveau cadre triennal qui lie les Mairies d'arrondissement, c'est-à-dire leurs Caisses des Écoles, avec la Ville de Paris. Ville de Paris qui délègue aux arrondissements la mission de restauration scolaire pour l'ensemble des établissements du premier degré et pour une part significative des collèges. C'est pourquoi ce projet de délibération propose le prolongement d'un an de ce dispositif qui a été mis en place en 2018. Rappelez-vous le contexte en 2018. La Ville de Paris avait engagé une réflexion pour la création d'un service public de restauration scolaire parisien où les Mairies d'arrondissement avaient, dans le cadre de la concertation, émis la volonté de ne pas aller dans ce sens. Donc, un nouveau processus de conventionnement avait été mis en place avec les Caisses des Écoles et les Mairies d'arrondissement. Il est temps d'en tirer le bilan, d'en faire une évaluation. Pour éviter qu'elle ne soit factice, que cela nous soit reproché, je pense que quelques mois, peut-être plus, surtout que nous sommes encore en période de déconfinement, seront nécessaires.

Gageons que cette année sera utile et utilement mise à profit pour aller plus loin pour élaborer à l'échelle de tout Paris, avec tous les arrondissements, de nouvelles lignes directrices ambitieuses, avec un dialogue de gestion qui soit renforcé et éclairé pour offrir dans tout Paris, et vous avez raison, une alimentation saine, qualitative, respectueuse de l'environnement, mais aussi pour continuer à moderniser, à simplifier le parcours des usagers et pour améliorer les conditions d'emploi, les questions RH des agents en charge de ce service public. Et c'est le moment ici de faire un peu d'autosatisfaction. Oui, on peut en faire, parce que la Caisse des Écoles du 12^{ème} arrondissement est, sur tous ces sujets, la qualité de l'assiette, la gestion RH, la prise en charge de la dimension environnementale globale, à la pointe. Et dans ce dialogue de gestion qui se noue depuis des années, depuis 2018, maintenant avec les services de la Ville, sachez que les entretiens sont très brefs, parce qu'on rentre dans tous les clous des objectifs fixés sur les différents domaines. Donc, nous contribuerons, dans le cadre d'un partage de bonnes pratiques, au renforcement de cette démarche engagée en termes de gouvernance. Mme MAZETIER, je crois que dans le 12^{ème} arrondissement, on ne repousse rien en matière d'alimentation, de santé. Cette alimentation pour les enfants, c'est une question de santé publique. On ne repousse rien. J'ai tendance à vous dire qu'on va même plus vite que les autres. J'évoquais tout à l'heure cette part de 63 % de l'alimentation bio, durable et labellisée. Nous devrions peut-être même arriver jusqu'à 70 % à la fin de cette année. Donc, en termes de gouvernance interne de la Caisse des Écoles, j'invite tous les élus à siéger à la Caisse des Écoles quand ils y sont membres et tous les autres à s'associer dans le cas d'une réflexion plus large, dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement et des prochains. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Je mets donc la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée. Je peux mettre au vote l'ensemble des autres délibérations ? Comme il n'y a pas d'inscription, je considère qu'elles sont adoptées également. Merci."

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :01

Vote global des délibérations :

- DÉLIBÉRATION (12-2020-030) : Délégation donnée à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités **préalables mentionnées à l'article L 2511-22** du Code général des collectivités territoriales.

(DELIB 12-2020-091)

- DAC 20200180 : Budget participatif **2016 "De l'art dans mon quartier"** : avenant à la convention avec l'association "Pixo" pour le projet d'équipement "Coulée verte Art **Project**", dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2020-092 AVIS)

- DAC 20200242 : Subventions d'un montant de 239 000 euros, convention et **avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.**

(DELIB 12-2020-093 AVIS)

- DAC 20200300 : Subventions d'un montant de 113 750 euros et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2020-094 AVIS)

- DAE 20200156 : **Écoles d'arts appliqués** - Dotations de fonctionnement d'un montant de 1 918 200 euros et **subventions d'investissement de 1 169 000 euros**, au titre des exercices 2020 et 2021.

(DELIB 12-2020-095 AVIS)

- DAE 20200157 : Contribution d'un montant de 160 000 euros de la Ville de Paris au **service de restauration de l'école Boule pour l'année 2021**, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2020-096 AVIS)

- DAE 20200158 : École Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

(DELIB 12-2020-097 AVIS)

- DASCO 20200034 : Divers collèges - Dotations d'un montant de 1 066 227 euros pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

(DELIB 12-2020-098 AVIS)

- DASCO 20200035 : Subventions d'un montant 276 000 euros et conventions ou **avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.**
(DELIB 12-2020-099 AVIS)

- DASCO 20200084 : Divers collèges publics - **Bilan d'utilisation des dotations 2019 d'un montant de 126 257,48 euros au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.**
(DELIB 12-2020-100 AVIS)

- DASCO 20200090 : Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services **de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021.**
(DELIB 12-2020-101 AVIS)

- DASCO 20200113 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 d'un montant de 2 677 299 euros.
(DELIB 12-2020-102 AVIS)

- DASCO 20200114 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 183 120 euros, subvention d'équipement de 12 000 euros et subventions pour travaux de 611 079 euros.
(DELIB 12-2020-103 AVIS)

- DASES 20200123 : Subventions d'un montant de 134 500 euros et conventions avec **six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.**
(DELIB 12-2020-104 AVIS)

- DASES 20200134 : Subventions d'un montant de 4 091 111 euros à dix opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion - Avenant.
(DELIB 12-2020-105 AVIS)

- DASES 20200169 : Subventions d'un montant de 839 002 euros et conventions **relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes.**
(DELIB 12-2020-106 AVIS)

- DCPA 20200031 : Restructuration pour regroupement ateliers et bureaux de bûcherons, jardiniers et mécaniciens - Route de la Brasserie - Rond-point Pyramide - Parc Floral - Bois de Vincennes, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2020-107 AVIS)

- DEVE 20200044 : **Convention d'occupation précaire du site de découpe du bois** situé route de la Pyramide, dans le 12^{ème} arrondissement, au profit de la Préfecture de Police.

(DELIB 12-2020-108 AVIS)

- DFPE 20200022 : Subvention d'un montant de 91 336 euros et avenant n° 4 avec **l'association "Les Gardons", dans le 12^{ème} arrondissement, pour la crèche parentale du 12^{ème} arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2020-109 AVIS)

- DFPE 20200066 : Subventions d'un montant de 3 353 195 euros, convention et avenants n° 1, 2, 3 **et 4 à l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.) 10^{ème} arrondissement, pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2020-110 AVIS)

- DFPE 20200082 : Subvention d'un montant de 110 112 euros, avenant n° 4 avec **l'association "Le Moulin Bleu", dans le 12^{ème} arrondissement, pour la crèche parentale Pic Puce du 12^{ème} arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2020-111 AVIS)

- DFPE 20200096 : Subvention d'un 1 289 339 euros, convention et avenants n°3 et 4 avec **l'Association "Pour l'Accueil de Tous les Enfants", 11^{ème} arrondissement, pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2020-112 AVIS)

- DFPE 20200114 : Subvention d'un montant de 77 419 euros, avenant n° 4 avec **l'association "Association Générale des Familles de Paris 12", pour la Halte-garderie Croque-Nuage, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2020-113 AVIS)

- DFPE 20200125 : Subvention d'un montant de 74 968 euros, avenant n° 4 et convention avec **l'association "Les Pieds Tendres", pour la crèche parentale, du 12^{ème} arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2020-114 AVIS)

- DFPE 20200149 : Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions d'un montant de 66 693 euros à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.

(DELIB 12-2020-115 AVIS)

- DJS 20200131 : Subventions d'un montant de 264 900 euros, 8 conventions **annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs** avec 49 associations de jeunesse, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2020-116 AVIS)

- DPE 20200019 : Convention financière avec le SIAAP pour le cofinancement des travaux de création du bassin d'Austerlitz, dans le 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2020-117 AVIS)

- DU 20200090 : Classification de nouvelles voies des 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements au titre des droits de voirie.
(DELIB 12-2020-118 AVIS)

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :00

SUSPENSION DE SÉANCE

DE 21 h 13 à 21 h 25

À la reprise de la séance, la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme DERENEMESNIL, M. GRÉGOIRE, Mme HAVET, Mme KOMITÈS, Mme KOPOKA, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MONTANDON, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE.

Était excusée : Mme COMUSHIAN, Mme MAZETIER.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{eme} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21 h 25.

Secrétaire de séance : Mme Mailys DERENEMESNIL.

- **VCEU 122020-003** : **Vœu relatif à la protection de la Seine face aux pollutions causées par le cimentier Lafarge, pour le 12^{ème} arrondissement, déposé par la majorité municipale sur proposition des élu.e.s écologistes.**

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Nous avons un certain nombre de vœux à étudier. Nous allons commencer par le vœu relatif à la protection de la Seine face aux pollutions causées par le cimentier Lafarge pour le 12^{ème} arrondissement, déposé par la majorité municipale sur proposition des élus Écologistes.”

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

Considérant qu'un scandale écologique a eu lieu sur les quais de Bercy, puisque des eaux usées du cimentier Lafarge auraient été déversées délibérément dans la Seine, l'Office français de la biodiversité constatant le 27 août une “suspicion de pollution de la Seine par une entreprise de travaux publics” ;

Considérant que l'entreprise semble s'être délestée dans le fleuve parisien d'un mélange de microfibres de plastique, de liquides de traitement, et de particules de ciment, au mépris de toute réglementation sur le recyclage et la pollution ;

Considérant que la Seine a subi une pollution de grande ampleur, que tout l'écosystème est atteint, que des poissons sont morts étouffés, que les algues déperissent peu à peu ;

Considérant que la Seine est un commun et qu'il est de la responsabilité des élu.e.s parisien.ne.s de protéger le fleuve et tout son écosystème, sa faune et sa flore, et de s'assurer que les entreprises se respectent les réglementations environnementales et l'intérêt général ;

Considérant que la Mairie de Paris, dès que l'affaire a été révélée, s'est prononcée pour que le préjudice environnemental soit intégralement réparé dans le cas où les responsabilités seraient établies ;

Considérant que le groupe Lafarge n'en est pas à son premier fait d'armes en la matière puisque les riverains, notamment des quais de Javel dans le 15^{ème} arrondissement, dénoncent régulièrement et depuis de nombreuses années les nuisances et pollutions diverses qui seraient causées par la centrale à béton Lafarge : nettoyage des installations industrielles avec l'eau de la Seine, déversement d'adjuvants chimiques dans la Seine, bassins de décantation à ciel ouvert, contenant résidus de béton et produits toxiques, susceptibles d'être submergés et vidangés dans le fleuve, notamment en période de crue ;

Considérant que depuis l'introduction de la notion de *préjudice écologique* dans le droit civil, la dégradation d'un écosystème est reconnue comme un préjudice objectif ;
Considérant l'article 1246 du Code civil introduit par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 (art.4) d'après lequel toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer ;

Considérant l'article 1248 du Code civil introduit par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 (art.4) d'après lequel l'action en réparation du préjudice écologique est ouverte à toute personne ayant qualité et intérêt à agir, tels que l'État, l'Agence française pour la biodiversité, les collectivités territoriales et leurs groupements dont le territoire est concerné, ainsi que les établissements publics et les associations agréées ou créées depuis au moins cinq ans à la date d'introduction de l'instance qui ont pour objet la protection de la nature et la défense de l'environnement ;

Considérant que la Ville de Paris, qui agit depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité des eaux du fleuve, aux bénéfices de la biodiversité (La Seine accueille par exemple aujourd'hui 34 espèces de poisson, contre 25 au début des années 2000), et des Parisiennes et des Parisiens, a subi un préjudice découlant de ces pollutions ;

Considérant qu'une atteinte sévère à la biodiversité parisienne a eu lieu, sachant qu'une espèce protégée sur deux présente à Paris se rencontre aux abords de la Seine ;

Considérant que les délits environnementaux sont rarement sanctionnés, et que le cas échéant les peines encourues pour la détérioration d'un écosystème sont souvent très faibles ;

Considérant que la Ville de Paris doit pouvoir maîtriser davantage les questions relatives au fleuve ;

Considérant l'urgence climatique et la responsabilité des producteurs de béton pour 8 % des émissions mondiales de CO2 alors que leur réduction est un enjeu fondamental pour la lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant que dans l'optique de l'adoption d'ici 2024 du nouveau PLU bioclimatique, le béton a vocation à diminuer très largement dans les chantiers de la capitale, la tendance allant vers l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la construction à Paris ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la manière dont nous pensons la nature pour mieux la protéger à l'avenir ;

Aussi, sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris se constitue partie civile lors du procès (à venir dans le cas où des **responsabilités seraient établies suite à l'enquête diligentée par le procureur de la République de Paris) et puisse faire valoir les préjudices qu'elle a subis et s'assurer de l'exécution de réparations à la hauteur des dommages ;**

- Que le maintien de **l'installation soit remis en cause si l'enquête préliminaire** conclut à un acte délibéré de la part du cimentier ;

- **Qu'un audit de Lafarge soit réalisé de toute urgence par Haropa-Port de Paris**, qui contrôle les installations portuaires sur les berges, que le contrôle du respect des normes sanitaires et environnementales soit renforcé ;

- Que la Ville de Paris puisse reprendre le contrôle de ses Berges en ayant davantage de compétence sur les espaces des bords de Seine, et ne se contente **plus d'un rôle** consultatif à Haropa-Port de Paris ;

- **De donner une personnalité juridique à la Seine, c'est-à-dire** de la reconnaître comme un sujet de droit, comme cela a été fait pour le Whanganui en Nouvelle-Zélande, pour le Rio Atrato en Colombie, pour le Gange en Inde, et en tout pour une **dizaine d'étendues d'eau dans le monde** ;

- **D'évaluer par un travail juridique en amont de la manière dont, grâce à la** reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine, les citoyens, les institutions, etc., pourraient se retrouver dans une commission dédiée pour représenter les intérêts du fleuve ; et, le cas échéant, saisir la justice au nom de **l'entité, en raison des dommages subis, et pour mettre en avant son** droit à exister et à prospérer.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. C'est une histoire de béton, ce soir. Mme ATLAN-TAPIERO.”

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

“Merci, Madame la Maire. Donc, les pratiques ne changent pas. La municipalité se fait à nouveau des vœux à elle-même quand elle a toute latitude pour agir. Il est curieux que l'exécutif, dont la Maire est issue, d'Europe Écologie-Les Verts demande pratiquement une autorisation d'agir dans le sens de l'environnement. Nous nous étonnons que, par ce vœu, vous souhaitiez doter la Seine d'une identité juridique dont vous ne développez pas la forme, à part pour nous parler d'un Comité Théodule. Si le maire ne peut refuser indéfiniment le permis de construire, il a tout à fait la possibilité d'engager un dialogue avec les entreprises, et notamment Lafarge, pour une Charte éco-responsable, environnementale et respectueuse des enjeux qui nous préoccupent. Enfin, vous le savez, Madame la Maire, la commune, donc le maire, au terme de l'article L140-2 4 du Code de l'Environnement, a toute possibilité, et d'ailleurs, cet article lui confère également le droit de défendre son territoire, de déposer plainte dès lors qu'il constate ou pressent un danger environnemental. C'est effectivement dans ce cadre-là que vous auriez pu agir. Voilà notre remarque.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. D'autres personnes pour intervenir ? Je vais moi-même répondre. Effectivement, avec M. Emmanuel GRÉGOIRE, mais aussi M. DELMESTRE, nous avons réagi de suite. Il faut savoir que c'est le Parquet qui s'est auto-saisi, donc nous n'avons pas forcément obligation à déposer plainte. Le gestionnaire des berges, c'est Haropa-Port de Paris. Effectivement, nous avons de suite engagé un dialogue avec lui pour donner suite à ce triste événement qui a endeuillé notre Seine, qui est pour nous, comme le dit ce vœu, notre principale source. On a la chance dans le 12^{ème} arrondissement d'avoir cet accès à la Seine. On aimerait qu'il soit d'ailleurs plus accessible, plus ludique. Ce week-end, je me suis beaucoup rendue sur deux événements qui avaient lieu sur ces bords de Seine, “Tri en Seine”, pour montrer que la Seine peut aussi avoir des vertus écologiques dans le sens où elle nous rafraîchit, elle nous permet de respirer, mais dans le sens aussi où elle peut être une pensée sur nos différentes mobilités et aussi nous aider à mieux trier nos déchets.

Un autre événement, qui était L'Odyssée, et qui montre aussi que cette Seine, les Parisiens et les Parisiennes ont envie de la retrouver le plus souvent possible, surtout en période de fortes chaleurs, comme actuellement. Elle peut être aussi des activités sportives, ludiques et nous permettre d'avoir un autre rapport à cette Seine.

Effectivement, ce n'est pas une autocongratulation, comme vous le prétendez, mais un sujet bien sérieux, puisque nous voulons aussi lui donner une identité juridique, à cette Seine, pour qu'elle puisse se défendre et que nous l'aidions à se défendre.

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

“Au nom du groupe Génération.s, nous soutenons bien évidemment ce vœu de la majorité municipale, car les événements du 27 août dernier sont inacceptables, d'autant plus que lorsqu'on consulte le site Internet de l'industriel en question, on lit tous les engagements dithyrambiques de la société dans sa défense de l'environnement, dans la promotion de sa politique RSE. Bref, c'est un double langage qui, lui aussi, est inacceptable. “Inacceptable”, c'est le mot relais, si je puis dire, de cette façon de se moquer des gens et des habitants du 12^{ème} arrondissement. Dans ce vœu, nous soulignons l'importance d'un audit des pratiques de l'industriel par Haropa-Paris au regard des normes sanitaires et environnementales, et nous souhaitons surtout que le contrôle du respect de ces normes soit renforcé. Nous affirmons aussi notre soutien à la position politique, qui vise à donner une personnalité juridique à la Seine et à ce que la Ville de Paris voie ses compétences renforcées en matière de gestion des Berges de la Seine. Une prise de position politique, c'est un engagement citoyen au service de l'environnement.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Je propose ce vœu au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Ce vœu est donc adopté. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-119 VOEU)

- **VCEU 122020-004 : Vœu relatif à l'éducation prioritaire de la majorité municipale sur proposition d'Isabelle ROCCA, adjointe à la Maire du 12^{ème} en charge des affaires scolaires.**

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteur** :

La réussite scolaire des élèves est notre priorité commune. Elle est un gage d'avenir en facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

Toutefois, notre système scolaire est régulièrement épinglé depuis des années pour son caractère inégalitaire. Non seulement il reproduit les inégalités sociales, mais il les aggrave.

L'une des réponses pour y remédier consiste à consacrer davantage de moyens aux élèves qui en ont le plus besoin pour corriger les effets des inégalités de naissance sur le parcours scolaire des élèves. Il s'agit de renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales pour lutter efficacement contre toutes les formes de vulnérabilités scolaires.

Tout n'est certes pas réductible à une question de moyens, mais sans moyens humains et financiers suffisants, c'est la meilleure façon de faire échouer les élèves, notamment ceux qui décrochent ou ont de réelles difficultés à suivre en classe.

L'éducation prioritaire poursuit cet objectif, notamment depuis la dernière réforme de 2015 qui a permis de redessiner la géographie des priorités en fonction de critères objectifs et transparents.

Dans le 12^{ème} arrondissement, plusieurs écoles ont pu bénéficier à ce titre de mesures académiques particulières.

Alors qu'une refonte de la logique et de la géographie prioritaires est en préparation au ministère de l'Éducation nationale, nous demandons que les écoles bénéficiant actuellement des dispositifs de l'éducation prioritaire continuent de bénéficier des moyens qui leur ont été alloués. Nous demandons également la mise en place d'un dialogue local afin d'identifier, dans le cadre de la nouvelle répartition académique, les futurs écoles et collèges de l'éducation prioritaire.

Pour cela nous demandons que la Maire du 12^{ème}, son adjointe en charge des **affaires scolaires et adjoint à la Maire de Paris en charge de la réussite éducative** portent cette revendication auprès de nos interlocuteurs de l'Éducation nationale.

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris :

“Bien évidemment, je soutiens ce vœu, comme l'ensemble de la majorité municipale. Je souhaitais quand même m'étonner et regretter l'absence de la tête de liste de La République en Marche au moment où nous abordons la question de l'éducation prioritaire. Elle aurait pu être sans aucun doute un relais de nos revendications. Ce sont trois groupes scolaires pour lesquels nous nous sommes mobilisés et battus, tous, toutes, ici, que sont Bercy, La Brèche aux Loups et Lamoricière. Des écoles mixtes avec des quotients familiaux assez faibles qui nécessitent plus de moyens. Je lui aurais aussi rappelé, à cette tête de liste de La République en Marche, puisqu'elle posait des questions sur le calcul des dotations, que lorsque nous avons des secteurs CAPE sur ces

trois écoles, nous bénéficions d'une enveloppe complémentaire pour doter les écoles de moyens supplémentaires, comme l'achat de livres, monter des bibliothèques, plein de choses que toutes les écoles font, mais cela nous permet d'aller plus loin. Je pense qu'il est important que, dans ces périodes où le souci de la réduction budgétaire s'impose, on ne sacrifie pas l'avenir de nos enfants parce que, comme je le dis encore une fois ici ce soir, c'est par ces moyens supplémentaires que nous pouvons préserver la promesse républicaine et travailler au cœur de ces écoles à garantir l'égalité de tous les enfants du 12^{ème} arrondissement. Je vous remercie."

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Nous sommes avec mon groupe extrêmement gênés ou dérangés par ce vœu, soit dans sa formulation qui est peut-être un peu trop rédigée, sans considérants, mais admettons. Il est extrêmement étonnant qu'il faille demander à la Maire du 12^{ème} arrondissement, à son Adjointe en charge des Affaires scolaires, à l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la Réussite éducative de porter cette revendication, qui est l'essence même des négociations qui s'entretiennent avec l'Éducation nationale. Je ne vois pas pourquoi l'Adjoint en charge des Affaires scolaires de la Mairie de Paris refuserait de porter cette action. Nous trouvons cela extrêmement curieux. Pour moi, c'est un vœu pour rien. Soit il est retiré, soit nous voterons contre."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

"Mme ATLAN-TAPIERO, vous ne voulez pas voter ce vœu avec nous? Il consiste à donner à des écoles du 12^{ème} arrondissement, dont les élèves ont été reconnus comme pouvant bénéficier d'une aide au titre de l'éducation prioritaire, des moyens et de se battre pour que ces moyens puissent être au moins prolongés, si ce n'est augmenté, vers d'autres établissements. Je comprends la formulation, mais au-delà, vous pouvez vous associer au vœu."

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Le problème, c'est que ce soir vous n'écoutez pas ce que je dis... Ce n'est pas possible. Notre propos, c'est qu'il nous paraît incohérent que vous fassiez une telle demande alors que c'est l'essence de la négociation entre l'Adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires, la Maire du 12^{ème} arrondissement, son Adjointe aux Affaires scolaires et l'Éducation nationale. On n'a pas à mandater si vous êtes sous tutelle. Je ne comprends pas. C'est ce qu'on vous dit. Ce vœu, tel que nous l'avons dit, dans sa formulation, est incohérent, donc nous voterons contre."

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

"C'est bien dommage que vous ne nous rejoigniez pas sur ce combat."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseillère de Paris :

“C'est pris en compte. Je vais mettre ce vœu au vote. Qui est contre? Qui s'abstient?
Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie. Il est adopté.”

- Nombre de votants :27
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :22
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 05
- Nombre d'abstentions :00

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-120 VOEU)

- **VCEU 122020-005** : **Vœu relatif à l'École et la rentrée scolaire**, déposé par la majorité municipale sur proposition de Sandrine CHARNOZ, Guy TABACCHI élu.e.s du groupe Génération.s.

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Merci, Madame la Maire. Je vais être brève, car c'est un sujet que l'on aborde depuis le début de la soirée. Mais c'était un vœu pour rappeler tout notre soutien aux élèves, comme je le disais tout à l'heure, qui ont vu les pratiques évoluer, le contact avec les autres plus difficile dans cette rentrée, tous ces élèves qui n'ont pu avoir une continuité éducative suffisamment accompagnée pendant cette période de confinement. Je le redis encore, certains n'ont pu avoir accès, faute d'outils et de connexion, au cours distanciels. Et donc, c'était un vœu pour rappeler cela. Un vœu aussi en soutien aux enseignants qui méritent d'être salués et d'être épaulés, et aux personnels de la Ville, car les désinfections rallongent et complexifient leurs procédures. C'est un vœu pour demander à ce que nos protocoles sanitaires, même si nous nous mobilisons au quotidien, soient cohérents, homogènes, efficaces et constants sur le territoire. C'est important que l'Éducation nationale soit au rendez-vous. C'est pour le rappeler, rappeler aussi qu'il faudra rattraper les conséquences de cette crise, qu'il faudra mettre en place les soutiens. Et nous insistons par ce vœu sur la nécessité d'appliquer la médecine scolaire pour évaluer l'impact sur les enfants, sur la santé physique et psychologique, car le confinement a déjà été difficile pour les adultes, il l'est encore plus pour les enfants. Et c'est un vœu aussi pour demander un bilan quantitatif, suite aux différents examens qui seront menés pour évaluer les élèves, devant le Conseil de Paris. Vous savez qu'on a une Sixième Commission qui doit vivre et jouer son rôle politique. Nous souhaitons que ces bilans soient examinés et rendus publics de manière à ce que les Élus puissent s'en saisir et présenter ensuite toutes les mesures pour remédier à ces dysfonctionnements, et encore une fois pour remettre la continuité éducative et l'éducation au cœur de notre ambition. Je vous remercie.”

Cette année scolaire 2020-2021 s'annonce particulière pour tous celles et ceux qui fréquentent l'École.

Nous pensons en premier lieu aux élèves. Aux élèves qui entrent en maternelle et découvrent les codes scolaires dans un contexte de précaution par rapport à la Covid, avec des limitations pour jouer, des visages inconnus et masqués. Aux élèves des classes de primaire, clés pour les apprentissages des fondamentaux, de retour après plusieurs mois à distance de l'école ou avec une présence très réduite. Aux élèves des collèges et des lycées qui doivent porter le masque, et dont la majeure partie n'était pas retournée en classe depuis le 15 mars. Si les lycéennes et lycéennes sont de surcroît confrontés aux réformes des bacs professionnel, technologique et général, l'ensemble de ces élèves subit l'absence de réelle prise en compte, par le ministère de l'Éducation nationale, d'un trimestre entier à distance. Nous pensons à tous les élèves exposé.e.s à une réduction des espaces publics de travail disponibles alors que le besoin en est grand compte tenu la taille des logements parisiens.

Nous pensons aux enseignant.e.s et à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Nous mesurons la complexité de la rentrée : protocoles publiés tardivement, discours contradictoires, incertitude sur l'organisation en cas de fermeture partielle ou totale de l'établissement scolaire, absence d'anticipation pour améliorer l'équipement visant à assurer l'enseignement à distance, refus d'augmenter le nombre de personnels et d'aménager les programmes pour faire face aux conséquences éducatives de la crise. Nous nous associons à l'inquiétude et à l'incompréhension des personnels du primaire,

quand l'ARS peut considérer que les masques fournis par l'État, leur employeur, les fait entrer dans la catégorie cas "contact à risque" en cas de Covid positif dans leurs classes.

Nous pensons aux personnels de la Ville de Paris. Nous réalisons la charge de travail supplémentaire demandée aux personnels assurant l'entretien des locaux pour qu'ils soient conformes aux normes sanitaires. Nous réalisons la complexité d'assurer la cantine, dans les locaux parfois étroits de nos écoles et de nos collèges parisiens. Nous réalisons l'ampleur de la réflexion menée par les personnels de la Ville de Paris pour que la musique, les arts plastiques et le sport continuent à être transmis aux élèves parisiens tout en respectant les normes sanitaires.

Le protocole de l'Éducation nationale demeure à ce jour trop opaque et confus pour les familles et son application à la fois évolutive et sensiblement différente d'une école à l'autre, comme nous avons pu le constater dans le 12^{ème} arrondissement depuis la rentrée, ne permet pas d'informer en toute transparence et d'accompagner sereinement les familles dans ces séquences délicates que sont les fermetures de classe et retours à l'école pour raisons sanitaires.

En outre, l'absence d'informations précises et harmonisées de la part de l'Éducation nationale sur la nature des moyens à engager par les équipes pédagogiques pour assurer la continuité pédagogique pendant les périodes d'isolement des élèves, déstabilisent les familles et fragilisent les enfants dans leurs apprentissages.

Sur **proposition des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- La Ville de Paris interpelle le ministre de **l'Éducation nationale** sur la protection **qu'il assure à ses personnels, sur la nécessité d'affiner la faisabilité, la cohérence, l'homogénéité et l'efficacité des protocoles sanitaires, et sur l'impératif d'anticiper les conséquences éducatives et sociales de leur mise en œuvre.**

- **La Ville, en partenariat avec le Rectorat et le Groupe d'Intérêt Public pour la réussite éducative**, fasse le bilan de la distribution de matériel informatique acquis pendant le confinement, évalue les manques éventuels pour les compléter en dialogue **avec les équipes pédagogiques, et propose des formations à l'outil numérique.**

- La Ville utilise le réseau de la médecine scolaire pour organiser une évaluation quantitative et qualitative des effets du confinement sur la santé psychique et physique des élèves.

- La 6^{ème} commission du Conseil de Paris puisse auditionner le réseau de réussite éducative pour faire un état des lieux des besoins des élèves en accompagnement scolaire et social. Le bilan quantitatif effectué par les tests de **l'Éducation nationale** pourrait être utilement complété par une approche sensible.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement :**

"Le groupe Paris en commun - Socialiste soutient ce vœu, car en cette rentrée 2020, l'urgence est double : sanitaire et éducative. L'éducation confinée puis l'éducation Covidée ont fonctionné et fonctionnent encore, pour celles et ceux qui n'entendent pas fermer les yeux, comme un révélateur puissant des inégalités sociales et scolaires et surtout des angles morts du système éducatif français. Le défi actuel est double. Nous sommes encore en gestion de crise et nous devons le faire mieux collectivement. Aussi,

notre alerte à l'Éducation nationale doit être forte aujourd'hui, tant à ce jour son protocole est encore illisible ou incompréhensible pour les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes et les personnels éducatifs, tant les moyens humains et pédagogiques ne sont pas à la hauteur des besoins de chaque territoire et de chaque élève, cela a été évoqué à plusieurs reprises ce soir.

Il faut ensuite faire de cette crise sanitaire un puissant accélérateur de transition éducative, car les diagnostics socio-éducatifs évoqués par Mme CHARNOZ, qui doivent effectivement pouvoir être réalisés en cette période de crise, viendront forcément confirmer les tendances lourdes que nous identifions déjà en matière de fracture numérique, de santé mentale et physique, de prise en charge de la difficulté scolaire. Plus que jamais, notre responsabilité est d'être des partenaires exigeants de l'Éducation nationale. Nous voterons donc ce vœu."

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

"Merci de me donner la parole, Madame la Maire. Je voulais vous interpeller au nom de mon groupe sur un certain nombre de questions que nous avons. Tout d'abord, la Sixième Commission de Paris, vous souhaitez qu'elle puisse être auditionnée. Je crois qu'elle est présidée par Emmanuel COBLENCE. Est-ce qu'il a refusé d'auditionner et de faire un bilan? Est-ce qu'il y a un problème dans la Sixième Commission? On voudrait comprendre pourquoi vous faites un vœu pour que la Sixième Commission puisse faire quelque chose qui, normalement, doit être fait. C'est ma première question.

La deuxième question. Vous demandez que la Ville utilise le réseau de la médecine scolaire pour organiser une évaluation quantitative et qualitative. Est-ce que vous soutenez que la Ville de Paris ne travaille pas bien avec la médecine scolaire? Depuis que je suis élu, je vois que la Ville de Paris travaille plutôt bien avec la médecine scolaire. Je ne comprends pas bien l'interpellation que vous faites. Nous le vivons comme cela. Ce n'est peut-être pas ce que vous voulez dire. Mais la réalité, c'est que vous souhaitez que la Ville utilise la médecine scolaire. Nous, nous pensons que la Ville utilise la médecine scolaire.

La troisième chose que j'ai plus de difficulté à comprendre, c'est que vous souhaitez que la Ville de Paris interpelle le médecin de l'Éducation nationale. Pourquoi ici, dans ce cénacle, c'est vous qui demandez à la Ville de Paris d'interpeller le médecin de l'Éducation nationale? Ce n'est pas au Conseil de Paris, on doit demander, éventuellement, d'intervenir. Ça ne me paraît pas être le bon cénacle. En fonction des réponses que vous nous donnerez, on est prêts à voter ou à ne pas voter, ou à revoir le vœu en Conseil de Paris. Je vous remercie."

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est vrai qu'à Paris, et notamment sur ces questions-là, les responsabilités et les différents intervenants sont parfois complexes. Effectivement, la Sixième Commission, qui reprend la présence des Conseillers de Paris qui ont été nommés et qui est présidée par un élu de Paris, est tout à fait en capacité de gérer son ordre du jour. Mais là, il s'agit de demander à l'Éducation nationale de partager avec nous les différents tests qui seront faits en école. Donc, c'est important qu'ils viennent et qu'ils acceptent de partager ces résultats. En aucun cas, la Ville de Paris ne mène des tests sur les enfants. C'est bien le personnel enseignant qui réalise des tests sur toute la France. Ce sont ces fameuses évaluations que l'on peut comparer. Nous souhaiterions, comme on sort d'une période de confinement, mais je pense que Paris le souhaite et que d'autres Villes pourraient faire la même demande, c'est qu'on puisse échanger sur ces données-là. Il

nous semble que c'est important que la Sixième Commission, qui est une instance délibérative, puisse s'en saisir et ensuite le rapporter devant notre instance.

Sur la médecine scolaire, nous travaillons déjà avec elle. Mais elle a énormément de tâches. Il est important de prioriser et de mettre l'accent sur cet examen, qui est quelque chose qu'elle n'a pas forcément l'habitude de faire et qui est une évolution de son métier. Nous interpellons l'Éducation nationale sur les protocoles, parce que nous nous relayons ce que nous avons vécu ces dernières semaines et ces derniers jours avec des protocoles qui différaient d'une école à l'autre, avec des périodes de confinement et de mise en quarantaine qui ont évolué, avec des responsables d'établissement, tout un corps enseignant et un sujet de procédure où, devant des cas Covid, on se retrouvait avec des réponses différentes. Là encore, nous pensons qu'il faut homogénéiser les protocoles et être clairs avec les familles. Il y a certaines écoles qui ont exclu les enfants 14 jours en exigeant des tests négatifs pour revenir à l'école. D'autres n'ont exclu que 7 jours. D'autres ne demandent pas les tests. Il était important par ce vœu de rappeler la nécessité d'une homogénéisation. L'enjeu de ce vœu est de rappeler notre engagement à nous, élus, aux côtés des familles en remettant l'accent sur l'ensemble des responsabilités, y compris pour les familles où parfois la chaîne est un peu complexe, où elles peuvent penser que c'est la Mairie qui prend les décisions, que c'est l'ARS qui prend les décisions, que c'est l'Éducation qui prend les décisions. Donc, il est important par ce vœu de rappeler que nous souhaitons que l'ensemble des petites Parisiennes et des petits Parisiens sur le territoire aient les mêmes réponses et le même accompagnement. Ce n'est vraiment pas un vœu polémique. C'est un vœu pour rappeler la priorité éducative. Je vous remercie."

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

"D'abord, j'ai beaucoup apprécié votre réponse. En ce qui concerne notre groupe, on trouve que, pour ce soir, ce n'était pas le cas pour beaucoup d'interventions. Donc, une réponse très professionnelle et détaillée, et plutôt encourageante. Nous n'avions pas tout compris. Je pense qu'effectivement, ce vœu a beaucoup de sens, donc notre groupe le votera. Merci beaucoup."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets ce vœu au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Le vote est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie."

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :00

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-121 VOEU)

VŒU 122020-006 : Vœu relatif au maintien d'un service postal de qualité dans le 12^{ème} arrondissement, déposé par la majorité municipale sur proposition d'Anouchka COMUSHIAN, Nicolas BONNET-OULALDJ et Sébastien MARQUE.

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

“Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. Ce vœu se place dans la continuité de la lutte entamée il y a maintenant une bonne dizaine d'années pour maintenir et développer un service public postal de qualité. Des batailles ont été gagnées grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens avec les syndicats et avec quelques forces politiques dont l'engagement pour les services publics forts est déjà connu et reconnu. Ainsi, le bureau de poste de Lachambeaudie a pu se maintenir. Nous constatons qu'après une année de travaux, la réouverture n'est toujours pas annoncée. Nous savons par expérience que la destruction pérenne du service public passe par sa désorganisation et par la construction méthodique de voies alternatives imposées aux citoyens et citoyennes. Aussi, nous ne sommes pas dupes. Nous exigeons la réouverture immédiate du bureau Lachambeaudie. Pour ce bureau et tous les autres, nous attendons également que l'ensemble des services attendus soient maintenus. Enfin, parce que l'institution postale s'est vue vidée de son âme de service public, nous souhaitons que Madame la Maire se prononce fortement contre le transfert d'activité de La Poste sur des salariés du privé trop peu formés par La Poste pour remplir ses missions particulières et sans aucune rémunération supplémentaire au regard du surcroît d'activité de leurs missions commerciales. Merci.”

Considérant que le Groupe La Poste envisage au niveau national de ne conserver que 2800 bureaux de poste, les activités des bureaux fermés étant transférées dans des relais poste chez des commerçants ;

Considérant que sur Paris, 49 bureaux ont fermé ces 6 dernières années, dont 33 bureaux de plein exercice ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal ;

Considérant l'avis de la Commission de présence postale territoriale du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de poste ;

Considérant que la multiplication des fermetures de bureaux s'accompagne de la réduction des horaires d'ouverture, de la diminution du nombre d'agent.e-s, et du transfert des activités postales dans des commerces, avec la création de relais postes dans des Franprix, Carrefour City, Auchan, Intermarché, Monoprix, pressings ou bureaux de tabac ;

Considérant que le transfert des activités postales dans les relais postes crée une grande confusion entre service public et activités commerciales ;

Considérant que la transformation d'un bureau de plein exercice en “relais poste” dégrade le service rendu à l'utilisateur et que des employé.e-s de supérettes se trouvent en situation d'effectuer des missions de service public sans pour autant avoir ni la qualification, ni l'assermentation d'un agent de la Poste ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·e-s, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que la population salariée et touristique est très importante dans le quartier de Bercy ;

Considérant que dans le 12^{ème}, sur onze bureaux de poste, ce sont trois bureaux de poste qui ont fermé : Tahiti, Tour Gamma et ministère des Finances, que deux autres bureaux sont menacés, et qu'il existe trois relais poste ;

Considérant qu'à ce jour nous n'avons aucune information relative à la réouverture du bureau Lachambeaudie fermé pour travaux depuis plus d'un an ;

Considérant le vœu relatif à l'avenir du bureau de poste Lachambeaudie, déposé par les élu·e-s du groupe Communiste adopté en séance du conseil du 12^{ème} arrondissement d'octobre 2019 qui demandait l'organisation d'une réunion publique avec les usager·e-s, les conseils de quartier et la Direction de la Poste afin de débattre sur l'avenir du bureau Lachambeaudie ;

Considérant que la mobilisation des élu·e-s et citoyen·ne-s de l'arrondissement sur la mandature précédente avait permis d'obtenir que le bureau de Lachambeaudie ne ferme pas ;

Considérant la lutte menée par les habitant·e-s, les salarié·e-s de la Poste, les organisations syndicales, les militant·e-s et les élu·e-s du 12^{ème} arrondissement pour défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant la nécessité de maintenir dans notre arrondissement des services publics de proximité qui s'adressent à l'ensemble des usager·e-s, habitant·e-s, salarié·e-s et usager·e-s occasionnel·le-s ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agents formé·e-s et correctement rémunéré·e-s afin de servir au mieux les usager·e-s de la Poste ;

Sur proposition de Sébastien MARQUE, Nicolas BONNET-OULALDJ et Anouchka COMUSHIAN, le Conseil du 12^{ème} **arrondissement émet le vœu que :**

- La Maire du 12^{ème} interpelle la Direction Régionale de la Poste de Paris pour lui **demander l'arrêt des fermetures de bureaux et de garantir un service public postal** de qualité afin de répondre aux besoins des habitants du 12^{ème} ;

- La Maire du 12^{ème} demande à la Direction Régionale de la Poste de Paris la réouverture du bureau Lachambeaudie ;

- La Maire du 12^{ème} **réaffirme son opposition à l'installation des relais poste dans les** supérettes et les supermarchés, et demande un moratoire sur leur création ;

- La Maire du 12^{ème} demande que des rendez-vous réguliers soient tenus avec la Direction Régionale de La Poste afin de faire le bilan de la situation des bureaux de **l'arrondissement** ;

- La Maire du 12^{ème} **demande que** l'ensemble des services attendus par les citoyen·ne-s soient maintenus dans chacun des bureaux de La Poste : collecte et

distribution de courriers, recommandés et colis, distributeur de billets, transferts **d'argent, etc.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Mme CHARNOZ, vous n’étiez pas inscrite ?”

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris :

“C'est un vœu de soutien. Peut-être pour faire le lien avec cette “Ville du Quart d'heure” que nous voulons porter, nous y mettons l'école au cœur avec des ouvertures de cours, tout ce travail que nous faisons sur “les rues aux enfants”, mais je voulais dire que par ce vœu-là, nous assurons aussi que cette “Ville du Quart d'heure”, c'est aussi la ville des services publics. Mettre un bureau de poste, qui a toutes les fonctions de La Poste, permet à nos anciens et à nos moins mobiles de pouvoir poursuivre une vie de qualité dans le 12^{ème} arrondissement. Donc, nous soutenons ce vœu et nous le voterons. Je vous remercie.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris:

“En effet, le bureau de poste Lachambeaudie a toujours été une préoccupation pour notre groupe et nous sommes aussi intervenus dès 2016, pas sous forme de vœu forcément, mais sous forme de courrier à la direction de La Poste. Je voulais vous dire que nous avons les mêmes préoccupations, parce que le quartier de Bercy est un quartier enclavé. Aussi bien pour les habitants que pour les commerçants, c'est un vrai problème de ne pas avoir de bureau de poste à cet endroit. En revanche, j'avais des remarques sur la formulation de votre vœu. On le trouve un petit peu autoritaire, voire un peu sous forme d'injonction. Il y a deux phrases dans le vœu qui nous dérangent un peu. La première, c'est de demander l'arrêt de la fermeture de tous les bureaux de poste. Il se trouve quand même que La Poste est une entreprise publique. Même si elle est publique, ça reste une entreprise qui a sa propre stratégie, ses propres contraintes. Je pense qu'on ne peut pas être aussi affirmatif et avoir une telle injonction pour demander que ce soit tous les bureaux de vote qui ne soient pas fermés. Je trouve cela dommage parce que votre vœu, on serait prêts à le voter. Mais la première injonction est un peu trop forte. On focaliserait plutôt le bureau de poste de Lachambeaudie, car il y a vraiment un caractère particulier sur ce quartier enclavé.

Ensuite, oui, la Maire du 12^{ème} arrondissement peut réaffirmer son opposition à l'installation des relais de Poste dans les supérettes, mais ça reste une réaffirmation d'opposition. Là encore, La Poste est une entreprise. À un moment donné, il faut respecter les stratégies des entreprises. On voulait vous proposer à la place de ces deux injonctions un peu trop autoritaires à notre goût de la remplacer par une réflexion commune avec la direction de La Poste sur d'éventuels partenariats que vous pourriez faire avec les bureaux de poste, et notamment à Bercy. Bercy, on sait qu'il y a un problème. Il y a de moins en moins de commerces de proximité. Il y a des problèmes de sécurité. Il y a plein de problèmes. Peut-être qu'on pourrait envisager des partenariats entre la Ville et La Poste, notamment sur les services d'aide à la personne. Vous savez que La Poste a mis en place beaucoup de systèmes, notamment des applications ou des appels téléphoniques, pour vérifier que les personnes âgées sont en bonne santé quotidiennement. Peut-être que la Ville peut faire un autre service en relais. On pense aussi à des services de conciergerie. Peut-être que partager ce bureau de poste, qui est assez grand en surface au niveau des loyers, ça peut intéresser la direction. On pense que si vous rajoutez la formulation à la place de la première, qui est un peu trop

autoritaire, par exemple : "On s'engage à une réflexion commune sur le devenir des bureaux de poste et le développement de partenariats de services à la personne en lien avec La Poste, avec la Ville, les partenaires de la Ville, du monde associatif, aussi bien culturels, sociaux qu'économique", car il y a des entreprises qui peuvent être intéressées par un complément d'activité ou de services, ce serait quelque chose de constructif. Peut-être que vous ne voulez pas faire un amendement oral. Mais réfléchissez-y pour le Conseil de Paris. Adoucissez peut-être un petit peu ce côté "injonction" par une réflexion constructive comme on vous le propose. Merci."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement est pour les services publics. Effectivement, elle s'opposera aux relais dans les Franprix où les conditions et les formations, et même la rémunération des salariés, ne sont absolument pas à la hauteur. C'est notre façon, à moi et à l'équipe, qu'on se fait du service public avec le respect des conditions de travail. Je repasse la parole à M. MARQUE pour vous répondre."

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je suis un peu neuf dans ce genre d'hémicycle, mais on m'avait dit qu'un vœu était une expression politique. La transformation de La Poste en entreprise privée, qui a des objectifs de valorisation de son propre capital, est une position politique qui a été tenue par des gouvernements précédents. Nous sommes donc aujourd'hui exactement dans le cas d'une politique contre une politique. Donc, il n'y a pas besoin de modifier ce vœu. Je vois bien l'habitude qu'à la droite de ne surtout jamais vouloir contraindre les entreprises. Bien sûr, l'attaque est facile, mais on en reçoit d'autres. Mais La Poste n'est pas en difficulté. L'autorité n'est pas gênante quand elle a pour objectif l'augmentation d'un service rendu au public."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets ce vœu au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Ce vœu est donc adopté. Je vous en remercie."

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-122 VOEU)

VŒU 122020-009 : Vœu des Élu.e.s des Groupes Écologiste et Génération.s au Conseil d'arrondissement du 12^{ème} relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales.

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur :

“Madame la Maire. Chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter ce vœu relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente d'études sanitaires et environnementales proposées par les Groupes Écologiste et Génération.s. Vous n'êtes pas sans savoir que l'ouverture des enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs de téléphonie mobile est prévue le 29 septembre 2020 prochain par le gouvernement et que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou début de l'année 2021. Or, le déploiement de la 5G va augmenter massivement le risque environnemental via l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares : équipement 5G, obsolescence programmée des terminaux de téléphonie à remplacer, car non-compatibles et nouveaux usages qui, pour les particuliers, seront pour la plupart superfétatoires, car uniquement reliés à des vues marketing et mercantiles.

Déployer la 5G comme prévu par le gouvernement, c'est nier les engagements de l'Accord de Paris, la stratégie nationale bas carbone de la France et freiner l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulue par la Ville de Paris. Ajoutez à cela le risque sanitaire lié à l'exposition aux ondes des Parisiennes et Parisiens, le risque d'accaparement de nos données personnelles par les GAFAM, les opérateurs téléphoniques mobiles et les hackers de tout poil via les objets connectés. Tout cela, sans que l'attribution de licence 5G n'ait donné lieu à aucun débat démocratique où que ce soit. Vous nous rejoindrez sans doute pour voter ce vœu qui demande que la Mairie du 12^{ème} arrondissement se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales, que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique qui doit avoir lieu à l'échelle de Paris et de ses arrondissements afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard des risques encourus, que la révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile nécessaire avant le déploiement de la 5G à Paris soit engagée dès lors que des études indispensables seront publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.

Pour finir, je veux ajouter que cette demande n'a rien d'un délire Amish, comme invectivé par le président Macron, mais elle est transpartisane. La preuve en est qu'une trentaine de sénateurs LR ont réclamé une Commission d'enquête sur les impacts potentiels de la 5G en matière de santé, pour l'instant sans succès. Il y a quelques jours, dans une interview au journal La Tribune, Sébastien SORIANO, président de l'ARCEP, Autorité de Régulation des Communications Électroniques des postes de la distribution de la Presse, a jugé qu'un débat était nécessaire concernant la 5G et regrette d'avoir sous-estimé les préoccupations sociétales. Même le ministre de la Santé Olivier VÉRAN et son homologue de la Transition écologique Elisabeth BORNE ont écrit au Premier ministre pour lui demander d'attendre l'évaluation sanitaire avant de finaliser l'attribution des fréquences. Enfin, j'ai appris qu'un vœu similaire venait d'être voté dans le 11^{ème} arrondissement, grâce à l'abstention constructive de certains groupes et la présence d'Anne HIDALGO. Je veux croire que nous en ferons autant. Merci.”

Considérant que l'ouverture des enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs de téléphonie mobile est prévue le 29 septembre 2020 prochain par le Gouvernement ;

Considérant que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou début de l'année 2021 ;

Considérant que plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs et, d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit "effet rebond") ;

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas carbone de la France, et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulu par la ville de Paris ;

Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G – alors même que ces services sont loin d'être déployés sur l'ensemble du territoire national – entraînant un gaspillage immense de ressources ;

Considérant que l'État ne distingue pas les différents usages de la 5G, assimilant alors un usage à destination des industries de la santé ou un usage destiné à améliorer la sécurité des transports, à un usage destiné à diminuer la durée de chargement d'un film, entretenant ainsi de façon malsaine la confusion entre le progrès technique et l'obsolescence mercantile ;

Considérant par ailleurs que l'ANSES affirme avoir "mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels" de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours ;

Considérant que la Ville est attachée à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques des Parisiennes et des Parisiens, et que la dernière actualisation de la Charte parisienne sur la téléphonie mobile date de 2017 ;

Considérant en outre que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G présente un risque d'accaparement de nos données personnelles venant renforcer le pouvoir de prévision et de contrôle social des géants du numérique sur nos vies qui envisagent de nous vendre encore plus de publicité ou, autrement dit, pour faire encore plus de profits ;

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement, alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société ;

Considérant que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de ladite Convention ;

Considérant que le déploiement de la 5G ne pourra pas s'effectuer sans le soutien de la Ville pour la mise à disposition de son mobilier urbain et des toits de Paris Habitat ;

Les Elu.e.s des Groupes Écologiste et Génération.s demandent que :

- La Mairie du 12^{ème} **arrondissement se positionne en faveur d'un moratoire sur le** déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;

- Ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique, qui doit avoir lieu à **l'échelle de Paris et** de ses arrondissements, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard des risques encourus ;

- La révision de la charte parisienne de téléphonie mobile nécessaire pour le déploiement de la 5G à Paris soit engagée dès lors que les études indispensables seront publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

“Je souhaitais par ma parole au nom du groupe Génération.s soutenir ce vœu pour plusieurs raisons qui ont été développées, mais également une que je souhaiterais souligner : la démarche entreprise par le gouvernement est exactement le contraire de ce qu'attendent les Français en matière de démocratie locale, de démocratie participative et de concertation. En refusant tout le débat et en ayant une position publique outrancière, le Président de la République vient sur une ligne simpliste, qui est celle qui opposerait les défenseurs du progrès à ses ennemis. Le Président de la République prend ainsi le risque de voir un front du refus considérable.

Sur le fond, nous demandons aussi un moratoire sur le développement de la 5G de façon à établir des éléments scientifiques, sanitaires et environnementaux d'impact environnemental qui sont relatifs à l'implémentation sur le territoire de cette nouvelle technologie, pour être plus complet, je dirais même de ces nouvelles technologies, puisqu'il y a trois bandes de fréquence sur la 5G, et un moratoire qui permettra de mener des débats localisés avec la population en lien avec les spécificités du territoire. Il est vrai que sur certaines parties du territoire français, on se posera la question de la desserte de la 4G ou de la 5G, mais dans un endroit comme le 12^{ème} arrondissement, le secteur proche de la Gare de Lyon susceptible d'accueillir plus d'antennes 5G, parce que se trouvant à proximité de la SNCF où se trouve des matériels de guidage qui nécessitent cette technologie, n'a pas la même réalité et le même impact que le secteur de la Place de la Nation, pour rester dans le 12^{ème} arrondissement. Donc, il faut que les débats prennent en compte ces spécificités.

Enfin, le moratoire permet d'avoir un temps de débat pour répondre à la question essentielle : quels usages de cette technologie voulons-nous ? Quels usages de cette technologie souhaitent les habitants de notre arrondissement et de ce pays ? Pour le moment, cette question n'est pas abordée dans le débat public. Je n'ai pas de doute qu'elle serait abordée dans des réunions localisées de concertation et de débat, bref, un vrai exemple de démocratie participative et non pas un simulacre tel que nous le propose le gouvernement.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Le sujet du déploiement de la 5G et l'arbitrage entre les avantages et les inconvénients, surtout en termes de santé et d'environnement, est un sujet complexe pour lequel nous ne pourrions pas revendiquer de certitudes. Notre groupe est aussi très préoccupé par la question, si bien que nous avons mis en place un groupe de travail au Conseil de Paris afin de veiller et d'accompagner le bon déploiement des innovations à Paris et en

tenant compte du calendrier de la mise aux enchères par l'État de la 5G le 29 septembre prochain. Je voulais tout de même souligner que dans votre vœu, certains considérants sont réducteurs. Par exemple, vous soulignez que la 5G augmente le débit. Certes, la question n'est pas tant le débit, mais aussi la précision que pourra offrir cette technologie, notamment pour les usages de pointe comme la médecine ou la mobilité pour tous, à travers l'Internet des objets connectés. En effet, la 5G n'a pas vocation à simplement améliorer le confort de l'accès à Netflix, mais c'est pourtant un petit peu ce qui s'exprime dans ce vœu présenté ce jour, et c'est ce que je voudrais un peu rééquilibrer.

Les usages d'un meilleur débit ne sont pas seulement dédiés au divertissement, mais ils touchent aussi la question de la médecine, des transports propres, des économies d'énergie et d'autres secteurs stratégiques tels que l'éducation. Ensuite, la consommation énergétique est aussi à mesurer, parce que la 5G ne fonctionnera qu'à la demande, ce qui n'est pas encore le cas pour la 2G, 3G, ou 4G qui rayonnent en permanence. Il faut considérer aussi le rapport de consommation électrique et rayonnement. Le parc des antennes-relais va évoluer, vous le savez, par combiné d'antennes-relais 2G, 3G, 4G, 5G. C'est par conséquent un parc qui a vocation à évoluer dans son fonctionnement. Vous évoquez aussi la révision de la Charte parisienne, qui est exprimée dans votre vœu, et nous vous rappelons qu'il s'agit d'une Charte de bonnes pratiques qui n'a pas forcément de caractère réglementaire. L'Internet est devenu une infrastructure essentielle, comme l'eau et l'électricité. Nous allons vous assurer de notre vigilance chaque fois qu'une décision réglementaire nous incombera. Comme je l'ai dit en préambule, nous n'avons vraiment pas de certitudes sur ce sujet. Nous avons organisé avec notre groupe cette réunion. On est très préoccupés par les effets que cela pourra avoir sur la santé, si bien que dans la perspective des conclusions de ce groupe de travail, nous faisons le choix aujourd'hui de nous abstenir. Mais vous l'aurez compris, une abstention positive, du moins constructive."

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Le gouvernement a donc décidé de s'en tenir au calendrier du déploiement de la 5G en dehors de toute consultation citoyenne. Nous le déplorons et, de ce point de vue là, je peux rejoindre des remarques faites par Guy TABACCHI à l'instant. En effet, les interrogations que chacun peut avoir entre autres sur les conséquences environnementales, éthiques ou de souveraineté nationale et européenne sont légitimes. Malheureusement, les Villes n'ont pas légalement les moyens de s'opposer au déploiement de ce réseau, ce qui est du seul ressort de l'État. En effet, la jurisprudence du Conseil d'État de plein arrêt de 2011 est très claire et tout le monde sait pertinemment qu'un moratoire est une impasse juridique et administrative et qui serait immédiatement cassée dans les semaines qui suivraient. En clair, on peut le déplorer, qu'on demande ou non un moratoire, dans les faits, les opérateurs sont libres d'installer les antennes sans passer par la Ville, si l'État les y autorise. Alors, on peut toujours poser des actes symboliques qui ne résisteront pas longtemps à la réalité.

À cela, nous privilégions le principe d'efficacité. L'efficacité, c'est de se donner les moyens de la régulation que nous voulons. Pour cela, nous disposons d'un instrument, la Charte de téléphonie mobile, la plus protectrice d'Europe, qui n'a évidemment pas toujours empêché certains conflits, mais qui nous a permis par une procédure négociée, acceptée et respectée par les opérateurs d'encadrer le développement des antennes. Pour le déploiement de la 5G, comme lors du déploiement des anciennes générations de réseau, c'est la méthode que nous privilégions avec l'élaboration d'une nouvelle Charte. Cette Charte, il faudra l'adapter pour la 5G en étroite collaboration avec les agences de régulation, les maires d'arrondissement, les associations, les citoyens.

Dans ces matières, nous considérons que l'opposition radicale, irréconciliable, entre pro et anti est stérile et que cela aboutira à nous faire imposer ce que nous ne voulons pas sans rien maîtriser. En décidant d'un moratoire qui sera en tout état de cause déclaré illégal, c'est toute cette démarche partenariale qui pourrait être remise en cause, car elle nécessite l'adhésion volontaire de toutes les parties. Nous lui préférons la solution démocratique qui mettra tous les acteurs et les contradicteurs autour d'une même table. C'est le sens de la proposition de la Maire de Paris de convoquer dans les semaines qui viennent une Convention citoyenne dont nous souhaitons qu'elle se situe à l'échelle métropolitaine. C'est pourquoi le groupe Le 12^{ème} Arrondissement en Commun, Socialiste et Citoyen votera contre ce vœu."

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Le groupe Communiste et Citoyen regrette que la question de la 5G ne soit prise dans ce vœu uniquement que sous l'angle sanitaire et environnemental. Cela participe à la crispation autour de la 5G qui, finalement, n'a de révolutionnaire que la propagande commerciale qui l'entoure. Si l'ANCES a noté qu'un manque de retour d'études sanitaires était bien flagrant, elle a aussi dit dans le même rapport la phrase suivante : "De toute façon, on ne pourra jamais fournir un tel rapport, car la science ne peut pas donner une réponse totalement tranchée sur ces questions. C'est souvent oublié. L'emballement médiatique et politique qu'il y a autour de la 5G a probablement des racines plus industrielles et peut-être aussi des racines, je n'ai pas envie de rentrer dans le complotisme, peut-être soutenues par les États-Unis. En fait, je dis cela parce qu'un ancien directeur de la NSA disait : "Pour interdire l'accès à une plage privée, on ne plante pas un panneau "Interdit d'accès sous peine de poursuites". On plante un panneau où il y a dans écrit "Danger, requins". Parce que le problème est industriel et commercial.

L'Europe, ou du moins la France, ayant complètement abandonné toute stratégie en vue de développement de la recherche et de la reconstruction d'un tissu industriel et productif, les acteurs de la communication sont obligés de se tourner vers des fabricants américains ou chinois, subissant ainsi de plein fouet la guerre économique à laquelle ces deux géants se livrent. Technologiquement, la 5G révolutionne par sa capacité à recevoir une quantité énorme d'informations de la part de multiples appareils à faible consommation énergétique à l'unité. Mais la masse pose problème, tout autant que l'utilisation de ces données. Donc, ce n'est pas un moratoire sur les antennes-relais qu'il faut exiger, mais de mettre l'usage de la technologie au service du développement humain sur les territoires et dans le cadre d'une maîtrise publique et citoyenne avec une stratégie numérique globale. Faisons des réseaux de télécommunications un bien commun. Le groupe Communiste s'abstiendra, car nous pensons que le vote contre serait inaudible par nos concitoyens."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Je mets donc le vœu au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? J'attends le résultat. Comme quoi, dans un Conseil d'arrondissement, on peut aussi avoir du suspense. Vous avez bien fait de rester. On recommence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le vœu est rejeté."

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....08
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 12
- Nombre d'abstentions :.....08

Vœu rejeté.

(DELIB 12-2020-123 VOEU)

VŒU 122020-007 : Vœu relatif au remboursement des frais engagés par la collectivité pour l'achat de masques, aux achats de masques inclusifs pour les agent.e.s des crèches qui travaillent avec les enfants malentendants et à l'introduction de masques chirurgicaux dans les établissements scolaires parisiens, déposé par la majorité municipale sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Anouchka COMUSHIAN et Sébastien MARQUE.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

“J'espère que ce vœu va pouvoir rassembler tout le monde après ce débat sur la 5G. Je voudrais revenir sur un sujet qu'on a évoqué en début de Conseil d'arrondissement, qui est l'épidémie de la Covid que nous vivons encore aujourd'hui et l'obligation imposée par l'État, que je soutiens, de porter le masque et notamment de le porter dans des lieux comme à l'école, dans les crèches, dans les EHPAD, des lieux où le langage est vraiment quelque chose de très important, notamment pour les enfants, les personnes malentendantes, les personnes âgées qui ont des problèmes d'audition. On sait aujourd'hui que nous avons aussi des enfants en situation de handicap qui sont accueillis dans les équipements municipaux, associatifs ou de petite enfance. Nous savons aussi que l'apprentissage de la lecture et de l'expression orale commence dès la crèche pour les enfants de 0 à 3 ans. Nous savons aussi que les fondamentaux qui sont nécessaires pour l'entrée en cours préparatoire, en CP, se préparent dès la maternelle. Depuis cette crise de la Covid-19, depuis le confinement, le port du masque est obligatoire pour les enseignants, les personnels de santé dans les EHPAD, les dirigeants associatifs. C'est un vrai problème. Pour éviter que l'on ait beaucoup d'enfants qui soient obligés d'aller chez l'orthophoniste, il nous paraît important d'intervenir sur cette question du masque dit inclusif.

Le vœu que nous vous proposons à la majorité municipale, et j'espère que les élus de l'opposition nous rejoindront, c'est d'abord de demander la gratuité, qu'elle soit mise en place pour tous les masques, les masques inclusifs quand cela est nécessaire, pour tous les élèves dans la mesure où le masque étant une protection faciale face à l'épidémie, et non une fourniture scolaire comme certains l'affirment. Son coût ne saurait être supporté par les familles, et en particulier par les plus modestes d'entre elles. Nous demandons aussi que l'État rembourse à la Ville de Paris les frais occasionnés par la distribution des masques à tous les enseignants et enseignantes, les agents et personnels d'accompagnement dans les établissements scolaires depuis le début de la crise. Nous demandons que l'État fournisse dans les plus brefs délais des masques transparents à tous les enseignants des écoles maternelles, des classes de CP, des classes accueillant des enfants malentendants. Nous demandons que l'État fournisse des masques chirurgicaux à l'ensemble des enseignants, agents et personnels accompagnant dans les établissements scolaires du premier degré, c'est-à-dire le collège, en lieu et en place des masques en tissu. La Ville de Paris dote ces agents intervenant au contact d'enfants atteints de surdité des masques transparents dits inclusifs, et nous demandons que la Ville étudie la possibilité de doter les agents des crèches municipales en interaction avec les jeunes enfants de masques transparents. Je vous remercie.”

Considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 ;

Considérant que la circulation épidémique est en hausse dans tous les départements et particulièrement à Paris ;

Considérant que la protection des personnels de l'Éducation nationale est une obligation de l'État ;

Considérant que le port du masque est un outil de santé publique imposé par l'État et que celui-ci devrait en assumer la charge intégrale ;

Considérant l'obligation faite de porter un masque au-delà de 11 ans ;

Considérant que tous les enfants en situation de handicap doivent pouvoir être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance avec, si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques ;

Considérant que les interactions chez les enfants de 0 à 3 ans se construisent principalement par la lecture du visage, en particulier de la bouche ;

Considérant que les classes en maternelle et l'apprentissage des fondamentaux en CP nécessitent une interaction de tous les instants entre les élèves et leur enseignant.e ;

Considérant que l'expression du visage est primordiale pour la compréhension et la communication des personnes atteintes de surdité ;

Considérant que le port des masques en tissu ne protège pas suffisamment les personnels en présence de personnes non masquées, comme les élèves du 1^{er} degré ;

Considérant que l'Éducation nationale n'a fourni que des masques en tissus alors que seuls les masques chirurgicaux se révèlent efficaces face à une classe d'élèves non masqués ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Anouchka COMUSHIAN et Sébastien MARQUE, le Conseil du 12^{ème} **arrondissement émet le vœu que :**

- **L'État assure la gratuité des masques** – et des masques inclusifs quand cela est nécessaire – pour tous les élèves, dans la mesure où le masque est une protection **face à l'épidémie et pas une fourniture scolaire comme certains l'affirment. Son coût ne saurait être supporté par les familles, en particulier les plus modestes d'entre elles ;**

- **L'État rembourse à la Ville de Paris les frais occasionnés par la distribution de masques à tous·tes les enseignant·e·s, agent·e·s et personnels d'accompagnement** dans les établissements scolaires depuis le début de la crise sanitaire ;

- **L'État fournisse dans les plus brefs délais des masques transparents à tous les enseignant·e·s des écoles maternelles et des classes de CP, des classes accueillant des enfants malentendants et assurant des cours de langue vivante ;**

- **L'État fournisse des masques chirurgicaux à l'ensemble des enseignant·e·s, agent·e·s et personnels d'accompagnement dans les établissements scolaires parisiens du 1^{er} degré en lieu et place des masques en tissu ;**

- **La Ville de Paris dote ses agent·e·s intervenant au contact d'enfants atteints de surdité de masques transparents dits "inclusifs" ;**

- La Ville de Paris étudie la possibilité de doter les agent.e.s des crèches municipales en interaction avec les jeunes enfants de masques transparents.

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

“L'excellence de M. BONNET n'est pas remise en cause, c'est la demande qui interpelle notre groupe. Tout d'abord, on est prêts à voter le vœu, mais on a besoin d'explications, car il y a des manières d'écrire qui font qu'on ne comprend pas. Vous dites : “On souhaite que l'État, dans les plus brefs délais, donne des masques transparents à tous les enseignants des écoles maternelles.” Avez-vous recensé des écoles à Paris où les enseignants n'auraient pas eu leurs masques? Parce que c'est quand même obligatoire. C'est l'employeur qui le fait. Est-ce que c'est en fonction d'un certain nombre d'écoles que vous avez vues, ou c'est un vœu pieux? Excusez-moi le clin d'œil que je vous fais. À un moment donné, il faut le formuler différemment.

La deuxième chose qui nous choque, c'est : “L'État assure la gratuité des masques.” Je ne suis pas contre, mais des masques en tissu. On fait un peu d'écologie dans cette Assemblée, me semble-t-il. On ne peut pas demander à l'État de payer indéfiniment des masques jetables. Les parents peuvent quand même laver des masques. Je suis d'accord à ce qu'ils soient gratuits, mais il faut qu'ils soient un peu écologiques.

La troisième chose où j'ai un peu de souci, c'est que vous dites : “L'État doit assurer les masques à tout le personnel des établissements scolaires parisiens.” Non, c'est la Ville de Paris qui doit faire cela. Ou alors, je n'ai pas compris l'organisation exacte après quelques années d'élu. Normalement, les personnels d'accompagnement des administrations scolaires parisiens sont des employés de la Ville de Paris. Mais je me trompe peut-être. Que la Ville de Paris étudie la possibilité de doter les agents des crèches municipales avec des masques transparents, on est OK. Que la Ville de Paris dote ses agents intervenant auprès d'enfants atteints de surdit , on est OK. Si vous modifiez, ou que vous nous donnez des explications sur ce qu'on ne comprend pas, on sera prêt à considérer notre soutien ou pas. Je vous remercie.”

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

“Avant de laisser la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ pour vous répondre, quelques précisions. Il nous semble important de réaffirmer d'une part le principe de gratuité des masques pour l'ensemble des élèves, puisque c'est un point important qui n'a pas toujours été entendu ni pris en compte et que nous réaffirmons dans ce vœu. Je pense que là-dessus, on peut avoir un consensus. Au sein de la majorité, c'est le cas. J'espère que ce le sera pour l'opposition.

La deuxième chose, c'est sur la qualité et la nature des masques que vous évoquez. Vous savez qu'il y a une recommandation de l'ARS de Bretagne qui a fait florès, puisque celle-ci disait que pour les enseignants notamment, il ne fallait pas des masques en tissu, mais des masques chirurgicaux suite à des études qui ont montré que dans le cadre d'une classe, il fallait que tout le monde ait un masque chirurgical ou que tout le monde ait un masque en tissu, mais que le mélange des genres n'allait pas et que, pour protéger le personnel enseignant et plus globalement le personnel éducatif, l'ARS recommandait des masques chirurgicaux. Même si ce n'est pas écologique, c'était la recommandation de l'ARS de Bretagne.

La troisième chose, c'est les masques inclusifs. Là-dessus, M. BONNET-OULALDJ a raison. Aujourd'hui, il a été envisagé pour les enfants et les personnels, notamment dans les classes avec des enfants handicapés, mais il faut aller au-delà... Il faut imaginer ce qu'est aujourd'hui l'apprentissage de la langue avec des masques. C'est quelque chose de très compliqué pour le français, mais aussi pour les langues étrangères ou les

langues régionales quand elles sont apprises, notamment à partir de l'école élémentaire.

La dernière chose que je voulais préciser et qui va dans le sens de ce que dit M. BONNET-OULALDJ en présentant son vœu, c'est que, bien évidemment, on a ciblé en priorité les enseignants. Il faut se dire que c'est tout le personnel qui doit être envisagé. On pense notamment à tous les intervenants de l'Éducation nationale qui sont dans les écoles. Là, c'est bien l'État, pas à la Ville de Paris. C'est l'Éducation nationale qui est en cause, puisque comme le vœu le rappelle, il s'agit d'une protection et non pas d'une fourniture scolaire, comme cela nous a été vendu récemment avant la rentrée par un ministre. En l'occurrence, ce vœu dit à la fois l'urgence, mais la nécessité aussi d'engager des choses claires à l'Éducation nationale, des protocoles clairs, et d'avoir enfin une vision stable sur l'utilisation des masques pendant le temps scolaire."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"M. MARGAIN, Richard BOUIGUE a déjà répondu en partie à vos questions. Sur la question de la gratuité pour les écoles, c'est vrai que dans nos considérants et nos vœux, nous nous tournons vers l'état, pour d'abord une raison d'égalité d'accès que l'État doit assumer pour tous les Français face à une situation, une épidémie, et une obligation qui était mise en place par l'État. Aujourd'hui, vous voyez qu'il y a des manifestations anti-masques. Je ne partage pas leur point de vue, mais à partir du moment où l'État met en place une obligation et que c'est une obligation de mesures sanitaires, il nous semble tout à fait normal que l'État prenne en charge le coût pour l'ensemble des Français et à égalité de territoire, que ce soit à Paris ou ailleurs. D'ailleurs, M. MARGAIN, vous me dites si je me trompe, mais il me semble vous avoir vu en début d'épidémie au mois de mars et au mois d'avril avec Mme MONTANDON distribuer des masques gratuits à des habitants du 12^{ème} arrondissement en réclamant auprès de l'État la gratuité et le remboursement. Donc, ce vœu est dans le prolongement de vos actes sur le terrain au moment de l'épidémie.

Ensuite, sur la question des écoles, évidemment, nous n'avons pas mis dans le vœu un état précis du nombre d'enfants malentendants ou handicapés. Mais ce travail sera facile à faire avec le Rectorat et les élus en charge des Affaires scolaires dans l'arrondissement. Donc, nous demandons un masque pour tous les enseignants, masque inclusif, qui sont face à des enfants en situation de handicap ou malentendant. Oui, c'est la demande effective. Après, sur la qualité des masques, Richard BOUIGUE a répondu. Moi, je ne suis pas scientifique. Je ne suis pas médecin. Ce que j'entends, c'est que les masques en tissu sont des masques lavables, qu'il faut que les personnes lavent comme il faut, qu'il faut éviter de réutiliser. Donc, les syndicats représentant les enseignants réclament des masques jetables et chirurgicaux, à la fois pour mieux se protéger et pour ne pas avoir une quantité de masques à nettoyer tous les soirs. Évidemment, il y a un sujet là-dessus. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je m'appuierai sur la demande des représentants du personnel."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Je mets le vœu au vote. Qui est contre ? Vous voulez faire une explication de vote ? Allez-y, au plus rapide, s'il vous plaît. Merci."

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

“Simplement pour vous dire que j'ai bien compris, mais je fais un peu un marqueur de principe sur l'histoire des marques en tissu. S'il est gratuit, il est en tissu. On ne peut pas encourager les jeunes à avoir une capacité à jeter tout cela dans la rue. Je suis vraiment très ferme sur cette question. La deuxième question, mais on aurait pu négocier plus avec vous, c'est avoir un état réel de votre demande parce qu'il me semble, pour en avoir discuté avec beaucoup d'enseignants, qu'ils ont été fournis. Je ne voudrais pas que cette chambre ne soit qu'un réquisitoire contre l'État. Vous savez que ce n'est pas l'État, ma couleur politique. Ce n'est pas le sujet. Le sujet est de savoir si ce vœu est vraiment un reflet de ce qu'il se passe qu'il faut améliorer ou si c'est ce que j'appelle un vœu pieux. Donc, on s'abstiendra. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris:

“Merci beaucoup. Je sou mets ce vœu au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Ce vœu est adopté, je vous en remercie. Passons au vœu suivant.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-124 VOEU)

Vœu 122020-008 : Vœu relatif au danger aux abords de l'avenue des Minimes entre le bois de Vincennes et la Ville de Saint-Mandé, déposé par la majorité municipale sur proposition d'Anouchka COMUSHIAN, Nicolas BONNET-OULALDJ et Sébastien MARQUE.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur.

M. Sébastien MARQUE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

“Oui, en l'absence d'Anouchka. C'est un vœu très rapide. L'avenue des Minimes entre le Bois de Vincennes et l'avenue de Saint-Mandé contient des équipements sportifs avec énormément d'enfants parisiennes et parisiens qui viennent les utiliser. Le vœu est simple. Il demande à la Maire du 12^{ème} arrondissement de prendre la tâche du Maire de Saint-Mandé afin de mettre les équipements nécessaires pour éviter que les enfants qui traversent cette voie régulièrement prennent des risques en allant pratiquer une activité sportive.”

Considérant que les équipements sportifs situés avenue des Minimes sont accolés à une route à proximité directe du bois de Vincennes ;

Considérant les multiples accidents qui se sont produits aux abords de ces équipements sportifs ;

Considérant le nombre important d'enfants de moins de 12 ans qui fréquentent ces équipements sportifs et sont également amenés à se rendre dans le bois de Vincennes, à savoir 300 adhérents de l'école de football de Saint-Mandé, 350 adhérents du tennis club de Saint-Mandé ainsi que tous les élèves de classes élémentaires de Saint-Mandé durant l'année scolaire ;

Considérant l'absence de signalisation permettant de réguler la circulation à cet endroit de l'avenue des Minimes ;

Considérant l'absence d'aménagement de la chaussée incitant les véhicules qui passent près de ces équipements à ralentir ;

Sur proposition de Anouchka COMUSHIAN, Nicolas BONNET-OULALDJ et Sébastien MARQUE, le Conseil du 12^{ème} **arrondissement émet le vœu que** :

- La Maire du 12^{ème} prenne attache avec le Maire de Saint-Mandé afin que soit mis en place un dispositif de signalisation aux abords de ces équipements sportifs pour informer les véhicules de la présence de nombreux enfants ;

- La Maire du 12^{ème} interpelle le Maire de Saint-Mandé afin que la chaussée entre l'avenue des Minimes et le bois de Vincennes soit aménagée pour garantir la **sécurité de chacun·e dans ses activités sportives et de loisirs.**

M. **Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement** :

“J'entends bien que les vœux soient absolument politiques, mais là, on est plutôt dans un problème technique. Je voulais d'abord savoir si vous aviez déjà fait un courrier et qu'une absence de réponse du Maire de Saint-Mandé aurait motivé votre demande, puisqu'on est dans des rapports avec une autre collectivité locale. Je voulais aussi vous demander si vous souhaitiez prendre la tâche sur tous les sujets. Par exemple, est-ce

que vous avez pris attache avec le Maire de Saint-Mandé lorsque vous avez supprimé les poubelles du bois de Vincennes, qui est limitrophe à la commune de Saint-Mandé ? Voilà quelques questions que je me pose, pour bien comprendre l'utilisation d'un vœu pour une simple demande à un maire d'une commune limitrophe.”

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

“La sécurisation d'une trajectoire piétonne, particulièrement aux abords des équipements qui accueillent de nombreux usagers et familles, est une nécessité absolue, comme l'est l'apaisement des circulations dans le Bois de Vincennes et ses alentours. Des travaux en la matière sont engagés de longue date et ont vocation à se poursuivre. De ce point de vue, ce vœu s'inscrit dans une parfaite logique avec les initiatives déjà déployées par la Ville et ses voisines, notamment Saint-Mandé avec laquelle il existe en outre une convention portant spécifiquement sur la question des voies circulées, qui appartiennent selon les cas à Paris ou aux communes voisines, de leurs trottoirs et de leur gestion, et sur la répartition des compétences entre Paris et Saint-Mandé en la matière. De ce fait, l'exécutif soutient ce vœu appelant à se rapprocher du Maire de Saint-Mandé pour discuter des modalités de sécurisation des abords des équipements sportifs de l'avenue des Minimes. Merci.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris:

“Merci. Pas d'autres prises de parole ? Je mets donc ce vœu au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote. Le vœu est adopté. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions :05

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-125 VOEU)

Vœu 122020-010 : Vœu relatif aux Conseils de quartier du 12^{ème} arrondissement,
déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du Groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}.

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement**, rapporteure.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Je ne le trouve plus, je vais le faire de mémoire. Écoutez, ce vœu est tout simple. On est en début de mandature. Les Conseils de quartier ne vont pas être renouvelés tout de suite, si j'ai compris. Donc, c'est peut-être le moment d'avoir une réflexion sur l'organisation des Conseils de quartier, sur l'utilisation de nouvelles technologies qui ont fait leurs preuves pendant le confinement. L'objectif étant de renouveler les Conseils de quartier, de renouveler aussi peut-être la pyramide d'âge, parce qu'on s'est aperçu que, parfois, il manquait de jeunes dans les Conseils de quartier. Peut-être qu'aussi, les techniques de plateforme numérique, pour mobiliser un public plus large, peuvent être utilisées. Donc, on pensait qu'en ce début de mandature, c'était bien que l'on ait une réflexion à mener avec l'ensemble des membres actifs, mais pas que, donc les sortants, mais aussi avec toutes les associations culturelles, sociales, pourquoi pas aussi les associations de commerçants et l'ensemble des élus qui seraient volontaires, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.”

Considérant les nouveaux enjeux de cette mandature en termes d'aménagement urbain dont la procédure de révision du PLU, les défis écologiques, économiques, sociaux et notamment ceux engendrés par la crise sanitaire ;

Considérant que le fonctionnement des conseils de quartier ne correspond plus à une réelle mobilisation citoyenne et ne paraît plus en phase avec les attentes de ses participants et plus largement des habitants ;

Considérant les avancées des nouvelles technologies qui pourraient permettre de plus larges participations, interactions et audiences des conseils de quartiers tels que les plateformes numériques, les visioconférences, les applications numériques pour smart phones par exemple ;

Valérie Montandon et les élu-e-s du Groupe Changer Paris - les Républicains 12^{ème}, demandent :

- **Que soit lancée une réflexion sur l'organisation des conseils de quartiers du 12^{ème} arrondissement** avec les membres actifs des conseils de quartier, les associations, les acteurs culturels, sociaux et économiques volontaires, les élu-e-s **de la majorité et de l'opposition afin de renouveler, moderniser leur fonctionnement** et ouvrir ses instances au plus grand nombre de citoyens actifs pour une meilleure participation et représentativité de la population.

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

“Merci à Mme MONTANDON de susciter ainsi l'intérêt du public et du Conseil autour de cette question fondamentale qu'est la démocratie locale, ou démocratie participative. Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à cette thématique que j'ai plaisir aujourd'hui de reprendre après les travaux de Régis. En tout cas, je souhaitais rappeler quand même que la démocratie locale a été entamée en 2001 à l'époque, sous le mandat de Bertrand DELANOË et de son équipe. Elle a été renforcée par la loi de 2002 sur la

démocratie de proximité. Je me souviens après 2002 d'une aventure fabuleuse dans les Conseils de quartier parce qu'à l'époque, nous étions vraiment dans un dynamisme de la nouveauté et nous avons, avec des partenaires divers, venant d'horizons politiques divers, travaillé autour de notre quartier. Et je pense comme vous, chère Mme MONTANDON, qu'il y a peut-être du changement à envisager : dynamiser les Conseils de quartier, peut-être leur permettre de revenir à ce qui était mon aventure à moi, c'est-à-dire travailler dans la diversité et au-delà des clans partisans. Et je pense que c'est dans cette optique et dans cette orientation que nous allons engager avec les anciens Conseillers de quartier une réflexion de ce que seront les Conseils de quartier, de ce que sera la démocratie participative, d'envisager peut-être de nouveaux rôles, une nouvelle façon de réfléchir cette démocratie de proximité. Je crois qu'effectivement, il y a une demande, un besoin aujourd'hui des citoyens d'être dans une démarche d'action autour de leur quartier, mais au-delà. Je pense qu'on ira sur un travail qui va mobiliser les uns et les autres pour travailler au bénéfice de l'arrondissement. Donc, on sera ravis de travailler ensemble, comme vous le disiez, élus de la majorité et de l'opposition. Encore une fois, je vous remercie de nous permettre de sensibiliser sur ce beau sujet qu'est la démocratie locale. Merci de votre écoute. Je n'ai pas donné la position, mais je pense que c'est Richard qui va le faire, pour le vote?"

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci de me céder la parole quelques minutes. Je serai rapide. Mme MONTANDON, je suis ravi de vous entendre sur ce vœu et avec les propos qui sont les vôtres. Que n'a-t-on entendu de l'opposition qui n'a cessé de nous opposer la démocratie représentative d'un côté et la démocratie participative de l'autre ? Vous avez constamment, dans les années précédentes, évoqué ce sujet de tension comme si c'était deux démocraties irréconciliables, comme on parle d'autres choses qui sont parfois irréconciliables. En l'occurrence, ça n'était pas le cas. Vous en faites aujourd'hui le pari avec nous. Tant mieux. Merci de nous rejoindre dans ce moment qui fait que les Conseils de quartier sont une instance importante de la démocratie locale, pas la seule, vous l'avez dit, mais importante. Dans cet arrondissement, la démocratie vue par les Conseils de quartier, c'est beaucoup de choses. Au cours de ces 10-15 dernières années, c'est à la fois la création de Circul'Livres, la création du budget participatif qui deviendra l'exemple qui sera pris au niveau parisien. C'est la création du cinéma itinérant à l'époque, où seul le 12^{ème} arrondissement le faisait. C'est une somme d'animations, la création avec les Conseils de quartier de la bagagerie, M. MARGAIN, que vous connaissez parfaitement bien, qui est à côté de la Mairie. Bref, c'est une somme d'initiatives. Certes, la pyramide des âges est ce qu'elle est. Mais les idées, les initiatives qui sont nées dans les Conseils de quartier et qui sont nées pour tout le monde, pour toute la population, ceux qui sont déshérités, ceux qui sont démunis, ceux qui sont jeunes, ceux qui sont plus éloignés de plein de choses étaient présents. Je pense qu'il faudra même dans le cadre d'un Conseil de quartier renouvelé ne pas oublier tout ce que les Conseils de quartier ont déjà apporté et continuent d'apporter au 12^{ème} arrondissement, même dans leur forme actuelle. On n'est pas dans une logique de rupture. On est dans une logique d'approfondissement. Depuis des années, on travaille comme ça. Ravi que vous nous rejoigniez pour faire de cette démocratie locale quelque chose d'important et de vivant dans notre arrondissement."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseillère de Paris :

“Merci. Je vais donc mettre ce vœu au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Ce vœu est rejeté.”

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 23
- Nombre d'abstentions :00

Vœu rejeté.

(DELIB 12-2020-126 VOEU)

VŒU 122020-011 : Vœu relatif aux projets urbains du 12^{ème} arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}.

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur.**

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Je vais déposer ce vœu en espérant que la réponse soit plus claire, car je vous avoue que je n'ai pas tout compris, surtout la position de vote. Paris est la capitale la plus dense d'Europe avec seulement 14,5 mètres carrés d'espaces verts par habitant, Bois de Boulogne et Bois de Vincennes compris. Je crois honnêtement que ce considérant a certainement été celui qui a été le plus utilisé sous la mandature précédente, tous groupes confondus. Je ne parle pas que de notre groupe. Mais c'est impressionnant de voir le nombre de vœux qui commençaient par ce considérant. Les fortes périodes de canicule estivale à Paris, ainsi que la crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement ont démontré que de nombreux projets en cours ont des programmations inadaptées aux enjeux qui nous attendent et que la nécessité de créer des espaces verts, des espaces de respiration demeure insuffisant à Paris, d'autant plus si on tient compte de la “Ville du Quart d'heure” comme objectif. La densité des programmes et des conséquences sur l'imperméabilité des sols, des aménagements en cours, tels que les projets que vous connaissez déjà, on a eu l'occasion d'en discuter, Les Messageries, Netter Debergue, Garage Nation Picpus, Meuniers Charenton, Bercy Charenton, vont à l'encontre des urgences climatiques et du Plan Climat voté à l'unanimité en Conseil de Paris en 2018.

Nous avons déposé de nombreux vœux à ce sujet et des contributions aussi au débat public, notamment aux différentes enquêtes publiques. Mais nous ne sommes pas le seul groupe. Par exemple, l'amendement du groupe Écologiste, en vote en séance en Conseil de Paris en juillet 2019, demandait que tous les projets urbains votés durant la mandature et tous les projets à venir fassent l'objet d'une étude permettant un diagnostic de leur impact sur les effets d'îlot de chaleur urbain avant le démarrage des travaux. Ce que nous espérons, c'est que cet amendement qui a été adopté n'était pas simplement une posture pré-électorale et qu'elle sera prise en considération. Vous le savez, les riverains se sont fortement mobilisés sur ce dossier et la concertation a encore de quoi être un peu dubitative sur les différentes étapes de cette concertation sur certains sujets. Ainsi, nous vous demandons qu'un moratoire sur les projets urbains, notamment Netter Debergue, Les Messageries, Garage Nation Picpus, Meuniers Charenton, et la ZAC de Bercy Charenton soit appliqué et que des études d'impacts environnementaux et sanitaires soient conduites afin que les élus et l'ensemble des Parisiens disposent des éléments d'information indispensables en vue de la consultation et de l'enquête publique sur la révision du PLU. Parce que lors de cette enquête publique et toute cette consultation citoyenne qui va bientôt se faire, pour nous, il sera très difficile de continuer à faire des projets qui ont des impacts environnementaux alors que la Maire de Paris lance une consultation citoyenne sur un PLU dit bioclimatique. Merci.”

Considérant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe avec seulement 14,5 m² d'espaces verts par habitant avec les Bois de Boulogne et de Vincennes compris ;

Considérant que les fortes périodes de canicules estivales à Paris ainsi que la crise sanitaire liée au COVID 19 et le confinement ont démontré :

- que les projets en cours ont des programmations inadaptées aux enjeux ;
- la nécessité de créer des espaces de respiration qui demeurent insuffisants à Paris ;

Considérant l'engagement de campagne d'Anne HIDALGO sur la "Ville du Quart d'heure" alors qu'actuellement, les équipements publics notamment sportifs, culturels et les espaces verts sont trop rares et que la situation ne permet pas d'atteindre cet objectif ;

Considérant les annonces de la Maire de Paris sur l'objectif de doter la capitale du premier PLU bioclimatique de France et de l'ouverture d'une conférence citoyenne sur le sujet dès le 26 septembre 2020 ;

Considérant que la densité des programmes et les conséquences sur l'imperméabilité des sols des aménagements en cours et projets tels que les Messageries, Netter Debergue, Garage Nation Picpus, Meuniers Charenton, Bercy Charenton vont à l'encontre des urgences climatiques et du Plan Climat voté à l'unanimité en Conseil de Paris de mars 2018 ;

Considérant les vœux par le groupe LRI relatifs aux projets de constructions tels que Netter Debergue lors des séances de mars 2018, de novembre 2018 et de juillet 2019, à Bercy Charenton en séance de juin 2018, et les réserves émises par le groupe LRI lors des enquêtes publiques concernant les projets des Messageries et Bercy Charenton ;

Considérant l'amendement du groupe écologiste voté en séance du Conseil de Paris de juillet 2019 qui demandait que "tous les projets urbains votés durant la mandature et tous les projets à venir feront l'objet d'une étude permettant un diagnostic de leur impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain avant le démarrage des travaux" ;

Considérant la forte mobilisation des riverains concernant ces projets urbains de grande ampleur et le manque de concertation répété qui va à l'encontre d'une ville résiliente, du Plan Climat et des objectifs de la Cop 21 ;

Valérie MONTANDON et les élu-e-s du Groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème} demandent :

- Qu'un moratoire sur les projets urbains Netter-Debergue, Les Messageries, Garage Nation, Meuniers Charenton et Bercy Charenton soit appliqué et que des études d'impacts environnementaux et sanitaires soient conduites afin que les élu-e-s et l'ensemble des Parisiens disposent des éléments d'informations indispensables en vue de la consultation et de l'enquête publique sur la révision du PLU.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci, Mme MONTANDON. J'avais écrit un vœu en décembre 2019 au Conseil de Paris qui ressemble étrangement au vôtre. Mais depuis, il y a eu quelques changements."

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Mme MONTANDON pour ce vœu qui me permet de faire le point sur les projets d'urbanisme dans l'arrondissement, qui sont pour nous une des priorités de ce début de mandat. Nous sommes élus depuis seulement deux mois et nous avons d'ores et déjà, Madame la Maire et moi, rencontré la quasi-totalité des acteurs et actrices de ces projets que vous citez. Le dialogue et les concertations sont relancés, rétablis malgré un calendrier très chargé en cette rentrée scolaire et la crise sanitaire. Pour prendre votre vœu globalement, tous les projets urbains que vous citez ne sont pas comparables, puisqu'ils ne sont pas tous au même stade d'avancement. Certains permis de

construire sont déjà donnés et nous ne pouvons pas aller contre le droit. Chaque projet n'est pas non plus inscrit dans le même contexte urbain bien spécifique. Les propriétaires du foncier ne sont pas les mêmes et nous négocions donc avec des acteurs qui ont des intérêts qui leur sont propres. Je vous rejoins quand vous dites que les programmations sont inadaptées aux enjeux de demain, notamment enjeux climatiques. Pour autant, le PLU actuel autorise ce type de projets et c'est bien là notre cheval de bataille pour le début de cette mandature avec la révision du PLU lancée par Emmanuel GRÉGOIRE et la Ville de Paris, dont la Convention citoyenne va débiter la semaine prochaine pour aller vers le premier PLU bioclimatique qui jugera de la pertinence d'un projet à l'échelle d'un quartier, des îlots de chaleur, des corridors écologiques. Ce PLU sera plus protecteur pour le patrimoine et la biodiversité, je l'espère en tout cas, et nous permettra de refuser des permis de construire proposant des projets trop denses et trop impactant sur l'existant. Nous voulons passer à un urbanisme qui crée de la fraîcheur, de la végétalisation plutôt qu'un qui remplit et réchauffe la Ville, mais crée des espaces de respiration dans tous les quartiers, des projets qui ont pour objectif de déimperméabiliser et débitumer partout où c'est possible.

Maintenant, si on regarde en détail votre vœu, et comme je vous l'ai dit en toute transparence, je vais vous parler des projets dans leur stade d'avancement du plus avancé au moins avancé. Vous parlez du projet de Charenton Meuniers, dont le permis de construire pour le lot A, le lot qui permet 22 logements familiaux et une crèche, a été accordé par la Ville en décembre 2017. Nous avons été contactés par Paris Habitat pour un début des travaux dès notre prise de fonction. Madame la Maire a bloqué les travaux avant une concertation et une information aux riverains pour que ces travaux aient lieu sur le lot A. Elle a également demandé à Paris Habitat une méthodologie de concertation, une redéfinition de la programmation du reste de l'opération à venir, donc le lot B, pour redéfinir la forme urbaine et la volumétrie. Bien entendu, également sur le jardin qui est prévu dans le projet. Nous avons rencontré Paris Habitat au cours de l'été et nous avons rencontré les riverains le 15 septembre dernier, la semaine dernière, en amont de la première réunion publique qui est organisée demain à 19 heures, ici même, dans cette salle.

Sur Netter Debergue, le permis de construire a été validé par la Ville en 2018. Un recours contentieux a été déposé en juillet 2018 et ce recours est actuellement pourvu devant le Conseil d'État. L'engagement pendant la campagne qu'aucuns travaux ne débute avant l'issue... Nous sommes engagés pendant la campagne à ce qu'aucun travaux ne débute avant le recours, le jugement du recours. Nous allons profiter de ce laps de temps pour renégocier certains aspects du projet avec la RATP et le collectif d'habitants qui s'est constitué et dont certains membres sont présents dans la salle. Nous avons rencontré pour la première fois la RATP le 8 septembre dernier pour faire un point sur le projet et ensuite le 9 septembre dernier, le lendemain, le collectif d'habitants pour rétablir le dialogue et écouter les protagonistes du projet. Nous allons bientôt rencontrer la DEVE et les services de la Ville pour avancer sur l'extension du jardin de 2500 m² qui doit être la pierre angulaire de ce projet.

Sur Les Messageries, le permis d'aménagement sur la première phase du projet a été validé par la Ville le 25 novembre 2019, un recours contentieux par une riveraine requérante déposé le 11 août 2020. Aucun permis de construire n'a été déposé pour le moment. Le premier permis de construire à venir sera celui du lot B1 qui devrait arriver pour le début de l'année 2021. Chaque permis de construire fera l'objet de concertations et de redéfinitions du projet à l'aune des grands enjeux que nous portons et que j'ai cités tout à l'heure. La première rencontre avec la SNEF a eu lieu le 9 septembre dernier. Et le rendez-vous a permis de redéfinir le calendrier de concertation avec les habitants et de se mettre d'accord sur le lancement d'une étude d'impacts en santé, une EIC,

pour cette opération, à la demande d'Emmanuelle PIERRE-MARIE et de la majorité. Nous sommes en train de prendre rendez-vous avec le collectif de riverains pour les rencontrer avant le début des concertations qui auront lieu en octobre.

Sur le 42 Picpus, le permis de construire avait été déposé par Emerige et l'échéance de l'instruction arrivait à son terme le 11 septembre 2020. Emmanuel GRÉGOIRE a rencontré Emerige au cours de l'été. Puis, une nouvelle rencontre entre Emmanuel GRÉGOIRE, Emmanuelle PIERRE-MARIE et moi-même avec Emerige le 7 septembre a permis d'obtenir le retrait du permis de construire et le lancement de nouvelles concertations avec les habitantes et habitants du quartier, de façon à redéfinir le projet autour du jardin public, la hauteur du bâti et la traversée de la rue de Picpus et de Reuilly. La première concertation aura lieu le 30 septembre prochain ici même, dans cette salle. Une rencontre avec l'association est programmée pour demain, à la Mairie. Nous allons échanger sur le projet et retravailler la méthodologie de concertation.

Enfin, sur Bercy-Charenton, c'est le projet le moins abouti. On s'est engagé pendant la campagne à remettre le projet à plat. C'est un projet d'ampleur parisienne qui se fera à moyen terme, ce qui nous laisse le temps de repréciser les modalités d'implication des citoyens dans la construction du projet. Si je reviens à votre vœu, vous demandez un moratoire. Mais un moratoire pour quoi ? Si c'est pour les travaux, il y a uniquement le lot A du projet Meuniers, qui vont débiter dans les prochaines semaines. Les autres projets ne sont pas concernés par cela. Si vous demandez un moratoire sur la redéfinition des projets avec les habitants et les consultations, nous sommes en train de reprendre l'ensemble des dossiers en main. Nous avons une vraie volonté de continuer à avancer sur la concertation et l'implication des citoyens, quel que soit le degré d'avancement des projets. Vous parlez des études sanitaires, donc encore une fois, les projets n'en sont pas tous au même niveau. Il y a un vrai engagement de notre part à demander des études d'impact environnemental et sanitaire en amont du démarrage des travaux, comme nous l'avons obtenu sur Les Messageries. Mais là aussi, cela fera l'objet de négociations politiques, car les EIC ne font pas encore partie des obligations réglementaires. Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas casser la dynamique qui a été enclenchée ces dernières semaines par Madame la Maire et moi-même en lien avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE et l'Hôtel de Ville. C'est pourquoi nous ne voterons pas votre vœu ce soir."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Pour vous dire quand même que cela ne fait que deux mois que nous sommes élus et que, dans un contexte non seulement estival et de rentrée, nous avons quand même fait l'effort ensemble, vous les voyez, d'avoir rencontré l'ensemble des protagonistes. Je rencontre même la SEMAPA dans quelques jours pour Bercy-Charenton. Et vous dire aussi que l'ensemble des collectifs ont été associés. Donc, ce n'est pas un moratoire sur les projets. Cela a bien été une reprise en compte de l'ensemble de ces projets. Je vais laisser la parole à M. GRÉGOIRE."

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

"Je n'ai pas beaucoup à ajouter, Madame la Maire. La présentation était parfaite. La présentation était très exhaustive et nous avons pris des engagements communs de révision des projets sur lesquels nous avons encore la main. Parce que, comme ça a été fort justement rappelé, ce n'est pas le cas de tous les projets. En tout cas, on va reprendre le dialogue avec tous les opérateurs qui sont concernés, que ce soit les aménageurs ou les promoteurs, notamment de façon à tenir compte des demandes

qui ont été formulées, en particulier par les riverains qui peuvent s'inquiéter légitimement d'un certain nombre de projets.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Vous comprendrez que le mot “moratoire” n'a plus lieu d'être dans toutes les concertations qui ont été entamées. Est-ce que vous voulez maintenir votre vœu? Donc, je le mets au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Ce vœu est rejeté. Nous passons au vœu suivant.”

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 23
- Nombre d'abstentions :00

Vœu rejeté.

(DELIB 12-2020-127 VOEU)

VŒU 122020-012 : Vœu relatif au projet d'aménagement de la place Mazas, déposé par Franck MARGAIN et les élu-e-s du Groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}.

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur.**

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

“Écoutez, cela va être assez court puisqu'il y avait eu une opposition extrêmement farouche sur le projet qui avait été initié par la précédente équipe. Ce projet avait un peu disparu. On nous avait dit en Conseil d'arrondissement qu'il ne fallait pas s'inquiéter, qu'on reprendrait cela à la prochaine mandature. Donc, on revient à la prochaine mandature et les riverains s'inquiètent légitimement de savoir si on va continuer à bétonner la Place Mazas, comme c'était prévu, avec des immeubles de 10 étages, ou si on a des projets plus légers en termes d'aménagement. Donc, je demande à ce que les riverains soient entendus, et à ce que vous organisiez une consultation ou une réunion publique, le but étant de rencontrer les riverains pour leur expliquer quels étaient vos projets sur la Place Mazas.”

Considérant que l'agence parisienne du climat recommande la création d'îlots de fraîcheur pour compenser les effets néfastes de la surdensité de Paris ;

Considérant que la santé des Parisiens est très affectée par la pollution ;

Considérant les objectifs de la Maire de Paris, en particulier sur la désimperméabilisation des sols dans le plan climat voté à l'unanimité au Conseil de Paris en mars 2018 ;

Considérant que l'îlot “place Mazas”, constitué par le Quai de la râpée, la voie Mazas, le pont d'Austerlitz, le square Albert Tournaire, est reconnu par l'ensemble des spécialistes et régulièrement dénoncé par la presse, comme lieu le plus pollué de Paris ;

Considérant que la municipalité s'était engagée à une continuité de verdure entre le jardin des plantes, le port de l'Arsenal et la coulée verte ;

Considérant l'implication massive des riverains sur l'aménagement de la place Mazas, exprimée lors de la dernière consultation publique le jeudi 17 mai 2018 ;

Considérant l'engagement de campagne d'Anne HIDALGO sur la “création d'espaces verts” alors qu'actuellement, ces espaces sont trop rares ;

Considérant les annonces de la Maire de Paris sur l'objectif de doter la capitale du premier PLU bioclimatique de France et de l'ouverture d'une conférence citoyenne sur le sujet dès le 26 septembre 2020 ;

Considérant les vœux par le groupe LRI relatifs à l'ancien projet, aujourd'hui mis en attente, de la place Mazas en séance de mai 2018 ;

Considérant que le quartier de l'Arsenal serait plus apaisé par un projet plus modéré et moins coûteux d'engazonnement et d'équipements légers ;

Considérant que le lien social sur la place Mazas serait encouragé par la création d'une place arborée sans nouveaux bâtis ;

Franck MARGAIN et les élu-e-s du groupe Changer Paris - les Républicains 12^{ème}, émettent le vœu :

- D'une consultation publique sur le nouveau projet en cours de l'aménagement de la place Mazas.

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, M. MARGAIN, pour votre vœu. Je vais être moins long que le précédent vœu. La Place Mazas, c'est bien évidemment un point noir de l'arrondissement d'un point de vue de la pollution, des déplacements de mobilité, de la végétalisation. Pourtant, elle a un magnifique potentiel pour avoir un accès facilité à la Seine, au Bassin de l'Arsenal, une trame verte avec la Promenade Plantée et le Jardin des Plantes. Vous parlez d'un nouveau projet. Actuellement, à ma connaissance, il n'y a aucun projet sur cette place, vu que l'ancien projet a été complètement abandonné puisque pas satisfaisant. Vous reprenez dans ce vœu un de nos engagements de campagne qui était la rénovation des places dans l'arrondissement, qui est un point fondamental de notre programme Écologie pour Paris - Paris en Commun. Seulement, vous prenez une toute petite partie de ce programme, vu que nous avons proposé le réaménagement de trois places dans l'arrondissement : la Place Sans-Nom, la Place Mazas et la Place Félix Éboué. Ces rénovations seront impératives à la transformation de notre espace public avec comme boussole la transition écologique de notre Ville. Bien évidemment, les habitantes et habitants auront toute leur place dans la rénovation de cette place, puisque ce sont eux, les vigies de quartier. Ce sont eux qui savent ce qui est bon pour leur quartier. Nous lancerons donc des concertations en temps et en heure, quand on aura arrêté et évalué un périmètre pour le budget dans les discussions qu'on aura en fin d'année sur le PIM dans ce Conseil. Tout simplement, nous n'allons pas voter ce vœu, parce que c'est un engagement de campagne sur trois places, pas simplement sur la Place Mazas. Et bien sûr, on lancera des concertations dès qu'on le pourra sur ce projet.”

M. MARGAIN Franck, Conseiller de Paris :

“Si on avait au procès-verbal le fait que le projet précédent est effectivement abandonné, ce que vous venez de me dire, et qu'effectivement, il n'y aura pas de projet sur la Place Mazas sans concertation avec les habitants, ce que vous venez de me dire, je veux bien retirer le vœu puisque c'était l'objet du vœu. Est-ce qu'on aura bien cette consignation dans ces termes-là ? Alors, nous retirons le vœu.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Effectivement, vous pouvez retirer votre vœu. Nous passons désormais aux questions orales.”

Vœu retiré en séance

Q122020-004 : Question orale posée par Corinne ATLAN-TAPIERO, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative à la situation de la sécurité de certains quartiers du 12^{ème} arrondissement.

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

“La tranquillité de nombreux quartiers est fortement perturbée par des nuisances sonores, quotidiennes, diurnes ou nocturnes engendrées par l'attroupement de groupes d'individus fumant, quand ce n'est pas davantage, des substances manifestement interdites. C'est le cas du quartier Saint-Eloi, de la rue Louis Braille et de certaines zones de l'avenue Moricière et des rues adjacentes. Les riverains sont désemparés face à ces situations et s'étonnent de l'absence de réaction forte des pouvoirs publics. Nous souhaiterions connaître les remontées de terrain que vous auriez pu recevoir de votre côté et quelle réponse vous entendez y apporter. Nous vous remercions de votre éclairage.”

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Quand j'ai reçu la question de Mme ATLAN-TAPIERO, je me suis dit qu'il y avait une erreur d'adresse dans son envoi, parce que je pense que vous deviez penser l'envoyer au 80 avenue Daumesnil, adresse du commissariat de police, et non pas au 130 avenue Daumesnil, adresse de la Mairie. Cela aurait été sûrement plus pertinent dans la forme que vous lui donnez. Néanmoins, je vais quand même vous répondre, puisque nous avons d'excellentes relations avec le commissaire. Madame la Maire ne me contredira pas. Dès le début de la mandature, nous avons poursuivi un excellent partenariat avec le commissariat. Je me permets également de me faire le relais de ces discussions que nous avons en permanence avec lui. Tout ce que vous évoquez dans votre vœu est d'abord du ressort de la police nationale, mais évidemment, la DPSP intervient régulièrement, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées sur ces sujets avec le commissariat. Il y en a d'ailleurs certaines prévues prochainement. Vous me permettrez de ne pas les révéler publiquement. Mais il y en a qui ont été menées pendant l'été. Si vous ne le saviez pas déjà, je vous apprends que depuis 2018, le Commissariat de police s'est doté d'une cellule d'écoute et de traitement des doléances qui concerne tout particulièrement ce genre de problèmes. Cette cellule, cette CETD, comme on dit dans le jargon, suit avec attention les doléances des collectifs de riverains des quartiers touchés par ces phénomènes de nuisances sonores. Nous nous sommes régulièrement associés, au-delà de nos appels plusieurs fois par semaine sur tel ou tel point problématique de l'arrondissement, aux réunions de bilan de cette CETD, dans laquelle nous faisons un point régulier avec le commissariat, notamment en fonction des doléances des riverains sur les actions à prioriser dans les quartiers sur lesquels il faut intervenir à l'instant, puisque vous savez que ces nuisances sont parfois mouvantes et que la réalité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain, pour cibler les quartiers qui nécessitent une action à ce moment-là. Je vais vous donner un scoop. On croit souvent ressortir du Conseil d'arrondissement sans avoir d'informations nouvelles. Je vais voler au commissaire le scoop qu'il m'a donné pour en informer les élus du 12^{ème} arrondissement. Sur les sujets précis qui nous préoccupent, à compter du 1er octobre, le commissariat du 12^{ème} arrondissement déploiera une patrouille exclusivement dédiée au suivi en temps réel la nuit de ces nuisances sonores. Donc, il y aura une équipe qui ne fera que cela à partir du mois d'octobre et qui sera organisée en conséquence. Je vous remercie.”

Q122020-005: Question orale posée par Corinne ATLAN-TAPIERO, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, **relative à l'état préoccupant du quartier de Bercy**.

Mme Jeanne DALLOT, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

“Effectivement, j'aurais pu écrire au 80 avenue Daumesnil. Mais vous pourriez aussi décider d'inviter le commissaire pour qu'il nous parle de ces problématiques à l'ensemble du Conseil d'arrondissement. Je n'y verrais pas d'inconvénients à titre personnel. Évidemment, la question suivante concerne des problèmes de sécurité. J'espère que vous ne ferez pas cette réponse une nouvelle fois, car j'ai compris. Le quartier de Bercy est en proie depuis plusieurs mois à de nombreux troubles à l'ordre public, atteintes à la tranquillité ou à la salubrité publique. La sécurité y est peu ou mal assurée et l'inquiétude des riverains ne cesse de croître. Les désordres suivants nous sont régulièrement remontés. La gare routière présente une forte nuisance déjà signalée par l'apport massif de voyageurs qui tendent à revenir depuis le déconfinement. Les sanitaires de la gare sont fermés, ce qui conduit de nombreuses personnes à se soulager sur ce qu'il reste des pelouses, transformant le site en un lieu d'aisance à ciel ouvert. Des vols de valises sont régulièrement perpétrés et les voyageurs sont accueillis dans une zone totalement insécurisée. Depuis la crise sanitaire, les restaurants et cafés sont fermés et chaque devanture redevient un lieu de rassemblement, de nuisances sonores quand il ne s'agit pas de trafics. Au début de la rue de Bercy et aux abords de la Place de Lachambeaudie, les riverains se plaignent de trafics récurrents et s'inquiètent de ne pouvoir accéder à leur parking ou leur pied d'immeuble qui sont occupés par des commerces illicites. Nous avons d'ailleurs eu l'illustration de l'insécurité de cette zone pas plus tard que vendredi soir, avec les coups de feu qui ont été tirés. Il serait souhaitable d'envisager sur ce secteur de redynamiser les commerces afin de ne pas y voir s'étaler des activités qui ne servent pas les riverains. On pense à certains bars. Les parties clôturées du parc de Bercy semblent ouvertes jour et nuit. Serait-il possible d'y restaurer des horaires assurant la tranquillité du quartier ? Face à cette liste non exhaustive de constats sur l'état préoccupant du quartier Bercy, nous souhaiterions savoir quelles actions vous avez mises ou mettez en place pour restaurer un cadre de vie paisible et remédier à tous ces problèmes liés à la sécurité, l'hygiène, l'implantation de la gare dans un lieu non adapté, afin de permettre le retour d'un cadre de vie apaisé et la revitalisation des commerces de proximité. Je vous remercie de votre réponse.”

Mme Jeanne DALLOT, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Vivant depuis 12 ans dans le quartier de Bercy, je le connais bien. Ce qui ne paraît pas être votre cas, puisque vous écornez l'orthographe du fabuliste Pierre Lachambeaudie, peut-être parce qu'il était socialiste. Vous semblez aussi ignorer le programme de notre mandature qui comprend le déménagement de la gare routière de Bercy, projet auquel nous sommes très attachés, car il résoudra une bonne partie des nuisances constatées. En effet, la concomitance des chantiers, des mésusages du parc et de la gare routière conduit à des dégradations de l'environnement et de la qualité de vie des riverains. C'est la raison pour laquelle, à la demande d'un collectif de riverains et de commerçants, une rencontre est en cours d'organisation avec ces derniers. La Maire et ses élus, les services de la Ville et toutes les parties prenantes, bailleurs sociaux, commissariat, opérateur de la gare routière, y seront évidemment conviés. En attendant la mise en place du déménagement de cette gare, ont notamment été

entrepris l'élargissement de l'allée de circulation des valises à roulettes, la création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite, des allées en brique ont été refaites, des pelouses centrales rénovées, de même que l'éclairage. La DPSP a réalisé 407 missions de tranquillité publique depuis le 1er juin. Et le commissariat entreprend de réprimer systématiquement les délits, y compris d'agressions sonores, ce que nous avons pu constater depuis deux à trois semaines. Plusieurs arrestations et mises en garde à vue ont été opérées à ce titre la semaine dernière encore. La fusillade survenue il y a quelques jours fait l'objet d'une enquête judiciaire qui s'oriente vers la piste d'un règlement de compte sans lien avec le quartier. La Maire et une partie de l'équipe s'y rendront prochainement pour échanger avec les commerçants. Les toilettes sont fermées en raison du Covid-19, mais elles doivent absolument rouvrir au plus vite. C'est ce que nous avons formulé auprès de la SAEMES. Le parc, normalement, est fermé, peut-être avec des décalages d'horaires vu les non-remplacements du personnel Covid-19. Et enfin, le skatepark a été démonté et l'avenir du site doit faire l'objet d'une concertation, notamment avec les riverains et la communauté d'usagers."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. M. Pierre RABADAN m'en a encore parlé samedi, donc cela va être une de nos priorités."

Q122020-006 : Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative à l'avancement des travaux de la parcelle communale 6 à 16, rue MOUSSET-ROBERT.

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“C'est une question très technique. Par une délibération 2016 DLH 368, que nous avons examinée dans notre Assemblée le 28 novembre 2007, pourtant, je cite, “location de la parcelle communale 6 à 16 rue Mousset-Robert dans le 12^{ème} arrondissement, il était envisagé de confier à la RIVP dans le cadre d'un bail emphytéotique la réalisation après démolition des bâtiments existants d'un programme de logements sociaux comportant un local à usage de crèche associative”. Depuis cette date, les entreprises précédemment installées ont dû quitter les locaux sans tarder. Mais les travaux n'ont toujours pas démarré. Les locaux vides ont même été réoccupés par diverses associations culturelles. Récemment, la RIVP a installé des panneaux d'information, mais sans donner de calendrier précis sur ces travaux. Une association de locataires riverains souhaitant avoir plus d'informations s'est rapprochée de la Direction de l'Urbanisme. Les coordonnées figuraient sur le panneau d'information. Mais elle leur a indiqué n'avoir aucune information sur le projet et les a renvoyés vers la RIVP, qui n'a pas répondu davantage. Ainsi, nous sommes leur relais au sein de ce Conseil d'arrondissement pour obtenir des informations précises sur ce projet qui rythme le Conseil depuis des dizaines d'années. Madame la Maire, auriez-vous l'amabilité de nous donner les informations que vous avez sur ce projet, notamment le calendrier des opérations et la date de début des travaux ? Nous vous remercions par avance de vos réponses.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci, M. SEINGIER. Madame la Maire ne va pas vous répondre. Elle va passer la parole à M. Nicolas ROUVEAU.”

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, Madame la Maire. M. SEINGIER, merci de vous faire le porte-parole des habitants et collectifs d'habitants. Je rappelle à toutes fins utiles que je me suis engagé à la plus grande transparence sur tous les projets d'urbanisme dans l'arrondissement et que ma boîte mail est ouverte : nicolas.rouveau@paris.fr. Si les habitants ont des questions, il ne faut pas qu'ils hésitent à me contacter. Sur le projet de la rue Mousset-Robert, vous l'avez rappelé, il prévoit la reconstruction de 28 logements sociaux en R+3 par la RIVP, avec une crèche associative en rez-de-chaussée. Le jury du projet a eu lieu à l'automne 2016, le permis de démission date de novembre 2019 et le permis de construire de mai 2020, si vous vous rappelez ce que j'ai dit sur le vœu précédent. Le lieu est aujourd'hui occupé par plusieurs associations culturelles et féministes et certains habitantes et habitants sont toujours sur place. Pour la sécurité et la santé de chacun et chacune, Madame la Maire a entamé une discussion cet été avec ces collectifs, les habitants et les services de la Ville dans le cadre des procédures qui sont en cours. Un vrai travail d'accompagnement des habitants et des collectifs s'est mis en place cet été. Le calendrier des travaux reste donc incertain et les travaux commenceront dès que les procédures seront terminées.”

Q122020-007 : Question orale posée par Françoise MARCIN, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative au déploiement d'antennes-relais.

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur.

Mme Françoise **MARCIN, Conseillère d'arrondissement** :

“Six à neuf antennes-relais d'un opérateur de téléphonie mobile seront installées à 35 m au-dessus de constructions existantes du 31 et 37 boulevard de Picpus, c'est-à-dire à proximité de lieux sensibles, comme des habitations, des écoles et des hôpitaux. Ces antennes émettront dans un rayon de près de 100 m. Des riverains s'étonnent que ce projet ait pu aboutir, car ils s'inquiètent de l'exposition de la population aux risques sanitaires et environnementaux de ce projet. Aussi, pouvez-vous nous préciser si les garanties nécessaires ont été prises pour limiter l'impact environnemental, biologique et sanitaire de l'émission d'ondes électromagnétiques à proximité des lieux sensibles précités? Plus généralement, nous souhaitons connaître votre position sur ce sujet et votre plan d'acceptation pour les futurs déploiements d'antennes-relais. Je vous remercie de votre éclairage.”

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Mme Françoise MARCIN, chers collègues, voilà ce que je peux dire sur ce projet. Il s'agit d'un nouveau site pour l'opérateur Free sur un bâtiment appartenant à l'AP-HP situé au 31-37 boulevard Picpus. Le dossier a été pris en compte par l'Agence d'écologie urbaine le 31 janvier 2020 et transmis à la Mairie du 12^{ème} arrondissement le 12 février 2020. Nous avons rendu un avis favorable le 9 mars. Enfin, un accord a été donné par l'Agence d'écologie urbaine et l'opérateur le 27 mars 2020. Ce projet se compose de neuf antennes : trois antennes pour la 3G-4G et six antennes en réservation non-actives pour la future 5G, placées sur la toiture du bâtiment et situées à très exactement 34,65 m de hauteur.

Vous indiquez que ces antennes émettront dans un rayon de 100 m. En fait, non. Il y a une méprise dans la lecture du document. La zone de couverture d'une antenne pour Paris est d'environ 500 m, alors que sur une ville moyenne comme l'excellente ville de Poitiers, par exemple, la couverture sera de 1000 à 2000 m et en milieu rural, ces antennes couvrent une étendue de 10 à 30 km. La référence de 100 m est due à l'attention portée aux établissements particuliers dans un rayon de 100 m autour des antennes. Les établissements particuliers étant les établissements scolaires, les crèches ou encore les établissements de soins. Comme demandé, je peux donc vous préciser que les garanties nécessaires ont été prises pour limiter l'impact environnemental, biologique et sanitaire de l'émission d'ondes électromagnétiques. En effet, l'estimation maximale de l'exposition au champ électromagnétique de ce futur site 3G-4G est inférieure à 3 volts par mètre. Aucun accord n'a été donné à ce jour pour activer la 5G. En ce qui concerne les sites particuliers que sont l'hôpital Rothschild et l'école Saint-Michel de Picpus, les expositions sont estimées à moins de 1 volt par mètre. À noter que les mesures dans les établissements particuliers situés à proximité et chez les riverains inquiets pour leur exposition peuvent être commandées dès à présent et renouvelées après mise en service du site. Mesures de contrôle qui permettent de s'assurer du respect de ce maximum d'exposition de la Charte relative à la téléphonie mobile qui est de 5 volts par mètre à Paris.

Vous m'interrogez sur notre position sur le sujet de téléphonie mobile et de notre plan d'acceptation des futurs déploiements d'antennes-relais. Pour la 3G et 4G, nous

continuerons à étudier les dossiers fournis par l'Agence d'écologie urbaine et nous les analyserons au regard du respect de la Charte. Le groupe Écologiste auquel j'appartiens est également demandeur d'une révision de la Charte de 2017 pour prendre en compte la 5G et pourquoi pas mieux intégrer l'acceptation sociétale des antennes. J'espère vous avoir éclairé sur le sujet."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci. Merci à Mesdames et Messieurs les élus pour ce long Conseil, et pour votre patience et la qualité des débats de ce soir. Merci, Mesdames et Messieurs du public pour être restés aussi nombreux jusqu'au bout. Félicitations à vous. Je voudrais aussi, avant que vous ne partiez, féliciter et remercier les petites mains qui sont derrière nous et sans lesquelles nous ne serions rien : la DGS et son équipe, ainsi que les membres du Cabinet qui ne sont pas encore au complet et que je remercie vraiment pour leur implication. Merci beaucoup.

La date du prochain Conseil est le 3 novembre.

Merci beaucoup et prenez bien soin de vous. N'oubliez pas qu'il y a encore un virus, qui est là. Prenez bien soin de vous. Merci d'avoir respecté les règles sanitaires. Au revoir. Bonne nuit et à bientôt."

Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 23 h 14.

Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.